

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	15
2023-026 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	15
URBANISME	24
2023-101 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers	24
Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31/12/ 2022	24
2023-100 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers - Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31/12/ 2022	35
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)	35
2023-076 Adoption du compte de gestion 2022	36
2023-077 Élection du président de séance pour l'adoption du compte administratif 2022	36
2023-078 Adoption du compte administratif 2022	36
2023-079 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022	44
2023-080 Décision modificative n°1	45
2023-081 Délégations de service public – rapport d'activité 2022	45
2023-082 Produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur	46
2023-083 Charte éthique mécénat et parrainage	46
2023-084 Création d'un nouveau tarif : location des installations sportives extérieures non bâties ..	49
2023-085 Groupement de commandes permanent – Adhésion au groupement et adoption de la convention consultative	50
2023-086 Adhésion au groupement de commandes – Fourniture de couches jetables pour les structures Petite Enfance.....	50
2023-087 Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne Agorastore	50
2023-088 Vente d'un matériel industriel réformé de marque Hako à la commune de Saint-Eloi.....	50
2023-089 Créations d'emplois : 3 conseillers numériques France Services	50
2023-090 Recrutement d'un régisseur général de spectacle vivant et événementiel en application de l'article L 332 8 2 ^{ed} Code général de la fonction publique	52
2023-091 Mise en place du télétravail	53
2023-092 Avenant n°1 de la convention tripartite de partenariat avec le Circuit de Magny-Cours et Nevers Agglomération	54
2023-093 Convention de travaux et d'entretien sur les ponts portant une voirie départementale en traversée d'agglomération de Nevers.....	54
2023-094 Mise en vente d'un bien au 6 rue Maubert à Nevers	54
2023-095 Mise en vente d'un hangar 17 bis rue de la Fosse aux Loups à Nevers	55
2023-096 Déclassement et désaffectation de la Tour du Beffroi à Nevers	55
2023-097 Mise en vente de la Tour du Beffroi à Nevers	62
2023-098 Mise en vente des immeubles du 43,47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers	63
2023-099 Passerelle inter-quartiers – Convention de cofinancement pour les études du projet	63
URBANISME (Suite)	66

2023-102	Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'OPAH-RU.....	66
2023-103	Nouveau règlement d'aides Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement Urbain (OPAH-RU)	67
2023-104	Acquisition d'un terrain sis 1 avenue Patrick Guillot.....	67
2023-105	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : tarifs 2024.....	68
2023-106	Convention de valorisation du domaine public de la Loire	68
2023-107	Désaffectation, déclassement et mise en vente d'une portion du domaine public Boulevard du Pré Plantin et angle de la rue du Pré-Poitiers	72
2023-108	Vente d'une parcelle non bâtie à Pôle Formation 58-89 Bd du Pré Plantin et angle de la rue du Pré-Poitiers à Nevers	72
ATTRACTIVITÉ.....		72
2023-109	Adoption de la réglementation de l'exploitation des taxis et de la charte de bonne conduite	73
SÉCURITÉ.....		73
2023-110	Convention de mise à disposition des locaux et de matériels dans le cadre de la police intercommunale	73
2023-111	Cession des véhicules à Nevers Agglomération dans le cadre de la police intercommunale	74
2023-112	Convention de cession de deux caméras de vidéoprotection	75
CULTURE.....		75
2023-113	Partenariat entre la Ville de Nevers et le Chœur Hélios – Année 2023-2024.....	75
2023-114	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Association de Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers – Année scolaire 2023-2024.....	75
2023-115	Partenariat entre la Ville de Nevers, la Maison et la Compagnie du Théâtre du Temps Pluriel	75
2023-116	Partenariat entre la Ville de Nevers et la Société des Concerts Nivernais – Année 2023-2024	75
2023-117	Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers à la Ville de Marzy pour l'exposition « Les forêts du Nivernais-Morvan jusqu'à la fin du XIXème siècles. Follis en Bertranges » au musée Gauthron du Coudray	76
2023-118	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers.....	76
2023-119	Entérinement des acquisitions du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers pour l'année 2022	76
2023-120	Expérimentation d'un service de portage documentaire à domicile : Partenariat entre la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et la commune de Parigny-les-Vaux	77
2023-121	Exposition « Les Pays frères » : Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain	78
2023-122	Numérisation de manuscrits et autres documents : Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT).....	79
2023-123	Festival des Zaccros d'ma rue du 3 au 9 juillet 2023 : Mise à disposition d'espaces municipaux	79
2023-124	Festival d'été : Mise à disposition d'un espace municipal la société Lieber Tea les 12 et 26 juillet 2023	79
RELATION CITOYENNE		79

2023-125	Une équipe citoyenne au service des personnes isolées Été 2023 – Centre social du Banlay	79
2023-126	Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations.....	79
2023-127	Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la Ville de Kintélé (République du Congo)	79
2023-128	Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association Zone Bleue – Projet « Un séjour à Nevers (58) ».....	83
ENFANCE JEUNESSE		83
2023-129	Prix Pierre Bérégovoy 2022/2023.....	83
2023-130	Affiliation centre social Vertpré pour l'année 2023	84
2023-131	Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la Petite Enfance	84
SPORT ET BIEN ÊTRE.....		84
2023-132	Urban Tennis 2023 – Convention de partenariat entre la Ville de Nevers, le Comité de la Nièvre de Tennis et le Centre Social Accords de Loire	84
2023-133	Organisation du triathlon de Nevers / Magny-Cours 2023 – Attribution d'une subvention – Convention de partenariat avec l'association Nevers Triathlon	84
2023-134	Convention de partenariat pour sponsoring avec l'athlète Ana Rodriguez et la Ville de Nevers pour les championnats d'Europe et du monde de twirling bâton	84
2023-135	Prix du Conseil municipal de Nevers – Souvenir Jean-Luc Vernisse – Attribution d'une subvention	84
2023-136	Attribution d'une subvention de fonctionnement Vélo Sport Nivernais Morvan	84
2023-137	Convention de mise à disposition de l'exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté ».....	84
Vœu sur le feu d'artifice de Nevers, déposé par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire et Mme Chamoux		85
Question orale du groupe Nevers Ecologique et Solidaire sur les garderies du soir.....		91

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place. Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 27 juin 2023.

Je vais tout d'abord annoncer les procurations.

Guy Grafeuille à Françoise Hervet.

Myrienne Bertrand à Philippe Cordier.

Anne Wozniak à Céline Morini.

Emilie Chamoux à François Diot.

Pierrette Concile à Isabelle Kozmin.

Au cas où Philippe Cordier soit appelé, car il est d'astreinte, il donne procuration à Michel Suet.

Le quorum est atteint.

Je propose que soient désignés deux secrétaires de séance, en les personnes de Céline Morini et de François Diot, s'ils l'acceptent, et s'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention. Merci à vous.

Je voulais souhaiter un bon anniversaire à Bertrand Couturier, qui a la chance de passer sa soirée d'anniversaire avec nous, et un peu par avance, à Amandine Boujlilat, dans la mesure où c'est vendredi.

Je voulais aussi annoncer que le groupe Nevers A Venir va changer de présidence de groupe à partir du 1^{er} juillet, et je voulais remercier Amandine Boujlilat pour son travail et dévouement pour le groupe majoritaire. Jean-Luc Dechauffour a été désigné pour lui succéder. Je le félicite dans les suites de ses missions, et notamment dans les échanges aussi avec l'opposition.

Je voulais, dans un registre moins agréable, rendre hommage à deux anciens élus qui nous ont quittés. Tout d'abord à Jean-Paul Chaumereuil, qui a été élu neversois, homme de gauche. Il est décédé à l'âge de 89 ans, dans la nuit du 6 au 7 juin. C'est le père du journaliste Denis Chaumereuil. Il a été engagé pour les autres et auprès des autres. Il est devenu conseiller municipal le 6 mai 1993, quelques jours après la disparition de Pierre Bérégovoy, qu'il admirait. Il a été adjoint aux affaires scolaires durant le premier mandat de Didier Boulaud, et il a notamment créé la chartre des ATSEM.

Plus récemment, puisque nous l'avons accompagnée lors de ses obsèques cet après-midi, Christiane Inconnu.

Christiane Inconnu est décédée le 22 juin. Elle était l'épouse d'Antoine Inconnu, à qui nous pensons ce soir évidemment. Antoine Inconnu, qui est médiateur de la Ville de Nevers. Nous adressons aussi nos pensées à ses deux fils, à leurs conjointes, et à ses petits-enfants, et à toute la famille.

Je rappelle que Christiane Inconnu a été conseillère municipale entre 2008 et 2014 à Nevers, chargée de l'image de la ville. Elle a notamment contribué, avec le service des espaces verts, à faire de Nevers une ville fleurie reconnue, qui a pu maintenir sa troisième fleur à l'époque. Je sais, pour l'avoir connue, qu'elle avait à cœur l'égalité de traitement entre les différents quartiers de la ville, et notamment sur l'image qu'ils pouvaient présenter. Son idée était de produire une palette végétale « ville de Nevers » qui puisse posséder sa propre identité, et en initiant le bond en avant de créativité au sein du service des espaces verts de la Ville de Nevers. Sous la houlette à l'époque de Xavier Haran et d'Olivier Faguet, elle a semé les graines de la quatrième fleur que nous avons obtenue, et qui la satisfaisait, je le sais. Nous l'avons donc honorée aussi cet après-midi par des hortensias, une de ses fleurs préférées.

Elle avait à cœur de créer un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes, et, avant l'heure, elle avait la conscience de la nécessité de favoriser la biodiversité en ville, notamment avec l'installation de cabanes à insectes. Cette image de la ville dont elle avait la charge passait aussi et surtout par le bien-être des Neversois, qu'elle servait avant tout par goût des autres.

Je vous propose, en hommage à nos deux anciens collègues disparus, d'observer une minute de silence.

Nous avons à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 4 avril 2023. Y a-t-il des questions ou des observations ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Je demande aux différents groupes de me faire part des délibérations qu'ils souhaitent voir débattre ; et, par défaut, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord, nous voterons successivement et sans débat les autres.

Amandine Boujlilat, pour le groupe Nevers A Venir.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues.

Pour le groupe majoritaire, nous proposons de mettre au débat les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 43, 46, 47, 48, et 54.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?

François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, bonsoir. Les demandes se recoupent beaucoup. Nous ajouterions simplement à cela la délibération n°11. Et puis, de manière groupée, les délibérations 37 et 38. Nous avons une question orale sur les garderies du soir dans les écoles. Nous avons également un vœu, auquel nous associons Emilie Chamoux, sur le feu d'artifice. Un « vœu d'artifice » en quelque sorte.

M. le Maire – Vous vouliez terminer par un « feu d'artifice » ; ce n'est pas bien ça ! C'est ce que vous allez me dire.

Très bien. Pas d'autres demandes ?

Je vous propose donc d'adopter sans débats les délibérations suivantes :

2023-080 (7) – Décision modificative n°1

Adopté à l'unanimité.

2023-082 (9) – Produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur

Adopté à l'unanimité.

2023-085 (12) – Groupement de commandes permanent – Adhésion au groupement et adoption de la convention constitutive
Adopté à l'unanimité.

2023-086 (13) Adhésion au groupement de commandes – Fourniture de couches jetables pour les structures Petite Enfance
Adopté à l'unanimité.

2023-087 (14) – Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne
Adopté à l'unanimité.

2023-088 (15) – Vente d'un matériel industriel réforme de marque Hako à la commune de Saint-Eloi
Adopté à l'unanimité.

2023-090 (17) – Recrutement d'un régisseur général de spectacle vivant et événementiel en application de l'article L 332 8 2^e du Code Général de la Fonction Publique
Adopté à l'unanimité.

2023-091 (19) – Avenant n°1 de la convention tripartite de partenariat avec le Circuit de Magny-Cours et Nevers Agglomération
Adopté à l'unanimité.
Je rappelle qu'il y a le championnat de France de Superbike ce week-end à Magny-Cours.

2023-093 (20) – Convention de travaux et d'entretien sur les ponts portant une voirie départementale en travers d'agglomération de Nevers
Adopté à l'unanimité.

2023-098 (25) – Mise en vente des immeubles du 43,47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers.
Concernant la délibération n°25, je crois que vous souhaitez simplement connaître le prix de vente, sans forcément la débattre. Si ? Souhaitez-vous qu'on l'appelle complètement ? Elle n'est pas demandée, mais je crois que vous souhaitez savoir le prix de vente. J'allais le faire avant qu'on la vote. Je crois, sous le contrôle de Cédric Duesme, puisque c'est la Foncière départementale qui rachète, que le prix de vente est prévu à hauteur de 129 000 €. C'est à peu près le prix d'achat.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

2023-105 (32) – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : Tarifs 2024
Il n'y a pas d'évolution des tarifs.
Adopté à l'unanimité.

2023-109 (36) – Adoption de la réglementation de l'exploitation des taxis et de la charte de bonne conduite
Adopté à l'unanimité.

2023-112 (39) – Cession des véhicules à Nevers Agglomération dans le cadre de la police intercommunale
Adopté à l'unanimité.

2023-113 (40) – Partenariat entre la Ville de Nevers et le Chœur Hélios – Année 2023-2024
Adopté à l'unanimité.

2023-114 – Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Association de Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers – Année scolaire 2023-2024
Adopté à l'unanimité.

2023-115 (42) – Partenariat entre la Ville de Nevers, La Maison et la Compagnie du Théâtre du Temps Pluriel

Adopté à l'unanimité.

2023-117 (44) – Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers à la Ville de Marzy pour l'exposition « Les Forêts du Nivernais-Morvan jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Follis en Bertranges » au Musée Gautron du Coudray

Adopté à l'unanimité.

2023-118 (45) – Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2023-122 (49) – Numérisation de manuscrits et autres documents - Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

Adopté à l'unanimité.

2023-123 (50) – Festival des Zaccros d'ma rue du 3 au 9 juillet 2023 - Mise à disposition d'espaces musicaux

Adopté à l'unanimité.

2023-124 (51) – Festival d'été : Mise à disposition d'un espace municipal à la société Lieber Tea les 12 et 26 juillet 2023

Adopté à l'unanimité.

2023-125 (52) – Une équipe citoyenne au service des personnes isolées Eté 2023 – Centre social du Banlay.

Adopté à l'unanimité.

2023-126 (53) – Mise à disposition des locaux de la Ville de Nevers aux associations

Adopté à l'unanimité.

2023-128 (55) – Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association Zone Bleue – Projet « Un séjour à Nevers »

Adopté à l'unanimité.

2023-129 (56) – Prix Pierre Bérégovoy 2022-2023

Adopté à l'unanimité.

2023-130 (57) – Affiliation centre social Vertpré pour l'année 2023

Adopté à l'unanimité.

2023-131 (58) – Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la Petite Enfance

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2023-132 (59) – Urban Tennis 2023 – Convention de partenariat entre la Ville de Nevers, le Comité de la Nièvre de tennis et le centre social Accords de Loire

Adopté à l'unanimité.

2023-133 (60) – Organisation du triathlon de Nevers / Magny-Cours 2023 – Attribution d'une subvention - Convention de partenariat avec l'association Nevers Triathlon

Adopté à l'unanimité.

2023-134 (61) – Convention de partenariat pour sponsoring avec l'athlète Ana Rodriguez et la Ville de Nevers pour les championnats d'Europe et du Monde de twirling bâton

Adopté à l'unanimité.

2023-135 (62) – Prix du Conseil municipal de Nevers – Souvenir Jean-Luc Vernisse – Attribution d'une subvention
Adopté à l'unanimité.

2023-136 (63) – Attribution d'une subvention de fonctionnement – Vélo Sport Nivernais Morvan
Adopté à l'unanimité.

2023-137 (64) – Convention de mise à disposition de l'exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté »
Adopté à l'unanimité.

Nous pourrions commencer par le bilan du CCAS, avec Mme Mazoyer, puis nous aborderons les décisions du Maire et ensuite les délibérations. Il vous est proposé un film de présentation du bilan des activités du centre communal d'action sociale.

Mme Mazoyer –

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous trouvons important que l'ensemble des élus, ainsi que les Neversois, puissent avoir un aperçu de ce que fait le CCAS. Je pense que c'était aussi très important pour les agents de mettre en valeur leur travail au quotidien, qui est souvent dans l'ombre, mais qui est très important pour l'ensemble des Neversois, et particulièrement pour ceux qui sont en difficulté. Je vous remercie. Je voulais également remercier Francine Rey pour avoir composé cette vidéo.

(Projection d'une vidéo)

M. le Maire –

Merci.

Je rappelle que nous sommes filmés, comme à chaque Conseil municipal.

Je voulais remercier Martine Mazoyer, vice-présidente du CCAS, et l'ensemble des administrateurs, qu'ils soient élus ou non. Je salue aussi Françoise Georgelin, sa directrice, qui est présente, et je remercie les personnels pour l'action au quotidien qu'ils effectuent, et je pense qu'on ne s'en rend pas toujours compte, puisqu'ils s'adressent à des publics très différents. C'est le bras armé du secteur social de la Ville. Martine Mazoyer est aussi élue en charge de l'action sociale.

Je voulais saluer tout ce travail, qui n'est peut-être pas aussi spectaculaire que diverses réalisations que nous évoquerons ce soir, mais qui est un travail de fond, et un travail nécessaire pour des publics qui en ont besoin. Il y a un projet de déménagement du CCAS, et le plus tôt sera le mieux, sachant que la Ville cède des locaux qui nécessitent beaucoup de travaux, que nous ne ferons pas, et il s'agit aussi surtout d'améliorer le confort de travail et d'accueil aussi pour les usagers dans des locaux identifiés qui seraient plus appropriés.

C'était plus à titre d'information, mais s'il y a quelques commentaires, c'est tout à fait possible.

François Diot.

M. Diot –

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cela vaut la peine qu'on s'arrête quelques minutes sur le sujet. À mon tour, je remercie Mme la Vice-Présidente. Et merci aux services qui ont travaillé à la réalisation de ce bilan d'activité. C'est peut-être effectivement plus vivant par une présentation en vidéo, et cela retrace assez fidèlement tout ce que nous sommes amenés à discuter ou à débattre parfois au sein du Conseil d'administration du CCAS, puisque j'y siège en tant que représentant de l'opposition.

Je pense que c'est aussi le moment, sans flagornerie, de remercier les agents, tous les agents, du CCAS, dont on a pu mesurer, pour les personnes qui l'ignoraient, le caractère essentiel, au moment de la pandémie de Covid-19. Ils et elles – surtout *elles*, d'ailleurs, car il y a beaucoup d'agents féminins – font partie de ces personnes dont avait, d'ailleurs, parlé le Président de la République, dans un discours télévisé qui restera dans l'Histoire, le 13 avril 2020, quelques jours après le début du premier confinement : « *Il nous faudra aussi nous rappeler que notre pays tient aujourd'hui tout entier grâce à des femmes et des hommes que nos sociétés reconnaissent et rémunèrent si mal.* »

Ce discours est resté dans l'Histoire ; les actes, un peu moins. En particulier, à votre suite, Monsieur le Maire, je pense qu'il faut aussi remercier Françoise Georgelin, qui ne s'est vraiment pas ménagée ces derniers mois, notamment quand il s'est agi de reprendre, au pied levé, la direction du CCAS par intérim, et qui a un peu porté ça à bout de bras pendant de longs mois. Nous avons de grands serveurs du service public, et de grandes servantes du service public, qu'il faut quand même savoir remercier publiquement de temps en temps, et il est bien que nous le fassions ce soir.

C'est bien de faire un bilan de l'activité du CCAS en Conseil municipal, parce que c'est finalement une instance très méconnue de la plupart des habitants et sans doute des élus eux-mêmes. En tout cas, moi, avant de siéger au Conseil d'administration du CCAS, j'en avais une vision à la fois très parcellaire et très déformée, si j'ose dire. C'est en partie lié au fait, je pense, que le Conseil d'administration est une instance finalement très confidentielle, si j'ose dire ; en tout cas, qui se réunit à huis clos, sans aucun caractère public, et qui réunit finalement très peu de monde, une douzaine de personnes, rarement toutes là, moi compris ; six élus (cinq de la majorité et un de l'opposition), et six personnes qualifiées désignées par le maire. Ce qui se discute au sein du Conseil d'administration du CCAS se fait finalement vraiment en petit comité, et ça transpire rarement au-delà. Or, il y a des dossiers importants qui y sont discutés, et des décisions importantes qui y sont prises. Un simple exemple : le transfert de l'EHPAD Daniel Benoist et du foyer-logement La Roseraie au privé, c'est une décision qui a été prise au sein du Conseil d'administration du CCAS, et le Conseil municipal lui-même n'a jamais été amené à délibérer sur la question. Vous savez ce que j'en pense. Je pense qu'on aurait pu, et même qu'on aurait dû, faire délibérer le Conseil municipal sur ce sujet. Mais ce n'était pas obligatoire, effectivement. Et donc vous ne l'avez pas fait. Tout ça pour dire qu'on a intérêt, je pense, à faire sortir hors les murs les décisions du Conseil d'administration du CCAS, et la présentation de ce soir y contribue.

Avant de dire un mot de considération politique plus général, quant à, notamment, l'évolution de la place du CCAS dans les politiques municipales, car il y a eu ces dernières des modifications très importantes, qui sont peut-être insuffisamment relatées dans le diaporama, j'aurais une question très concrète à poser, puisqu'elle concerne directement la Ville. C'est une question qui a animé les débats – en question diverse, d'ailleurs – des deux derniers Conseils d'administration du CCAS, Madame Mazoyer, et je crois que la question n'est pas encore tranchée ; je crois qu'on a encore repoussé à la prochaine fois, parce que ça mérite réflexion. Il s'agit du devenir des coffrets gourmands qui sont offerts à nos aînés de plus de 80 ans, en fin d'année.

Le budget qui est alloué au CCAS pour cette opération-là en particulier doit être de l'ordre de 10 000 €. Cela doit faire entre 12 et 15 € par coffret. Avec l'augmentation des prix, les coffrets 2022 ont été un peu « ch'tis », comme on dit chez nous ; en tout cas, c'était pas terrible, disons-le ainsi. Comme le budget du CCAS est limité à plus ou moins 10 000 € sur cette opération-là, la proposition a été mise sur la table, de ce fait, de ne plus attribuer les coffrets gourmands à toutes les personnes âgées, mais de les attribuer sous conditions de ressources.

J'ai dit ce que j'en pensais, en Conseil d'administration ; ces coffrets gourmands, c'est un geste amical en direction de nos personnes âgées, c'est un geste fraternel, une

marque de bienveillance. Les attribuer sous conditions de ressources, cela change complètement le sens de l'opération, parce que ça deviendrait alors une forme d'aide sociale ; alors qu'à mon sens, ça doit rester un geste de sympathie, une marque d'attention en direction de toutes les personnes âgées de plus de 80 ans. D'ailleurs, les personnes âgées elles-mêmes y sont très attachées, même celles qui n'en ont pas besoin, pour manger ou pour passer un bon Noël.

Pour maintenir cela, il faut augmenter l'enveloppe de 10 000 €, car, effectivement, 12 à 15 € par coffret, cela fait des choses un peu « riquiqui », et cela relève, à mon avis, davantage de la Ville que du CCAS. C'est pour cela que je me permets d'aborder le sujet ici ; ce n'est pas de l'aide sociale, c'est une politique publique générale en direction de nos aînés. Je pose donc la question ici, car la décision doit revenir à la Ville : je proposerais bien que ce soit la Ville qui finance le coffret gourmand des aînés, ou alors qu'elle attribue une subvention spécifique au CCAS pour cela.

Je ne sais pas si vous voulez qu'on aborde le sujet tout de suite ; ou bien si je continue, Monsieur le Maire.

Mme Mazoyer –

Je peux répondre ?

M. Diot –

Oui. Et puis, je continue après.

M. le Maire –

Il vaut mieux y aller sujet par sujet, car il y a beaucoup de sujets liés au CCAS. Je vous propose qu'on ne les balaie pas tous ce soir, mais... Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer –

Merci. Lors du dernier Conseil d'administration, où il me semble que vous étiez, j'ai bien dit que nous avons, après enquête auprès de certaines personnes de la population plus âgée et de familles, renoncé à cette distribution en fonction du revenu. C'était lors du dernier CA. Nous avons même décidé d'augmenter cette enveloppe, en regardant un peu à droite et à gauche pour augmenter l'enveloppe des coffrets gourmands. Après, le reste est une décision du Conseil municipal si on voulait que cette action soit donnée à la Ville. Mais, au niveau du CCAS, les coffrets gourmands seront pour toutes les personnes qui s'inscrivent.

M. Diot –

D'accord. Très bien. Ce n'est pas ce que j'avais compris à l'issue du dernier Conseil d'administration. Mais, si ça va dans ce sens-là, très bien. Je suis entièrement d'accord. Très bien.

Ensuite, et effectivement nous n'allons pas tout balayer, Monsieur le Maire, mais ensuite, quand même, sur la place du CCAS dans les politiques municipales, vous avez fait le choix, et cela a été dit, de recentrer l'activité du CCAS sur son « cœur de métier », c'est-à-dire l'action sociale. Résultat : en deux ans, le CCAS s'est vu amputer, finalement, d'une bonne partie de ses activités. D'abord, le pôle Petite Enfance, qui a été ré-internalisé à la Ville. Et puis le pôle Séniors, qui a été transféré au privé, avec l'EHPAD Daniel Benoist et le foyer-logement La Roseraie. C'est une orientation que nous ne partageons pas, comme vous le savez, parce qu'ainsi on prive la Ville d'une politique globale et cohérente en direction de l'ensemble des générations. Finalement, en faisant cela, on a découpé la population en tranches : les jeunes, les aînés... Et on déshabille finalement la puissance publique, donc les élus, de la possibilité, de mener des politiques croisées en direction de tous les âges. Je trouve que c'est dommage.

Ne refaisons pas le débat. Mais le budget du CCAS a été divisé quand même par combien depuis 2020 ? Par trois ou quatre, je crois. Parce que les crèches et les structures pour personnes âgées, c'était l'essentiel. On a donc dû diviser le budget du

CCAS par trois ou quatre. Sans dire qu'il ne serait que l'ombre de lui-même, parce qu'il s'y fait des tas de choses très bien dans son cœur de métier, l'action sociale, c'est beaucoup moins large comme panel d'actions, alors qu'il était encore considéré administrativement comme une Ville de 20 000 habitants il y a quelques années. Ainsi, d'un point de vue budgétaire, le CCAS, c'était 20 000 habitants. Aujourd'hui, on n'en est plus là du tout. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'y fait pas des choses bien. Bien au contraire. Mais on a dévitalisé un outil à la disposition des élus pour mener des politiques publiques, et je pense que ce n'est pas là le rôle des élus ; et qu'au contraire, le sens de l'histoire, c'est un retour de la puissance publique dans le domaine du social.

Cela m'amène à une question, et je finirai par là ; mais une question qui n'est pas une petite question. J'ai régulièrement alerté, au Conseil d'administration du CCAS, sur le risque d'un transfert de l'EHPAD et du foyer-logement à un groupe privé, le groupe SOS Séniors, et j'ai régulièrement relaté un certain nombre de retours qui nous sont faits ces derniers mois, un certain nombre de témoignages, d'échos de terrain, parfois contradictoires, et c'est pour cela que je reste toujours très humble là-dessus, sur comment cela se passe maintenant que les établissements sont transférés au privé : des démissions d'infirmières, un *turn-over* très rapide du personnel, le départ de la psychologue, la démission brutale de la directrice adjointe, une dégradation de l'ambiance générale dans les structures.

Encore une fois, je ne suis pas dedans, et en plus je n'ai pas de proches hébergés dans ces structures ; je suis donc toujours resté prudent, mais j'ai alerté. À chaque fois, Mme Mazoyer m'a rassuré, sur le ton de « Tout va très bien, Madame la Marquise », je n'exagère pas. Sauf qu'il y a eu un comité de suivi la semaine dernière. Peut-être pourrez-vous nous informer plus précisément, si vous y étiez, et si vous avez des informations ? Mais, moi, j'ai quand même sous les yeux une note d'information de la Direction adressée aux salariés de l'EHPAD Daniel Benoist, affichée dans les locaux, qui est plutôt inquiétante. J'en cite des extraits : « *Suite au comité de suivi, nous vous informons du prochain départ de la directrice.* » Donc la directrice s'en va. Je cite la suite : « *D'autre part, une inspection...* »

- M. le Maire – Monsieur Diot, s'il vous plaît...
- M. Diot – J'ai fini, Monsieur le Maire...
- M. le Maire – S'il vous plaît, parce que ce n'est pas le sujet. Je veux bien qu'on fasse quelques commentaires sur un point d'information, mais ce n'est pas un point de débat...
- M. Diot – Tout à fait.
- M. le Maire – Mais vous êtes en droit de demander aussi des sujets, si vous souhaitez qu'on les aborde en Conseil municipal ; ce n'est pas l'objet de ce soir. Je voudrais que l'on démarre un Conseil qui est chargé à une heure raisonnable pour le finir à une heure correcte aussi. Si vous pouvez le finir en deux phrases.
- M. Diot – Je lis simplement ce qui est écrit : « *D'autre part, une inspection de l'ARS a été suivie cette semaine d'une lettre d'injonctions, relevant "des dysfonctionnements ou des manquements graves, de nature à compromettre la sécurité des résidents."*... » C'est la Direction qui écrit cela ! Donc « Tout va très bien, Madame la Marquise » ; pas vraiment, Madame Mazoyer ! Êtes-vous au courant de cela ? Pourquoi nous dites-vous systématiquement l'inverse à chaque Conseil d'administration du CCAS ? Certes, la Ville et le CCAS n'ont plus la main là-dessus ; c'est le groupe SOS Séniors

qui pilote. Mais c'est toujours les mêmes usagers à l'intérieur, c'est nos voisins, nos amis, nos grand-mères, pour certains... Et c'est les mêmes usagers, même si dorénavant le groupe SOS appelle ça des « clients ». Visiblement, ce que l'on nous avait vendu comme une opération visant à confier ces structures à des professionnels dont c'est le métier... Personnellement et humainement je m'interroge. Puisque c'était un bilan du CCAS, Monsieur le Maire, je m'attendais à ce qu'on parle quand même de l'EHPAD, du foyer-logement ce soir.

M. le Maire – Ce n'est pas un bilan de l'EHPAD Daniel Benoist. D'abord, ce que vous dites est faux. Nous sommes toujours dans les comités de suivi, et j'étais associé à un comité qui s'est tenu la semaine dernière. Je ne souhaite pas un débat ce soir sur le groupe SOS. Vous n'étiez pas d'accord ; c'était votre droit. La majorité a décidé de le confier. Il y a des choses à recadrer, comme il y en avait eu avant. Par contre, tout ce qui est dénoncé parfois, à tort et à travers, médiatiquement n'est pas exact. Je peux vous dire que, vu la liste d'attente dont nous disposons...

M. Diot – Pas vous !

M. le Maire – Bien sûr que si.

M. Diot – Ce n'est pas vrai !

M. le Maire – Je ne conçois pas que vous vous opposiez à ça ; nous avons une liste d'attente, depuis très longtemps, qui ne désemplit pas, malgré les nouveaux établissements. Ne pensez pas induire en erreur tout le monde, en « assassinant » un équipement dont nous avons confié la gestion à un privé, et fort heureusement, pour le tenir. Par contre, nous avons, contrairement à ce que vous dites, notre mot à dire, et nous le disons, et nous avons même demandé un certain nombre de justificatifs et de justifications, comme le fait l'ARS de son côté, comme elle le fait sur tout établissement en France. L'ARS contrôle tous les établissements en France. Je pense que c'est comme un contrôle technique ; c'est très rare de repartir avec un contrôle technique complètement vierge. Il y a donc des choses à recalculer, si je puis faire cette comparaison.

Par conséquent, ne vous offusquez pas parce qu'il y a des demandes des réserves de l'ARS. Il y a un délai pour les lever ; elles seront toutes levées en temps voulu.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Pour compléter ; de toute façon, nous en parlerons au Conseil d'administration, bien évidemment. Je comptais bien vous le dire. De toute façon, je n'ai jamais rien caché. L'ARS effectue, depuis aussi les problèmes d'Orpéa, des visites de la sorte. Le groupe SOS a renvoyé les éléments de dossiers et de documents que demandait l'ARS. La lettre est affichée, bien évidemment, parce que c'est obligatoire. La directrice devait partir déjà avant, parce qu'elle a un projet personnel ; cela n'a rien à voir avec le problème de l'ARS, de toute façon.

Je vous rappelle aussi qu'il y a des travaux colossaux qui sont entrepris aussi bien à l'EHPAD Daniel Benoist qu'à La Roseraie, que nous n'aurions pas pu assumer, n'étant pas, en plus, propriétaires des locaux.

Au niveau du personnel, il y a, comme partout, des démissions, mais nous n'avons pas d'agents de la Ville qui ont demandé à retourner au CCAS. C'est quand même un point important.

Le reste, nous le traiterons au Conseil d'administration du CCAS.

M. le Maire –

Merci.

Je propose que nous abordions les délibérations.

François Diot.

M. Diot –

CQFD. C'est-à-dire que c'est un sujet décisif, essentiel, pour les Neversois, et vous nous renvoyez vers un Conseil d'administration. Je pense qu'il faudrait, puisque vous étiez à ce comité de suivi, que vous nous relatiez ce qui justifie que la Direction écrive cela, en sortant du comité de suivi ; et ce que dit l'ARS.

M. le Maire –

On va clore le sujet. Je regrette finalement... Je me dis « Pourquoi mettre le sujet à l'ordre du jour ? » Rien ne nous y oblige. Vous êtes, pardonnez-moi, mais un peu comme les enfants, et quand on donne la main, vous prenez le bras. Moi, je souhaite être le plus transparent possible. Vous nous reprochez suffisamment, à tort et à travers, de ne pas l'être. En même temps, nous, nous respectons les règles ; nous faisons des choix. Je n'ai aucune obligation de faire un point sur le CCAS ce soir. Nous avons décidé, avec l'équipe, de présenter un maximum de choses. Que vous ne soyez pas d'accord sur tout, c'est une chose ; que vous profitiez, en quelque sorte, du sujet pour partir dans tout, y compris sur la gestion de l'EHPAD Daniel Benoist, cela m'apparaît inapproprié par rapport à l'intention de ce soir. Nous n'irons donc pas plus loin.

Nous n'avons rien à cacher ; nous nous sommes exprimés, les uns et les autres, dans la presse. Nous le faisons régulièrement. Il y a des instances pour cela. Les administrateurs sont vigilants à la tenue de nos EHPAD. Vous imaginez bien, pour le maire que je suis et le président du centre communal d'action sociale, que je n'ai aucun intérêt à ce que nos équipements dysfonctionnent.

Je vous rassure, je suis aussi vigilant que vous sur les actions correctrices à mener, dont j'attends les retours. Il y a une liste qui a été établie, de choses à corriger ; comme il y en a dans beaucoup d'établissements en France. Celles-ci seront corrigées. De toute façon, c'est une obligation, sinon il peut y avoir un risque allant jusqu'à la fermeture de l'établissement. Ce ne serait dans l'intérêt de personne, évidemment des usagers et de leurs familles, de l'équipe aussi, et de moi, en ma qualité de président du CCAS.

Je vous rassure donc, nous prenons les choses très au sérieux ; c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à être toujours dans les comités de suivi, et à avoir notre mot à dire. Ne croyez donc pas que nous avons donné un blanc-seing sans surveillance et sans contrôle.

Bien. Je note en tout cas surtout le point positif de toute l'action menée par le CCAS, et indirectement aujourd'hui sur les établissements que nous avons confiés au groupe SOS, que sont le foyer La Roseraie (qui va connaître de gros travaux, et donc un confort d'accueil accru, avec aussi une occupation importante, et qui n'est pas dans un sens décroissant) et pour l'EHPAD Daniel Benoist (qui a, d'ailleurs, fêté la fête de la musique, le 21 juin ; d'ailleurs, nous étions tous conviés à y participer aussi. Il y a toujours tout un tas d'actions qui sont menées).

Nous allons revenir à l'ordre du jour...

Si c'est sur un autre sujet, Madame Gerbe... Allez-y.

Mme Gerbe – Bonsoir. C'était juste pour savoir si nous pouvions avoir les documents par mail.

M. le Maire – Les documents de présentation ? Pas d'inconvénient. Pas de difficultés.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2023-026 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire – Sur les décisions du Maire, il y a des questions.

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Merci. Sur la décision n°058, il est indiqué qu'elle vise à signer un marché avec un technicien économiste de la construction, d'Orléans, dont le but sera d'impliquer les élèves dans l'analyse des besoins, avant de construire l'école fusionnée du Banlay. Cela coûterait à la Ville 4 400 € HT, soit 5 280 € TTC.

Ce technicien est aussi chargé de suivre le chantier et d'assister la municipalité pour choisir des certifications ou labellisations, pour que cette école soit la plus verte possible.

Si vous avez choisi ce prestataire ligérien, c'est que vous avez reconnu ses compétences en la matière. Mais pourriez-vous nous dire quelles seront ses méthodes et ce qu'il proposera aux élèves pour ce tarif ? Je pense qu'il y aura un autre prestataire pour que les personnels puissent aussi donner leur avis.

M. le Maire – Amandine Boujlilat voulait intervenir. Iris Gallois, si elle veut compléter. J'ai oublié de lui donner la parole sur le point précédent, si elle avait des éléments à ajouter. Non ? Vous ne m'aviez pas demandé la parole sur le CCAS ? Si vous voulez en profiter pour revenir en arrière ; j'avais complètement oublié, je suis désolé.

Mme Boujlilat – Cela me donne l'occasion de revenir, vraiment en quelques mots, sur le projet d'école augmentée. Je pense que nous prendrons le temps d'y revenir beaucoup plus en détail sur le dernier trimestre de l'année, puisque nous aurons beaucoup plus de contenu ; je vous proposerai une présentation en Conseil municipal. En tout cas, pour ce qui est de l'AMO, je rappelle qu'on est sur un regroupement de deux ensembles scolaires ; le groupe scolaire Blaise Pascal et le groupe scolaire Guynemer. Le site qui a été arrêté au final est bien le site de l'actuelle école Georges Guynemer. Ce projet d'école augmentée a pour objectif de regrouper ces deux ensembles scolaires, pour un total de 22 classes ; 11 en maternelle et 11 en élémentaire.

Le seul projet d'école augmentée serait financé à hauteur de 31 % par l'ANRU. Le budget global est d'environ 10 M€ ; c'est l'enveloppe qui a été arrêtée. Nous verrons par la suite, compte tenu de l'explosion des coûts, et notamment des chantiers. Nous vous partagerons le point en temps et en heure. Nous y travaillons, et il y aura un budget à tenir.

Je rappelle les grands enjeux :

- Réaliser une école de qualité, en améliorant les conditions d'accueil, de confort d'apprentissage pour les enfants, d'enseignement pour les enseignants, et de bien-être de l'ensemble des usagers, des élèves, des personnels de restauration scolaire, des ATSEM... Toutes les personnes qui œuvrent au sein d'une école.

- Proposer un projet scolaire ambitieux, attractif, exemplaire. Nous travaillons sur des pistes d'exemplarité, au service de nouvelles pratiques pédagogiques, et avec une idée de prioriser le travail en lien avec les équipes pédagogiques, les directeurs et directrices, dans le cadre de l'élaboration d'un projet commun. C'est vraiment important pour nous.

- Réaliser une école qui réponde aux enjeux de développement durable, et qui soit pleinement intégrée dans la démarche d'écoquartier, puisque je rappelle que nous sommes dans une démarche de labellisation d'écoquartier. Nous en sommes déjà à la phase 2, ce qui est assez exceptionnel. Vraiment, l'idée est que cette école trouve toute sa place dans ce projet.

Si tout va bien, dans le meilleur des cas, c'est une rentrée en septembre 2027. En tout cas, pas avant ; c'est une certitude. Et en septembre 2023, nous devrions avoir les premiers ateliers qui se préparent, avec les élèves et les usagers au sens large.

Je ne vais pas revenir sur les missions ; vous les avez rappelées, Monsieur Derouault. En ce qui concerne l'implication des enfants, il y a vraiment toute une démarche qui a été travaillée avec l'AMO pour associer le plus possible les enfants, et c'est une volonté assez forte de notre part de pouvoir les impliquer, qu'ils soient partie prenante dans ce projet, qu'ils en comprennent aussi le sens, et surtout que nous ne passions pas à côté des attentes des enfants.

Évidemment, ce que nous souhaitons, c'est que tous les enfants soient impliqués, que l'on puisse proposer à chaque enfant d'imaginer, de se projeter, dans son école idéale. Ce travail sera mené avec chaque professeur, avec sa classe. Les enseignants pourront choisir différentes façons de procéder, selon le profil et les capacités des enfants, évidemment. Cela pourra passer par des dessins, des mots, par petits groupes ou pas. Chaque enseignant sera libre, évidemment, dans la façon de faire ; nous leur faisons évidemment confiance. La durée qui sera consacrée à ce travail est laissée à l'appréciation de chacun.

Nous souhaitons travailler avec un échantillon qui soit représentatif des idées des enfants, par thématiques. Nous avons imaginé « l'école dans mon quartier », « l'école et le jardin », puisque vous avez compris que la nature occupait une place importante dans ce projet ; « l'école et la couleur », et d'autres thématiques à imaginer et à travailler avec les équipes pédagogiques.

L'AMO proposera ensuite aux enseignants de constituer des groupes de travail (10 à 15 enfants à peu près), un en maternelle, un en élémentaire, avec des enfants des deux écoles ; c'est tout l'intérêt, aussi. Ils seront invités à participer à des ateliers pendant un certain temps. Ensuite, l'idée est de produire des panneaux, des maquettes. L'AMO animera des ateliers d'art plastique, pour aboutir à un travail commun. Nous avons imaginé plusieurs panneaux chez les maternelles, plusieurs maquettes chez les élémentaires. Par la suite, nous aimerions pouvoir exposer l'ensemble des travaux, avec des dessins qui seraient faits en classe, des travaux aussi issus des ateliers, et qui seraient ensuite regroupés dans le cadre d'une exposition que nous ouvrirons à tous.

L'AMO rédigera en plus une note d'accompagnement de l'exposition sur ce qui sera ressorti du travail des enfants. Ensuite, évidemment, lorsque le cahier des charges pour les architectes sera validé, nous reviendrons vers les enfants pour leur restituer ce qui aura été retenu de leurs propositions, et pour leur présenter, avec des mots et des visuels qui seront évidemment adaptés à leurs âges, les grandes lignes du scénario retenu et le déroulement de l'opération jusqu'à la construction du bâtiment. C'est vraiment avant que l'école ne sorte. L'objectif est que nous les tenions informés. Évidemment, il y aura eu des changements de classes entre temps. L'école augmentée ne sortira pas demain ; en effet, elle va prendre un certain nombre d'années, et c'est normal, car c'est un gros projet. Le fil conducteur reste l'implication et la concertation des usagers et des enfants compris, et l'objectif est qu'on les tienne

au courant de l'évolution des choses tout au long du projet jusqu'à ce que la nouvelle école sorte.

Voilà ce que je peux vous dire vraiment sur l'implication des enfants, qui nous est chère.

M. le Maire – Merci. Est-ce qu'Iris Gallois veut ajouter quelque chose ? Y compris sur le sujet d'avant, comme je le disais ?

Mme Gallois – Je ne vais pas compléter ce qu'Amandine Boujlilat a dit, mais, par rapport à ce que vous évoquiez au sujet du CCAS, je trouve que travailler avec la petite enfance, en tout cas dans ma délégation « Petite enfance – Éducation » a tout son sens, notamment dans le cadre de la Cité éducative, parce que, dans le cas de l'école augmentée du Banlay, on pourra envisager un espace Passerelle, par exemple, comme c'est le cas aujourd'hui aux Courlis, et dans le cadre aussi du fonds pour l'innovation avec la petite enfance de la CAF, qui est sorti il n'y a pas très longtemps. Cela a toute sa pertinence d'être sur une délégation balayant de la petite enfance jusqu'à la fin de l'élémentaire.

Par rapport à ce que disait Amandine Boujlilat sur les comités, aujourd'hui on travaille avec Moby, qui implique également les enfants, avec le label Ecolo-crèches, et cela implique automatiquement les enfants, parce qu'on est sur des démarches participatives qui permettent aux enfants de s'impliquer dans tout ce qu'on leur propose.

M. le Maire – Merci. C'est bon, pour les réponses apportées, Monsieur Derouault ?

M. Derouault – Je ne vais pas rallonger...

M. le Maire – Vous n'êtes pas satisfait ?

M. Derouault – Ce n'est pas la question d'être satisfait ou non. Je pense que c'est un gros travail que vous nous avez présenté. Je m'interroge sur les capacités de l'AMO à lui tout seul à pouvoir coordonner tout cela. Vous présentez un projet qui demande des compétences pédagogiques. Là aussi, je trouve que quelqu'un qui est chargé de faire cela, plus de labelliser, de chercher des labels, etc., cela me semble compliqué.

Une dernière remarque, sur cette décision. M. le Président de la République vient d'annoncer que tous les enfants devront être scolarisés à partir de deux ans dans les quartiers prioritaires ; il va falloir revoir aussi à la hausse, sans doute, la taille de l'école. Ce n'est peut-être pas seulement des classes passerelle qu'il va falloir faire. Mais c'est une très bonne idée. Une très bonne décision.

M. le Maire – Vous avez tous adhéré à Renaissance, ce soir ! Vous êtes tous à citer le Président de la République !

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – L'AMO ne portera pas tout seul ; il est chargé de coordonner un certain nombre d'actions. Je rappelle qu'à la Ville nous avons quand même une volonté forte sur la concertation citoyenne, et je pense que vous l'avez remarquée à travers tous nos projets. Nous avons une personne en charge à 100 % de la concertation citoyenne.

Nous avons donc quand même un certain recul sur le sujet aujourd'hui ; nous avons l'habitude d'en faire. Tout n'est pas forcément toujours parfait, mais nous avons l'habitude d'en faire ; ce n'est pas quelque chose que nous expérimentons. Ensuite, l'AMO ne sera pas en charge de tout faire tout seul. Coordonner, c'est une chose, mais il sera évidemment accompagné, d'une part, des élus qui sont en charge de ce projet, et nous sommes un certain nombre à être impliqué dans le projet ; et, d'autre part, des services de la Ville qui sont compétents en la matière.

M. le Maire –

J'ajouterais que ce n'est quand même pas tous les jours une nouvelle école à Nevers. C'est bon signe qu'on en fasse une. Nous avons l'avantage de l'espace, à cet endroit. C'est aussi un gros projet pédagogique des équipes éducatives, actuelles et peut-être de celles qui seront en place, mais elles s'investissent beaucoup ; des enfants aussi, pour ceux qui passeront dans les classes d'ici à ce que le projet aboutisse. Il y a quand même un consensus sur la façon de créer cette nouvelle école, et en en faisant une école du 21^e siècle. Sans en faire une école-usine, même s'il y a plus de place. J'ai déjeuné avec des enseignants qui ne demandent qu'à avoir plus de classes, et qui se sentent capables de les gérer ; pas à cet endroit-là, mais même ailleurs.

Je pense que c'est une nouvelle dynamique pour l'éducation à Nevers. Sachant, puisque nous parlons d'école, que nous n'oublions pas l'école Jules-Ferry, qui aurait dû être faite, je le redis, bien avant que nous soyons élus, ce qui augmente la difficulté. Nous allons donc faire tout un travail de sectorisation global sur la ville de Nevers. Je voudrais que l'on puisse lancer Jules-Ferry avant la fin du mandat ; au moins dans les débuts de réalisation, et les fins d'études précises.

Deuxième décision du Maire ?

M. Derouault –

La décision n°85 porte sur le Fonds vert, dont nous entendons beaucoup parler, qui est proposé par le gouvernement, et que les préfets doivent distribuer. Ce Fonds vert doit permettre d'accélérer la transition écologique, indispensable pour arriver notamment à la neutralité carbone. Il est donc un axe important de la politique dite écologique de ce gouvernement. Son but est de permettre aux collectivités territoriales de relever les défis environnementaux qui sont devant nous, et à chaque projet qu'elles mènent. C'est le cas de l'ANRU du Banlay, pour l'école augmentée. C'est tellement le cas que le plan prévisionnel de financement porte à un quart de celui-ci la part apportée par le Fonds vert. Nous avons déjà été tellement déçus par les promesses de financement de l'État que nous voudrions que vous nous rassuriez en nous disant où en sont les discussions avec le préfet sur ce sujet, et s'il soutient bien ce projet à cette hauteur.

J'aurais pu aussi demander des précisions sur les autres projets, par rapport à cela. Il y a beaucoup de projets en ce moment, mais je n'ai pas toujours vu des demandes de Fonds vert pour d'autres projets. Mais ce sera trop long.

M. le Maire –

Sur quoi porte votre question précisément ?

M. Derouault –

Où en sont les discussions avec le préfet sur la part que le préfet compte mettre sur précisément cette décision ?

M. le Maire –

Effectivement, nous avons d'abord décidé d'une évaluation Climat dans le cadre du budget primitif 2023. Ensuite, précisément sur le Fonds vert, je crois que nous sommes un des premiers territoires à nous être positionnés, puisque j'avais demandé aux services d'être prêts dans les *startings-blocks* ; je crois que c'était le 15 janvier. Nos listes sont parties le jour même, après en avoir parlé au ministre de l'Écologie directement. Je n'ai plus en tête les projets retenus. Nous avons déjà sur

l'Agglomération un gros projet de plus d'un million d'euros de Fonds vert sur les digues. Vous savez que la Ville de Nevers est plutôt en avance sur son temps sur les besoins, mais ce sont de gros besoins, puisque l'Agglomération aura à gérer l'ensemble des digues domaniales et communales à partir de 2024. Nous avons des sommes non négligeables à ce titre.

Nous avons eu aussi des fonds de l'État sur le centre des expositions ; 500 000 € de Fonds vert. Nous en avons eu aussi sur le parking de la Verrerie, que nous avons aménagé partiellement. Compte tenu de la nouvelle construction en cours par Nièvre Habitat à proximité de l'école des impôts, nous allons agrandir ce parking pour en faire un parking d'entrée de ville, dans le but aussi d'être prêts quand nous aurons les moyens de faire l'avenue du général de Gaulle, et nous avons donc obtenu 90 000 € de Fonds vert sur le parking de la Verrerie. Ce qui n'était pas gagné, parce qu'au départ les parkings n'étaient pas forcément inscrits, mais, compte tenu de la dépermeabilisation et de l'aménagement de ce terrain, nous sommes retenus à ce titre.

Et puis d'autres projets qui sont en cours d'études. Je précise aussi que le Fonds vert a été doublé pour l'an prochain. Ce qui n'est pas retenu ou pas suffisamment prêt sera repositionné pour l'an prochain. Je sais qu'il y a une attention du préfet, et du préfet de région, sur une aide particulière du territoire de la Nièvre en général, et de l'Agglomération en particulier, de la Ville de Nevers, sur ces besoins. Je crois que nous allons aussi positionner le centre des expositions sur le Fonds vert également. Et puis il y a toutes les rénovations d'écoles, qui sont le premier volet des encouragements des collectivités à rénover énergétiquement ces bâtiments publics. Les plus nombreux mètres carrés en France, ce sont les écoles, pour les communes et l'État. J'espère aussi que nous pourrons donc être aidés. Sur les écoles, en général on n'a pas d'aides, à part en QPV. Par exemple, pour l'école Jules-Ferry, où il y a quand même une performance énergétique très modérée, nous avons espoir aussi d'avoir du Fonds vert pour nous aider.

Je ne prétends pas être exhaustif, ce soir, mais nous pourrons volontiers refaire un point. Nous nous sommes aussi positionnés sur le covoiturage.

Monsieur Couturier.

M. Couturier – Un travail est en cours avec Nevers Agglomération pour mettre en place une ligne de covoiturage en substitution du TER Nevers Dijon. Dans le cadre du Fonds vert, effectivement, il y a un abondement de l'État sur un caractère incitatif du covoiturage qui serait mis en place en septembre, si tout se passe bien. Ce travail se fait de pair avec aussi le vice-président en charge des mobilités à l'Agglomération et d'autres autorités organisatrices des mobilités sur le département, à l'initiative de la Ville de Nevers.

M. le Maire – Effectivement, l'axe « covoiturage » est important, de ce point de vue, et nous aide aussi à aller chercher ces sommes-là.

Nous pourrons refaire un point, en fin d'année ou au moment du budget, plus exhaustif sur tous les projets qui ont été retenus à ce titre, et sur ceux que nous repositionnerons pour l'an prochain.

Autre décision du maire, s'il vous plait ?

M. Diot – La décision n° 112, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Je vous laisse poser votre question.

M. Diot – Il s'agit, dans cette décision n° 112, d'une mission d'assistance technique pour l'évaluation Climat du budget primitif 2023. C'est un bureau d'études (la société Ecoact SAS, basée à Paris) auquel la commune fait appel, pour 35 000 € TTC. Nous sommes interrogatifs non pas sur le principe, bien évidemment, mais sur le rendu de ce bureau d'études pour 35 000 € ; je serais curieux de voir ce qu'il nous transmettra, parce que cela semble très cher. En tout cas, il nous arrive souvent de discuter de subventions de 500 ou de 1 000 €, et même de ne pas être d'accord ; mais, là, on met 35 000 €. Bon !

Sans doute qu'il existe une méthodologie très particulière, c'est ce qui nous a été dit en commission ; qu'il faut faire appel à un bureau d'études, parce qu'il y a une méthodologie, etc. Mais, bon, si c'est pour nous dire qu'il faut revégétaliser les cours d'école, ou changer l'emplacement du feu d'artifice, au hasard, ou limiter les déplacements, etc., je pense qu'on pourra économiser 35 000 €. Pas de problèmes là-dessus, mais nous voudrions avoir le rendu, quand même, de ce bureau d'études, pour savoir ce qu'il peut dire sur l'évaluation Climat du BP 2023, pour 35 000 €.

M. le Maire – Je vais passer la parole à Michel Suet, pour qu'il vous apporte la réponse.

M. Suet – C'est un bureau d'études, mais c'est un bureau qui nous apprend comment faire. En fait, c'est une technique très nouvelle. Peu de villes ont fait cela. Derrière chaque dépense il y a des conséquences écologiques. Chaque dépense va donc être analysée en fonction de certains critères, que je ne connais pas, que seul le cabinet connaît, car il est là pour nous l'apprendre. Il n'intervient qu'une seule fois, il nous donne la méthodologie, et ensuite ce sont les agents qui vont faire ce travail. Voilà, c'est un cabinet qui vient, ce n'est pas vraiment une étude ; c'est un cabinet qui vient nous apprendre comment faire. Voilà.

M. le Maire – Bertrand Couturier.

M. Couturier – Merci. La méthode est importante. La compétence sera internalisée dans la collectivité ; c'est essentiel. Le lien avec le PCAET Nevers Agglomération est aussi capital. Il y a vraiment une dynamique qui est en cours, puisqu'on associe des binômes « élus/agents de la collectivité », dès à présent, pour permettre de pouvoir s'approprier cette question Climat qui doit être l'affaire de tous, nous en sommes convaincus. Je pense qu'au regard de l'enjeu, des attentes de nos concitoyens et des impacts associés positifs pour la planète que cela pourrait engendrer, directement ou indirectement, cette décision, de mon point de vue, est essentielle, et nous le pensons, au niveau du groupe majoritaire.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres questions ?

M. Diot – Il y a la décision n°117. Là aussi, on fait appel à un cabinet privé. Ce sont des cabinets de conseil, si j'ose dire, même si le terme est marqué maintenant. 30 000 €, cette fois-ci, pour un cabinet qui doit nous aider à implanter des enseignes commerciales de niveau national à forte notoriété dans le centre-ville.

On voit l'objet, qui est de redynamiser, en implantant ce que l'on appelle des « locomotives commerciales », des enseignes qui vont amener du monde au centre-ville. Finalement, c'est un « chasseur d'enseignes ». Là encore, nous souhaiterions avoir un rendu de ces études-là, parce que des études à 30 000 €, j'espère qu'il y a du contenu, et que ça servira. Par exemple, je ne suis pas sûr que le cabinet Jap

Conseil fera revenir, par exemple, la boutique Orange, qui, elle, était une locomotive commerciale rue François Mitterrand. Il y a des éléments comme ça qui sont décisifs du flux clients, de l'attractivité commerciale du centre-ville. On demande à y croire, mais on dépense 30 000 € ; il faut qu'il y ait un résultat.

M. le Maire –

Je vais vous répondre là-dessus. D'abord, on dépense deux fois 15 000 €, puisque c'est sur les budgets 2023 et 2024 ; c'est que nous avons maîtrisé le coût.

Sur Orange, ce ne sera pas eux qui les feront revenir ; ce sera peut-être un peu moi, et Villes de France globalement, parce que nous nous battons là-dessus, et toutes les villes, notamment médianes, sont vent debout, et nous avons déjà fait des rencontres à Paris dans les locaux de Villes de France, où ils commencent à re-réfléchir en sens inverse pour l'avenir. Après, il n'y a pas qu'Orange dans la vie. C'est un parti-pris que nous avons choisi. J'étais ce matin en réunion avec les commerçants dès 8 h 00, avec l'adjointe au commerce et les services, et j'étais tout à l'heure en visio avec le club des managers de centre-ville ; aujourd'hui il faut essayer des choses nouvelles. Nous avons fait le constat ce matin que nous n'avions quasiment plus de vacance. Cela peut vous paraître bizarre, parce qu'on en a, de la vacance, mais, sur ce qu'il y a, des commerçants qui veulent ouvrir de nouvelles enseignes à Nevers ne trouvent plus de locaux dans le périmètre de centre-ville. Ce qui reste, c'est soit hors de prix (je pense à un local place Guy Coquille, sur lequel il va y avoir finalement une offre de prix d'achat) ou alors c'est hors d'état par rapport au prix voulu.

J'ai donc pris la décision de convoquer tous les propriétaires identifiés ou les foncières qui se fichent de leurs biens, voire qui s'en servent comme outil de déficit dans leurs comptes peut-être ; nous allons essayer de voir comment on peut faire. Cela nous bloque, en effet, et on entend des gens dire, à tort, qu'il n'y a plus rien ; en fait, il y a plus qu'avant, mais cela ne suffit pas. Mais on a la chance d'avoir des perspectives de développement, et d'autant plus avec la zone nouvelle, qui sera terminée avant Noël 2024, pour la phase 1. C'est quand même embêtant d'être pénalisés comme ça.

Par contre, certaines communes ont utilisé l'appel à des prestataires qui sont spécialisés, qui ont tout un réseau, et qui arrivent à convaincre, à condition que cela soit viable, des enseignes. Il y a déjà des enseignes en train de négocier et de s'installer grâce à ce monsieur. Je m'engage, parce que c'est aussi notre intérêt, à présenter un bilan, qui pourrait être annuel, parce qu'on découpe en deux fois. Il y a des objectifs avec cette prestation ; il est clair qu'il faudra qu'ils soient remplis. S'ils ne sont pas remplis, nous en tirerons les conséquences. Mais je ne peux pas, moi, ne pas essayer des choses nouvelles ; vous connaissez mon appétence à l'innovation dans tous les domaines.

Nous avons décidé cela, avec l'équipe, et cela fonctionne dans d'autres villes ; nous allons essayer de tout faire pour que cela fonctionne à Nevers. Nous avons déjà trois ou quatre enseignes qui sont en discussion, mais je ne les citerai pas tant que ce n'est pas signé. Nous en avons certaines, en dehors de ces prestations, qui sont intéressées, et avec lesquelles nous discutons et que nous accompagnons pour créer un univers d'installations qui soit le plus favorable possible dans tous les domaines, ou que nous rassurons par des travaux. Je reçois prochainement, par ma participation au Conseil National du Commerce, le groupe Casino Monoprix pour peser sur la rénovation de Monoprix, qui en a bien besoin, et qui en aura encore plus besoin quand nos travaux seront finis ; si nous pouvions phaser ensemble, ce serait bien. Mais vous voyez que nous ne restons pas les bras croisés.

Oui, ça coûte un peu, mais je vous assure que, si nous installons les enseignes qu'on nous laisse augurer, ce sera particulièrement favorable, avec des retours sur investissements, ne serait-ce que par les taxes que cela procurera pour la Ville, et les implantations.

J'entends ; cela a un coût. Mais parfois il faut essayer d'investir pour se développer. Ce qui n'empêche pas le travail qui est mené par nos managers, et que nous allons même renforcer par un service global Développement économique qui devrait évoluer dans les mois qui viennent, incluant le commerce.

Voilà pour cette question.

Y a-t-il d'autres questions, s'il vous plaît ?

Oui, Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Oui. La dernière sur laquelle nous voulons faire des remarques, c'est la 120. Celle-ci est destinée à permettre la réalisation de travaux sur l'itinéraire cyclable square de la Résistance, carrefour des Charmilles, et rue Charles Roy. Le projet a été présenté récemment en Commission de Circulation. On peut dire qu'il ne convient pas aux cyclistes. Il donne encore trop la part belle aux voitures, et menace la sécurité des cyclistes. Il est dans la droite ligne de ce qui a été fait au bout du pont de Loire et de la place Mossé, avec des risques de cisaillement à chaque carrefour, quasiment.

Le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions publiques est un établissement public ; ce n'est pas un lobby, donc. Il est chargé d'aider les collectivités pour l'aménagement des mobilités, de la sécurité routière. Or, le CEREMA déconseille fortement les types d'aménagements prévus dans ce projet d'itinéraire entre le Banlay et le centre-ville.

Une association d'usagers vous en a fait part. Nous n'avons plus à faire le plaidoyer du déplacement en vélo. Comme vous allez écouter les élèves du Banlay, je vous demanderais aussi d'écouter les cyclistes, avant d'engager la Ville dans ces travaux, et donc de réviser votre projet avant de prendre cette décision.

M. le Maire –

Je laisserai l'adjoint aux mobilités compléter mon propos. « *Une association d'usagers*. Ce n'est pas tous les cyclistes qui sont contre ce projet ; c'est une association d'usagers, qui est souvent contre la plupart des projets, d'ailleurs.

Moi, je veux bien tout ce que l'on veut. Mais rêver à un idéal d'installation, cela voudrait dire que la ville a été conçue pour ça dès le départ ; ce n'est pas le cas de Nevers. Il y a des endroits où l'on peut faire très bien ; il y a des endroits où l'on peut faire bien ; il y a des endroits où l'on fait comme on peut, mais on fait.

Vous faites allusion au pont de Loire et au rond-point. Il y a des « durs à cuire » sur les réseaux sociaux qui prétendent que ça a coûté. Mais je l'ai démontré, cela ne va rien coûter à la Ville de Nevers de changer ; les conseils n'étaient pas les bons. Ce rond-point, nous l'avons travaillé ; peut-être pas avec l'association de cyclistes qui n'est pas d'accord, mais nous l'avons travaillé avec d'autres cyclistes, parce qu'il n'y a pas que cette association dans la vie non plus. Et franchement, l'accident important qu'il y a eu en bas de la rampe est lié à un non-respect de priorité. Nous allons voir comment on peut améliorer l'attention, mais on n'est pas non plus garants de tous les conducteurs qui ne respectent pas le Code de la route. Pour le reste, si nous n'avions pas fait une voie dédiée, on nous l'aurait reproché. Nous avons fait une voie dédiée, qui au moins a le mérite de marquer ; nous avons fait de petits pictogrammes, quand on ne peut pas faire de piste cyclable, mais qui ont le mérite d'alerter. Franchement, même ça aussi, on nous le reproche. Ne rien faire, on nous le reproche ; enfin, certains nous le reprochent. Faire, certains nous le reprochent.

Rue Charles Roy, vous dites que cela ne va pas améliorer la sécurité ; mais, moi, je n'ai connaissance d'aucun accident vis-à-vis d'un cycliste dans cette rue, si ce n'est pour une malheureuse jeune fille qui avait été renversée volontairement par quelqu'un alors qu'elle était à pied ; c'est une affaire élucidée grâce aux caméras. Mais

globalement nous améliorons la situation. Ce n'est peut-être pas jusqu'au point idéal du CEREMA ; il n'empêche que nous avons acté, et nous ne renoncerons pas quant à ces travaux, qui seront une amélioration.

Après, sur le Banlay, il y aura une autre perspective, avec des « si », évidemment, aujourd'hui, qui est de refaire l'avenue Colbert, avec une vraie piste cyclable. Le projet que nous travaillons est de faire, de la gare jusqu'au Banlay quasiment, une voie continue, avec l'avenue Bérégovoy, et d'encore mieux travailler les continuités de pistes cyclables, qui posent souvent souci et qui sont vraiment très compliquées à gérer, aux dires même de certains cyclistes, sur certains travaux à mener.

Ce n'est sûrement pas un projet parfait ; c'est un projet d'amélioration, c'est un projet de prolongation, et nous l'assumons, faute de pouvoir faire mieux, à cet endroit comme à d'autres.

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous indiquiez qu'il ne conviendrait pas aux acteurs du cycle ; c'est faux. Certaines personnes présentes à la réunion partageaient le projet qui était présenté. Nous avons eu des discussions sur des points de détail qui ont leur importance, et nous avons fait aussi un effort en prenant en compte certains éléments du CEREMA. Nous expérimentons, par exemple, un système réfléchissant, pour contraindre les automobilistes à ne pas franchir la bande cyclable à certains débuts de virages, et pour protéger les cycles. C'est quelque chose qui n'existait pas. Nous avons fait des recherches, et j'en profite, d'ailleurs, pour remercier les services, sur ce travail de veille quant à des dispositifs plus sécurisés pour les cycles qui sont à disposition sur le marché. Nous essayons de faire mieux au fur et à mesure des aménagements.

Sur le Bd Maréchal De Lattre de Tassigny, la priorité n'est plus aux véhicules, mais aux cycles et aux piétons. Nous faisons donc aussi des efforts dans ce sens, et effectivement, la situation parfaite n'existe pas. Nous demandons à la fois de la responsabilité de la part des cycles, mais aussi des automobilistes pour que nous puissions ensemble bien vivre dans ces mobilités qui sont parfois difficiles dans des rues qui ne sont pas toujours simples à aménager, mais nous faisons le maximum. La concertation a toute sa place, et effectivement, du point de vue de certains acteurs du cycle, cela ne va toujours pas, mais, à notre grande surprise, lors de la Commission de Circulation, il nous a été souligné un certain nombre de progrès sur l'action Mobilité en faveur du cycle, au travers de cette commission. Nous nous en réjouissons donc, même si tout n'est pas parfait.

M. le Maire –

Je voulais ajouter, Monsieur Derouault, que vous semblez sous-entendre que nous ferions la part belle à la voiture ; nous ne sommes pas « anti voiture », nous l'avons toujours revendiqué. L'idée n'est pas de chasser la voiture de la ville ; l'idée, c'est de progressivement arriver, par volontarisme, à ce que les gens se garent en périphérie et finissent en ville. Maintenant, il est hors de question, pour l'heure, de dire qu'il y a là un combat du cycle contre la voiture. Beaucoup de cyclistes sont aussi conducteurs. Et il y a des personnes qui ne peuvent pas faire autrement que de rouler en voiture, parce qu'elles ont un handicap, puisqu'elles ont un âge avancé, etc. Nous avons l'obligation de nous intéresser à tous publics, du piéton à celui qui préfère la mobilité douce, à celui qui a de l'équilibre, à celui qui n'en a pas, et à celui qui a besoin de circuler en voiture. Nous assumons cet aspect du « en même temps » pour tous les usagers, et il n'est donc pas question de bloquer la rue Charles Roy aux voitures, et il fallait donc que nous fassions les choses en nous adaptant. Votre question sous-entendait cela, et je souhaitais donc y revenir ; ce n'est pas aujourd'hui notre intention.

M. Derouault – Puis-je dire un mot ?

M. le Maire – Oui.

M. Derouault – Merci. Non, ce n'est pas du tout ce que je voulais sous-entendre. Mais pour améliorer les mobilités douces (et je pense que c'est un objectif de la Ville, et je pense que vous l'avez), il faut que les cyclistes se sentent en sécurité. Ce n'est pas juste un comptage d'accidents qui doit nous permettre d'évaluer la politique qui est faite en matière d'aménagements cyclistes, mais aussi le nombre de cyclistes qui prennent ces aménagements. Je le redis, je pense que ce sera insuffisant, au niveau de ce qui est fait sur ce secteur.

M. le Maire – Je vous rejoins sur le principe, mais pas sur la fin. J'ajoute aussi que nous nous sommes battus de haute lutte pour pouvoir faire une piste entre Nevers et Marzy, ce qui n'était pas gagné. Il y a la piste des Grands Jardins. Vous voyez que nous sommes pleins de bonnes intentions, mais que parfois ce n'est pas simple, et qu'il faut discuter aussi. L'Agglomération co-finance à moitié ces aménagements.

Je précise aussi que, sur les Charmilles, nous traitons la traversée des rues, ce qui n'est jamais simple, et nous faisons la priorité aux cycles et aux piétons ; c'est à souligner. C'est une amélioration de sécurité. Mais ceux qui ne veulent pas comprendre le Code de la route vont le comprendre autrement. Ce n'est pas à coup d'aménagements, c'est surtout à coup de responsabilisation des uns et des autres.

Si nous en avons l'occasion dans l'avenir, la place des Charmilles fait l'objet d'un projet de réhabilitation complet, et nous pourrions revoir les choses. D'ailleurs, ce n'est plus une place, c'est un carrefour. Mais je pense qu'elle mériterait aussi, comme beaucoup d'autres places, Chaméane et d'autres, une modernisation, une perméabilisation, etc. Je ne dis pas que le coût est négligeable, mais il n'est pas non plus pharaonique, et nous ne partons pas forcément pour des décennies comme ça et nous n'excluons pas de revoir la situation pour l'améliorer notamment à ce niveau-là dans la durée.

Je vous propose que nous mettions un coup de pédale pour avancer dans l'ordre du jour.

Il en est pris acte à l'unanimité.

URBANISME

2023-101

Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers **Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31/12/ 2022**

M. le Maire – Nous allons bousculer un peu le *timing* puisque je vais passer la parole à Cédric Duesme. Nous allons aborder en premier, pour permettre de le libérer, les conventions publiques de Nièvre Aménagement. Nous avons à la fois la délibération n°27 pour un certain nombre d'avenants et la délibération n°28 pour l'approbation des comptes rendus d'activité.

Je cède la parole à Cédric Duesme pour une présentation en synthèse, qui, j'imagine, amènera des commentaires ou des questions.

M. Duesme – Bonsoir à tous.

Comme chaque année, Nièvre Aménagement présente ses comptes rendus annuels à la collectivité concédante.

(Présentation d'un document PowerPoint)

11 dossiers seront présentés, et un autre sera présenté au Conseil municipal suivant : le périmètre de restauration immobilière, la concession d'aménagement 104. Récemment, il y a eu un effondrement partiel d'un bâtiment privé sur le 7 rue du Fer, faisant partie d'une opération dans le cadre de la concession d'aménagement du périmètre de restauration immobilière. Les conséquences de cet effondrement ont rendu très compliquée la réalisation d'un bilan opérationnel pour aujourd'hui, car des devis sont en cours, expertisés depuis, pour pouvoir procéder, en lieu et place du propriétaire, qui est totalement défaillant, à la mise en sécurité du site. Sur ce point, nous travaillons avec le CCAS, car le sujet comporte une problématique de relogement qui est particulièrement complexe, puisque des locataires n'ont plus accès au logement qu'ils occupaient, et sont dans l'impossibilité de déménager, du fait d'un risque d'effondrement complémentaire. Il s'agit pour le CCAS d'un exemple d'intervention en urgence qui est particulièrement salutaire pour les deux ménages qui étaient sur le site et qui ont été relogés.

Je propose que nous passions en revue les projets de CRAC, opération par opération. La liste figure à l'écran. Le point nouveau est le dossier 198, îlot de la rue du Chemin de fer, présenté pour la première fois au Conseil municipal sous l'angle du compte rendu annuel de l'exercice précédent ; il avait été attribué à Nièvre Aménagement sur l'exercice 2021, et nous pouvons donc commencer à présenter les actions réalisées sur l'exercice 2022. Les autres concessions d'aménagement sont plus anciennes.

Pour ce qui concerne la concession d'aménagement des Courlis, la plus ancienne de toutes, on peut noter la remise en état de la façade de la tour des Courlis. La photographie présente le ravalement de cette façade, avec des pans béton qui ont été totalement nettoyés avec des procédés qui permettent de ne pas attaquer le béton. On voit l'état quasiment initial, puisque nous avons remis cela à neuf, puis vous pouvez voir les pans qui sont noirs, état précédant le nettoyage opéré. Je vous invite à voir l'état actuel, qui est très différent de ce qu'il pouvait être il y a six mois. Cette opération est réalisée sur la tour des Courlis, sur laquelle la concession d'aménagement est en copropriété avec le centre hospitalier. Il a donc fallu avoir l'accord de l'assemblée générale de copropriété, et le fait que le centre hospitalier prenne sa part, puisqu'il est propriétaire d'à peu près la moitié du bâtiment.

On peut aussi signaler l'achèvement sur l'année 2022 des travaux d'aménagement extérieur. On a toujours une problématique qui s'impose à nous ; on a toujours une pharmacie qui existe dans un bâtiment qui est voué à démolition. L'exploitante n'a pas accepté les propositions de relocalisation dans le bâtiment détenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, anciennement EPARECA. Cependant, très honnêtement, les propositions étaient intéressantes. La problématique qui se pose est que c'est une personne qui est en fin d'activité, et qui a du mal à envisager un déplacement, alors que son bâtiment nécessite une démolition maintenant. Nous avons la solution, mais, malheureusement, on ne peut pas faire à la place de l'exploitante, ce qui retarde l'achèvement de cette opération, qui sera terminée une fois que nous aurons démolit et réalisé la partie d'espace public qui est prévue en lieu et place.

Sur l'évolution budgétaire de l'opération, on est sur une augmentation du budget de 170 895 €, en dépenses et en recettes. En dépenses, ce sont les travaux d'aménagement extérieur de la tour exposés précédemment. En recettes, on a la participation du centre hospitalier dans le cadre de sa copropriété, et l'augmentation du prix de vente de la tour à terme, puisque les travaux réalisés vont permettre de la valoriser à terme un peu mieux. Il n'y a pas de participation complémentaire de la collectivité sollicitée, et le reste à charge à verser par la collectivité est de zéro euro.

Concernant la concession d'aménagement Saint-Genest, à l'intérieur de laquelle se sont déroulés les travaux de la place Mossé, je ne reviendrais pas sur la réalisation et sur l'achèvement des travaux de la place Mossé, avec une inauguration la semaine dernière. Les travaux avaient été réceptionnés fin 2022. Outre les travaux de finition sur notamment la partie Espaces verts et les réserves qui ont été levées depuis, il reste uniquement la garantie d'entretien des végétaux. Nous nous attacherons particulièrement à ce que l'entreprise accomplisse son travail là-dessus, puisque c'est un travail qui est rendu chaque année plus difficile avec les problématiques de sécheresse quand il y en a, mais qui sont particulièrement nécessaires notamment sur les premières années de vie des végétaux sur site. En collaboration avec les services de la Ville, nous serons très attentifs à ce sujet-là.

En dehors de la place Mossé, on a, dans la même concession d'aménagement, la vente de l'ilot des remparts, rue de Gonzague, pour Nièvre Habitat. Les travaux ont débuté, et la vente se déroule sur 2023 ; l'acte est signé. Il reste la définition de l'occupation de la Tour Goguin, qui va pouvoir certainement trouver un rebond, suite à l'évolution du quartier ; sujet sur lequel on a des pistes, mais pas encore de certitudes, pour la suite, si bien que je ne ferai pas d'annonce aujourd'hui.

Le budget global reste totalement inchangé. Il y a même une diminution de la provision pour les travaux qui est compensée par l'augmentation des honoraires. C'est une question d'imputation budgétaire. Il y a eu augmentation du poste Impôts et assurances. La participation est inchangée pour la commune, pour cette concession également.

Concernant la concession d'aménagement du Pré-Plantin, à proximité de l'hôpital, il avait été réalisé deux lotissements pour Nièvre Habitat et la viabilisation de plusieurs voiries. La dernière partie du projet a consisté à vendre le terrain d'assiette pour le nouvel équipement de la protection de l'enfance pour le Conseil départemental. Les travaux sont en cours, et c'est la raison pour laquelle la concession d'aménagement est prolongée jusqu'à arriver à son quitus, de manière à ce que la collectivité puisse suivre le fait que les travaux ne posent pas de désagrégation du cheminement piéton qui ceinture le site. La livraison de cet équipement devrait intervenir à la fin de l'année.

En termes financiers, il n'y a pas d'évolution significative des recettes. Il y a une diminution marginale des provisions. On pourrait avoir ainsi un budget de l'opération qui se finirait avec un excédent de 82 000 €, ce qui pourrait être versé à la collectivité, puisque, sur ces concessions d'aménagement, les anciennes en tout cas, le risque et le boni interviennent toujours en faveur de la collectivité. C'est un budget qui pourrait revenir à la Ville à la fin de la concession d'aménagement, sous réserve qu'il n'y ait pas de travaux à faire ; mais, très honnêtement, sur ce sujet-là, je ne suis pas inquiet du tout. Vous voyez des photos de drone de l'état de réalisation ; aujourd'hui le clos couvert est assuré, la mise hors d'eau va être finalisée pendant l'été, et on est au second œuvre. Pas de participation à attendre sur cette opération-là non plus.

Concernant la concession d'aménagement du Pont Cizeau, elle va de Saint-Aricle au parking du Ravelin. Elle intègre donc le parking où est implanté le McDonald's, et où nous avons refait, à l'époque, le giratoire. Il y a eu la fin du bail à construction sur l'exercice 2022 sur le parking de Saint-Aricle, ce qui était un préalable nécessaire à la réalisation du quitus de l'opération. En 2023, il y a eu un découpage foncier supplémentaire qui a été nécessaire dans le cadre du projet de rénovation de la tour de la MSA, sur lequel Nièvre Aménagement n'intervient pas directement, mais va pouvoir rétrocéder le foncier pré-découpé pour que la commune puisse faire ce qu'elle souhaite en faire vis-à-vis du porteur de projet de la tour. Du reste, c'est la dernière action qui sera menée. On a un quitus en préparation, qui vous sera présenté, je l'espère, d'ici la fin de l'année.

D'un point de vue financier, là aussi on devrait finir avec un excédent, qui n'a pas bougé par rapport à l'année dernière, et qui pourra être reversé à la Ville. Par contre, effectivement, eu égard à ce que je vous ai dit précédemment, il y a nécessité de

prolonger de manière technique la concession d'aménagement d'un an, pour qu'elle puisse se finir à fin 2023, et que nous puissions vous présenter le quitus.

Concernant la concession d'aménagement du site Colbert, il y a eu beaucoup plus d'activité. Sur 2022, nous avons signé avec l'État la vente en état futur d'achèvement pour 6 000 mètres carrés de bureaux ; c'est la future cité administrative. Nous venons d'achever la réalisation des ossatures bois, et on est donc hors d'eau. On sera hors d'air courant de l'été. La livraison aura lieu en juin 2024. Sur l'îlot 2, il s'agit d'un îlot qui n'est pas dans la concession d'aménagement puisqu'il a été vendu à une copromotion, et c'est la SCCV qui est réalisée par Nièvre Aménagement et CDR Promotion. Il y a 16 logements et 2 000 mètres carrés de bureaux. Les 2 000 mètres carrés de locaux tertiaires sont vendus. Sur les 16 logements, il y a eu 2 désistements, si bien que 14 ont été vendus et que 2 sont encore en vente (1 T2 et 1 T3).

Sur la concession d'aménagement, il restera uniquement à faire les travaux de reprise des trottoirs relatifs aux chantiers qui sont sous vos yeux, et puis la commercialisation du dernier lot, le lot 3 B accueillant le pavillon Bricheteau, qui présente un intérêt patrimonial. Nous avons eu deux porteurs de projet, sur les années 2020 et 2021, qui n'ont successivement pas donné suite, parce qu'ils n'ont pas réussi à équilibrer les opérations, ou à dégager suffisamment de marge financière, en tout cas. Aujourd'hui, on est donc revenu au point de départ sur la réalisation de la rénovation de ce bâtiment.

D'un point de vue financier, le budget est inchangé par rapport à l'exercice précédent, où il y avait eu intégration de la réalisation du lot 3, la cité administrative, à l'intérieur de la concession d'aménagement. Depuis les photographies, les ossatures bois de la cité administrative sont totalement posées, et les ravalements de l'îlot 2 ont bien avancé ; on en est à l'aménagement intérieur, pour une livraison fin juillet pour les logements, et fin septembre pour les locaux tertiaires.

Sur cette opération, il n'y a pas d'évolution du budget. On est sur un budget qui est, en tout, à 31,8 M€, et on a 21 M€ qui sont déjà dépensés. La participation est inchangée, et il ne reste rien à percevoir de la part de la collectivité sur cette opération.

Concernant la concession d'aménagement du lotissement de La Pétroque, il y avait 77 lots qui étaient commercialisés sur la première phase. Aujourd'hui, on en est à 72 vendus, et 3 sous compromis. Il y en a 2 qui sont à nouveau en vente, puisque les porteurs de projet initiaux se sont désistés.

Dans le même temps, nous avons fait la réalisation de la viabilisation du macro-lot qui est en entrée de zone, en haut à droite de la rue. Cela va permettre la commercialisation de 19 lots supplémentaires. Ces 19 lots ont pour particularité d'être un peu plus petits en moyenne que les lots de la phase 1, parce que cela répond davantage aux considérations de nécessité d'étalement urbain et de densité urbaine, sans rentrer dans des concepts qui soient trop petits ; on est sur des parcelles qui font en moyenne 500 mètres carrés. La commercialisation va démarrer à l'été, avec un découpage de géomètre qui doit nous revenir signé lors de la première semaine de juillet, ce qui devrait nous permettre, dans la foulée, de lancer la commercialisation, avec un règlement de lotissement qui est en cours de validation.

La voirie est réalisée et elle est réceptionnée. Il nous reste les mâts d'éclairage public à réaliser. La voirie va être réalisée de manière partielle ; on va pouvoir circuler dessus. Par contre, nous ne ferons pas les aménagements définitifs avant la réalisation des travaux de construction des maisons, de manière à avoir un minimum de reprises à faire, pour avoir les aménagements définitifs. Nous avons appris de notre expérience de la première phase, où nous avons dû faire des reprises *a posteriori*, parce que nous avons voulu rendre l'aménagement totalement finalisé.

Au niveau budgétaire, on a une évolution à la hausse de 24 266 €, pour prendre en compte l'évolution des coûts de travaux essentiellement. Cette somme va être répercutée dans la vente des lots qui restent à vendre. Cela ne fera pas l'objet d'une participation supplémentaire, et le montant en reste donc inchangé. Par contre, dans les exercices précédents, il reste 470 000 € à verser pour la commune ; c'est la seule concession où l'on a une participation à verser, en tout cas pour cette année. Il en reste pour 4 ans. Cette année, c'est 150 000 €, puis 120 000 €, puis les deux dernières années 100 000 €.

Pour le site Cobalt, nous avons eu aussi beaucoup de travaux sur l'année 2022 et qui seront finis sur 2023.

Sur l'année 2022, nous avons livré l'INKUB Agora Business pour l'Agglomération. Nous avons poursuivi les travaux sur le bâtiment 2, qui est le jumeau de l'INKUB de l'autre côté de la place d'armes, pour l'implantation du *cluster* Ingénierie de la SNCF, sur trois étages. Sur le rez-de-chaussée, nous sommes en discussion avancée pour réaliser l'école de psychomotricité, qui a ouvert ses portes, mais qui a besoin de locaux supplémentaires.

Nous avons, dans la même année, la réalisation des travaux des espaces extérieurs, qui sont aujourd'hui livrés en dehors des plantations qui auront lieu en octobre ou en novembre.

En 2022, nous avons démarré les travaux de la réalisation de la résidence étudiante pour 33 logements. Ils seront achevés le 13 juillet. Je peux vous informer que le propriétaire nous a dit avoir déjà commercialisé la totalité de ces 33 logements. Cela montre qu'il y a un besoin sur le sujet. Ce n'est pas une surprise. Dès que les résultats pour les admissions ont été connus, des réservations ont été enregistrées à la suite. C'est une réussite, quant à ce projet.

Il nous reste en réalisation toute la phase qui est à l'arrière d'Aquabalt, puisqu'il y a encore 8 000 mètres carrés à disposition, pour faire du développement économique ou du logement ; il y aura certainement un peu des deux, et peut-être des équipements publics, si les arbitrages sont faits. Il y a aussi la question du stationnement qui est abordée, avec une étude mobilité qui est en cours. J'ai évoqué par ailleurs l'étude de programmation.

D'un point de vue financier, nous avons intégré la réalisation, dans le cadre de la concession d'aménagement, du rez-de-chaussée du bâtiment 2, école de psychomotricité, ce qui fait que l'on a une augmentation des dépenses de 781 000 €, mais une vente du même site pour un montant équivalent. La participation de la collectivité reste donc inchangée. Le dernier versement de la participation a eu lieu en 2022, et, à partir de maintenant, sauf évolution du programme, il n'y a pas de participation supplémentaire envisagée.

Sur la concession d'aménagement ANRU Ouest, qui est le quartier de la Grande Pâture, elle est réalisée pour l'essentiel ; nous avons déjà refait les voiries depuis un certain temps, et les espaces publics également.

Il nous reste à faire la commercialisation, et, dans ce cadre-là, nous avons vendu deux terrains en 2022, pour des porteurs de projet privés (Céréa, pour ses bureaux, et Nexloop, structure gérant les datas de Bouygues télécom). Il nous reste deux terrains à vendre sur la même rue de Coblençe qui sont en discussion avancée, et il y en a même un qui est chez le notaire. Nous devrions donc avoir fini la commercialisation sur cette rue soit cette année, soit l'année prochaine, puisqu'il y a des délais ; on signe une promesse, l'acquéreur obtient son permis de construire et son financement, et seulement après on vend le bâtiment (le terrain en l'occurrence). Par contre, il nous reste également les terrains rue Jean Georges, derrière anciennement Tati. Il y a un projet qui est en cours de réalisation, la pension de famille pour Hestia ou autrement appelée Relais 18. Il nous reste 16 000 mètres carrés à commercialiser. Il y a deux

options : soit on trouve un porteur de projet qui prend la totalité, ce qui a été envisagé sur 2022, mais finalement le porteur de projet s'est désisté ; ou bien nous serions amenés à réaliser une voirie interne aux 16 000 mètres carrés pour vendre ensuite les terrains que nous aurons, mais en plusieurs fois. Ce sont les dernières actions, *a priori*, qui restent sur le sujet de l'ANRU Ouest.

On est là sur une augmentation budgétaire de 45 000 €, en dépenses comme en recettes. C'est plutôt une augmentation des recettes qui a amené à notre augmentation générale, puisque nous avons réussi à vendre à un prix plus élevé les terrains rue de Coblenze que ce qui était prévu. En face, nous prévoyons une provision pour l'augmentation des coûts de travaux, notamment si nous avons à faire des travaux sur la rue Jean Georges. Évidemment, si ce n'était pas le cas, cela pourrait faire l'objet d'une restitution en fin de concession d'aménagement à la collectivité. Mais, pour l'instant, il est un peu tôt pour l'envisager. Il n'y a pas de participation supplémentaire ; la participation demeure inchangée.

Concernant la concession d'aménagement de Château-Brisset, nous avons réalisé l'allée Jacques Gandouin. Nous y avons implanté deux résidences pour Nièvre Habitat. Nous avons commercialisé en 2021 cinq lots à bâtir. Nous les avons vendus. Nous avons connu une problématique sur le dernier lot ; nous n'avons pas eu de chance, il y a eu une erreur technique qui s'est réalisée en 2013, et dont nous ne nous sommes aperçus de la problématique qu'en 2022, par rapport au raccordement sur le réseau d'assainissement, et qui est en cours de règlement.

En dehors de cela, il nous reste un terrain, qui fait 5 000 mètres carrés, et qui est situé de l'autre côté de l'allée. Les discussions avec la Ville portent sur la commercialisation soit de la totalité des 5 000 mètres carrés, soit d'une partie seulement. Il y a une présence végétale importante sur le site, et il pourrait y avoir une partie qui soit conservée, et la partie sans intérêt d'un point de vue biodiversité et végétalisation serait proposée à la vente, mais cela implique des conséquences financières sur lesquelles il faudra trancher.

D'un point de vue financier, le bilan reste inchangé et à l'équilibre. Il n'y a pas de participation supplémentaire.

Sur la concession du Pré-Poitiers, la rue de la déchèterie et menant vers l'hôtel d'Agglomération avait été prolongée il y a trois ans, ce qui a permis d'avoir la réalisation de la cuisine centrale, du SYMO. Il y a eu aussi l'élargissement de la déchèterie.

Sur l'année 2022, il y a eu l'accord sur la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage le long de cette rue. Nous avons passé la vente sur le début de l'année 2023, ce qui est fait, et nous n'avons donc plus de terrains à commercialiser sur cette zone. Sur la zone matérialisée en rouge, il s'agit d'une phase 2, qui prévoit la viabilisation et la vente de lots qui resteraient là. Pour l'instant, celle-ci n'est pas lancée. Nous avons tout de même une avancée sur l'année 2022, à savoir que nous nous sommes rapprochés du SDIS, qui est propriétaire d'une partie des terrains, et qui s'est déclaré vendeur. Par contre, la discussion aujourd'hui porte sur la réalisation de cette phase 2. Aujourd'hui, la compétence Développement économique, contrairement à ce qui était le cas au moment de la signature de la concession d'aménagement du Pré-Poitiers, revient à l'Agglomération ; l'idée est peut-être de transférer cette concession d'aménagement à l'Agglomération, même si, pour l'instant, il n'y a pas eu d'acte en ce sens. Le but du jeu a été d'équilibrer la phase 1, ce qui est le cas.

Au point de vue financier, on voit une augmentation mesurée des recettes et des dépenses. On a une augmentation de 12 178 €, car nous avons fait un découpage de géomètre précis, et il y avait quelques mètres carrés supplémentaires que nous avons vendus à l'Agglomération, si bien que cela a été plus cher que prévu. En dépenses, c'est une augmentation de la provision pour des réfections sur la rue déjà livrée, dans une mesure qui pourra là aussi être restituée à la collectivité s'il n'y a pas de travaux à

réaliser *in fine*. Il n'y a pas non plus de participation supplémentaire à verser. Cependant, si nous réalisons la deuxième phase, le concédant qui la réalisera aura une participation à prévoir. Je le mentionne pour mémoire, puisqu'*a priori* ce serait plutôt l'Agglomération qui le ferait, mais, en tout cas, pour l'instant, il n'y a pas de décision prise sur cette phase 2. Donc pas de participation à appeler à la commune.

Concernant l'ilot de la rue du Chemin de fer, la concession intègre cinq phases. Dans ces cinq phases, il y a la première phase qui est la rénovation lourde de bâtiments situés en cœur d'ilot, les anciennes imprimeries du *Journal du Centre*, pour en refaire une nouvelle salle de rédaction. Ce qui permettra, si on fait cette première phase, de libérer le foncier actuel qui sert de bureaux et de salle de rédaction au *Journal du Centre*, et qui pourrait être totalement reconfiguré et remis sur le marché sur des locaux tertiaires. Il peut y avoir du co-working, etc., puisqu'on est particulièrement bien placés, vers la gare notamment.

Le deuxième objectif est de pouvoir intervenir sur le cœur d'ilot. La photographie montre que l'endroit est disgracieux, avec des toitures amiantées, et un grand bâtiment totalement aveugle, à savoir un bâtiment de stockage qui n'est plus réellement utilisé par *Le Journal du Centre*. L'idée est de racheter les garages. Il y en a 23 qui sont achetés ou qui sont devant le notaire ; il en restera 2 à acquérir. Il s'agirait ensuite de les démolir et de créer un espace public, et surtout un parvis qui permette de créer des ouvertures sur le bâtiment, pour pouvoir lui redonner un intérêt et pouvoir créer des mètres carrés en proximité de la gare, sans avoir à construire ou à imperméabiliser des surfaces supplémentaires.

Dans le même ordre d'idées, il y a un bâtiment en tôle sur la rue du chemin de fer, devant la gare, qui est particulièrement disgracieux et n'a aucun intérêt, à savoir les anciens entrepôts pour la distribution des journaux, laquelle ne se fait plus sur le site. L'idée est de remplacer ce bâtiment par un nouveau bâtiment qui serait un bâtiment R + 2, voire R + 3. Il pourrait être, là aussi, à destination de bureaux ou à destination de logements ; les deux peuvent s'étudier. Nous avons l'opportunité d'intervenir sur l'un ou sur l'autre.

Sur la concession d'aménagement, contrairement à ce que nous avons envisagé initialement, nous avons intégré ce bâtiment en plus, car il y a la possibilité d'obtenir des subventions. Le bâtiment étant désaffecté, il pourrait être totalement transformé, avec un impact sur l'espace public qui est important, et un impact en face de gare. Or, dans les programmes Action Cœur de Ville développés par l'État et les collectivités, les secteurs de gare sont l'objet d'interventions particulières. Il est possible d'obtenir des subventions si on réalise les opérations dans le cadre d'une concession d'aménagement ; alors que, si on laissait faire un porteur de projet privé, il ne pourrait pas toucher ces subventions. D'où le fait que nous intégrons cette opération à la fois en recettes et en dépenses. Cela fait un coût de près de 2 M€ supplémentaires, mais qui ne remet pas en cause l'équilibre de l'opération.

Je pense avoir tout dit sur ces concessions d'aménagement. Sur un plan purement financier, il n'y a pas d'augmentation de la participation de la collectivité, malgré la réalisation de l'ensemble des projets que j'ai cités, qui sont faits, et qui sont à venir.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Je m'aperçois que j'ai oublié un élément. J'ai oublié un point sur la concession d'aménagement de la caserne. Nous proposons un avenant pour modifier la rémunération de l'aménageur. Quand nous avons signé la concession d'aménagement il y a une vingtaine d'années, il avait été décidé une rémunération de l'aménageur s'il y avait des loyers à percevoir, de 10 %. À l'époque, ce n'était pas du tout envisagé ; Nièvre Aménagement ne réalisait pas elle-même les réalisations en bâtiments, ce qui est maintenant une de nos missions principales. Or, on s'aperçoit que, notamment avec le loyer que nous allons percevoir de la SNCF sur les premières années, avoir 10 % de rémunération nous semble démesuré. En coordination avec la

Ville, nous avons convenu de porter cette rémunération à 5 % des loyers, et non plus 10 %, ce qui correspond davantage à ce qui se fait sur de la gestion locative classique.

Par ailleurs, en parallèle, nous avons demandé la création d'une rémunération supplémentaire pour l'étude de programmation sur les terrains qui restent à commercialiser sur l'arrière de la piscine, puisqu'il y a eu d'importantes évolutions sur ce sujet. La rémunération de Nièvre Aménagement reste inférieure à ce qui était envisagé précédemment. C'est ce qui est proposé dans le cadre de cet avenant.

Les autres avenants sur les diverses concessions portent sur une prolongation d'un an sur le Pont-Cizeau et sur Colbert.

J'en ai maintenant fini ; excusez-moi.

M. le Maire –

Je voulais ajouter un point, pour que les choses soient à peu près tranchées. Comme vous le savez, nous sommes en pleine révision du PLU, et nous aurons l'occasion d'en re-parler. Nous prendrions plutôt le parti, sur Château-Brisset, puisque nous sommes dans une optique aussi d'accentuer le verdissement, tout en veillant aussi aux charges de la ville, et de garder une partie du parc, sur Château-Brisset, et donc de limiter les constructions, sans que cela ne gêne personne.

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Merci pour cette présentation tout à fait complète.

Vous venez d'annoncer, Monsieur le Maire, que, sur Château-Brisset, tout ce qui est arboré va être conservé ; c'est plutôt une bonne nouvelle. Nous avons évoqué l'an passé le fait qu'on pourrait peut-être nous présenter, lors des CRAC, un rapide bilan sur les mesures mises en œuvre concernant la végétalisation, la conservation ou non d'espaces verts et de la biodiversité dans les espaces concernés par ces opérations. Cette année, nous avons eu peu d'éléments dans ce sens. Rappelons que nous avons voté en automne dernier la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité, et qu'une évaluation Climat du budget vient d'être décidée lors de ce Conseil. Il nous semblerait plus que souhaitable qu'un bilan sur ce point, aujourd'hui indispensable de tout projet urbain, puisse nous être présenté, si c'est possible, dans l'avenir.

M. le Maire –

Oui, ce que je vous propose, c'est de ne pas le faire aujourd'hui, déjà en raison de l'absence de l'adjointe à l'environnement naturel, qui est en session d'examen, puisqu'elle est aussi enseignante à Beaune, et qui n'a pas pu être là ce soir, mais je souhaiterais qu'elle soit présente à cette occasion. Après, je pense qu'il suffit d'ouvrir un peu les yeux pour voir comment nous avons augmenté le périmètre de façon importante. Y compris sur la place Mossé. Contrairement à ce que certains n'ont pas compris ; qu'on ne plantait pas des baobabs de trente ans d'un coup, et qu'il fallait laisser la nature s'exprimer. Je crois que c'est dans votre petit magazine, Monsieur Diot. D'ailleurs, dans votre magazine, ce qui m'amuse, c'est que vous dénoncez des choses à l'Agglomération qui sont votées par les communistes ailleurs dans d'autres villes de l'Agglomération. C'est assez cocasse. Vous semblez avoir du mal à avoir une ligne de conduite commune.

Sur le sujet abordé par Mme Dupart-Muzerelle, on peut s'enorgueillir avec humilité, malgré tout, sur toutes les avancées que nous faisons, et vous allez voir aussi, sur le projet Mitterrand, des zones de végétalisation un peu originales et nouvelles. J'ai cité la place Mossé. Il y a d'autres endroits sur lesquels nous travaillons de façon peut-être moins spectaculaire.

M. Duesme – Il y a Cobalt, effectivement. C'est dans le projet. Aujourd'hui, ce n'est pas encore planté ; en tout cas, pas en totalité. Il y a quand même une grosse intervention qui est déjà réalisée sur la place d'armes, que vous pouvez déjà constater, avec la revégétalisation de la place d'armes en elle-même, et la création, sur une bande de 10 mètres qui nous a été accordée par l'architecte des bâtiments de France, de massifs arbustifs, pour avoir de l'ombre et pour avoir de la biodiversité sur le site, tout en conservant, à sa demande, un espace central qui reste une place d'armes. Sur ce sujet, l'achèvement des travaux d'espaces verts aura lieu l'année prochaine.

En outre, sur le site Colbert, sur la question de la sobriété énergétique, on a un bâtiment qui était en avance par rapport à la réglementation, et qui permet d'avoir une consommation des services de l'État divisée par 10 en termes d'énergie par rapport à leur consommation actuelle. Cela vous donne une idée de l'impact énergétique. On est sur une consommation qui va baisser de 80 % en termes de chauffage.

M. le Maire – Avez-vous d'autres questions ?

François Diot.

M. Diot – Un sujet particulier. Si nous pouvions avoir un point sur le bâtiment de l'ex-chambre d'agriculture. Si nous pouvions avoir un point de situation, et notamment sur qui est propriétaire aujourd'hui. On nous a dit en Commission que c'est la SAS Belloy qui est aussi propriétaire du bâtiment de l'ex-banque de France, si je ne m'abuse. Mais physiquement qui est le propriétaire ? Pouvons-nous le savoir ?

M. Duesme – Je n'ai personnellement pas la réponse directe, puisque je n'ai pas procédé à la vente, mais je vous confirme que les échanges que j'ai se font avec la SAS Belloy.

M. Diot – À l'occasion, si nous pouvons savoir qui est derrière...

M. le Maire – C'est le président du groupe Belloy...

M. Diot – Parce que la Maison de l'Agriculture a appartenu, avant la SAS Belloy, à une société civile de construction-vente KAPART détenue par M. Laurent Brun, qui a fait l'objet d'une mesure de faillite personnelle, si je ne m'abuse. J'imagine donc que cette personne n'est plus du tout dans le coup, et qu'elle a donc disparu de la circulation. Je voudrais quand même qu'on s'en assure.

Nous aurions pu être informés, Monsieur le Maire, de la fin de la société de construction-vente KAPART, de la faillite personnelle de Laurent Brun, du transfert de propriété de la Maison de l'Agriculture à la SAS Belloy, etc. Ce sont quand même des changements importants. C'est un dossier récurrent, c'est difficile, c'est compliqué, etc. Mais quel est le projet à l'heure actuelle ? Un moment, faute de projet, vous envisagiez d'y transférer la mairie. Aujourd'hui, qui est derrière la SAS Belloy, et quel est le projet, et à quelle échéance, pour la Maison de l'Agriculture ?

M. le Maire – Oui, je crois pouvoir le dire. M. Brun doit être actionnaire minoritaire du groupe Belloy. Je n'ai pas tous les éléments judiciaires. Nous avons été alertés sur la situation. Cela a été vérifié. Cela a été croisé aussi avec l'État. Ce n'est pas lui qui est le président du groupe Belloy ; nous nous sommes assurés de cela...

M. Diot – Faisant l'objet d'une faillite personnelle, il n'a plus le droit de faire quoi que ce soit, *a priori*.

M. le Maire – Je n'ai pas le jugement de faillite personnelle. Je ne sais pas si vous l'avez. Il y a parfois des interdictions d'exercer, des interdictions de gérer, il y a des mesures complémentaires. Je n'ai pas la décision de justice sous les yeux, là, maintenant. Je vous dis simplement que la Ville de Nevers, quel que soit le co-contractant, prend le soin de vérifier un certain nombre de choses sur la structure elle-même, sur ses bilans, qui sont accessibles à tous, auprès du greffe du tribunal de commerce concerné, etc. Nous avons donc sécurisé la cession, pour ne pas se retrouver comme antérieurement, où la vente avait été faite, avant nous, à quelqu'un qui n'avait rien fait dedans, si ce n'est déposer le bilan de sa SCI, et ayant racheté un euro. Là, c'est un groupe qui a racheté aux enchères à un certain prix. Ce que j'en sais, c'est que M. Brun est concerné sur un petit pourcentage dans la société, ou dans une société qui fait partie de la société. Nous pourrions vous confirmer ce point sur l'aspect juridique ; sauf si quelqu'un le sait et peut me donner là les précisions.

Sur le projet, c'est une résidence hôtelière 4 étoiles, avec deux restaurants au rez-de-chaussée. Il a fallu prendre un peu plus de temps, puisque le PPRI a dû être revu, et permet d'accepter des hébergements de sommeil grâce aux zones de surverse, que nous avons décidé de proposer sur le risque Inondation en travaillant avec l'État et le directeur départemental des territoires, qui nous accompagne sur tous nos projets, et je l'en remercie, parce que c'est important ; ce qui est validé par l'État et par le Préfet.

Les permis sont déposés pour l'ancienne Maison de l'Agriculture. Nous négocions une occupation ou une cession de parkings autour, sans trop pénaliser le parking public, mais il y a aussi le Ravelin qui n'est pas loin. On nous avait reproché d'avoir avantagé McDonald's ; je précise que nous avons rendu ce qui était à McDonald's, car, lorsque nous sommes arrivés, personne n'avait été capable de nous dire ce que la Ville possédait. Nous avons fait faire un inventaire, et nous avons découvert que McDonald's avait acheté aux municipalités précédentes une partie du parking du Champ de Foire. Nous avons donc rendu ces parcelles, et ce n'est pas une facilité faite par notre équipe à McDonald's – je n'ai pas d'actions chez McDonald's –. Mais nous avons respecté les règles. McDonald's s'était aperçu qu'ils n'avaient pas leur parking privé, qu'ils avaient acheté. Je le dis donc, par rapport aux espèces de rumeurs qui avaient couru un temps. C'est l'application des ventes, et des conséquences.

Or, là, il nous est demandé, éventuellement, de céder du terrain, de mettre à disposition, ou autre... Nous sommes en train de voir, et de voir peut-être un partage d'occupation, puisqu'un parking est plutôt occupé la nuit et pas le jour, et donc il s'agirait de voir si, les jours, il pourrait être accessible à tout le monde.

Le dirigeant du groupe Belloy est Michel Beau, et il est implanté dans l'Yonne.

Voilà pour ce projet, dont les travaux ont un peu démarré. Vous avez vu la sécurisation des fenêtres, puisque le bâtiment était régulièrement envahi et squatté. Je pense que les travaux seraient cette année...

M. Duesme – Le permis de construire est en cours, et le dépôt a été rendu possible parce qu'on a fait le découpage de géomètre, qui permet de faire le nombre de places de stationnement nécessaires pour son équipement ; mais avec les questions que vous venez d'aborder (parking pouvant être mutualisé...) ; et la collectivité est maître de cela aujourd'hui.

- M. Diot – Pour terminer, je demande quand même à ce qu'on vérifie juridiquement cette histoire et la situation personnelle de M. Laurent Brun, qui, à ma connaissance, a fait l'objet d'une mesure de faillite personnelle d'une durée de 15 ans, ce qui emporte donc l'interdiction d'administrer, de gérer et de faire quoi que ce soit dans une entreprise ...
- M. le Maire – Il n'y a pas d'interdiction d'être actionnaire minoritaire.
- M. Diot – Je ne suis ni avocat ni juriste, mais je demande à ce qu'on vérifie, c'est tout.
- M. le Maire – Je le suis un peu, encore. Mais pour chaque vente, chaque achat, nous vérifions à qui nous avons à faire. Je ne dis pas que c'est sécurisé à 100 %, il y a toujours des petits malins, il peut y avoir des sociétés-écrans ou autre, mais globalement nous vérifions avec qui nous contractons, et nous n'attendons pas votre suggestion pour le faire, et cela a été vérifié, depuis qu'il y a eu la réorientation du groupe Belloy, qui avait repris cet immeuble.
- Y a-t-il d'autres questions ?
- Il y a une petite suggestion que je me permets de vous faire, Monsieur Duesme ; ce serait peut-être la mise en vente des terrains rue du 13^{ème} de ligne, qui n'est pas, sauf erreur, marquée. Je pense que, vu le nombre de passages, il y a peu de gens qui savent, finalement, que c'est à céder.
- M. Duesme – Oui. On parle bien des terrains qui sont avant la piscine ?
- M. le Maire – Oui. Je sais qu'il y avait un temps des projets, et je pense que ça pourrait être intéressant de le signaler.
- M. Duesme – Il y a toujours des projets, et c'est toujours en commercialisation, effectivement. La question, c'était de savoir sur quels porteurs de projet s'arrêter. Si on met un panneau « en vente », on a beaucoup de demandes, y compris beaucoup de demandes que la collectivité ne souhaite pas...
- M. le Maire – Oui, mais ce n'est pas grave. Il vaut mieux dire *non* que de ne pas vendre. Je ne vous cache pas que j'aimerais bien que ces terrains soient occupés dans un avenir proche, car ils sont un peu en friche. Il y a la question de la biodiversité, mais il ne faudrait pas que cela soit excessif par rapport aux riverains à côté.
- M. Duesme – Entendu.
- M. le Maire – Merci.
- Pas d'autres interventions ?
- Il s'agissait d'une présentation.
- M. Duesme – Cela nécessite deux délibérations, une pour la signature des avenants, et une sur la validation des CRAC.

- M. le Maire – Il faut donc voter les avenants ?
- M. Duesme – Tout à fait. Les avenants. Et la présentation des CRAC ; vous avez les documents, en entier.
- M. le Maire – Il y a donc une prise d'acte de la présentation des CRAC.
Y a-t-il une opposition sur ce point ? Des abstentions ?
Il en est pris acte.

2023-100 **Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers - Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31/12/ 2022**

- M. le Maire – Il s'agit maintenant de voter les avenants.
Y a-t-il des voix contre les avenants ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité. Merci.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)

2023-075 **Désignation des représentants du Conseil municipal au syndicat mixte ouvert de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre**

- M. le Maire – Nous allons revenir à l'ordre du jour dans son début, avec la désignation des représentants du Conseil municipal au syndicat mixte ouvert de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre.
- Vous connaissez tous la situation de l'aéroport, qui appartient en parts égales en indivision à la commune de Nevers, au Département et à la CCI. Auparavant, il y avait trois partenaires qui le co-gérait. Suite à un désengagement de la CCI, nous avons créé un syndicat mixte ouvert pour l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre. Il comprend la commune de Nevers, l'Agglomération, le Département et la Région. Le syndicat est compétent pour son développement, sa stratégie et sa gestion, et la prise en charge des installations, des équipements qui sont gracieusement mis à disposition par l'indivision.
- Nous avons décidé d'une présidence tournante tous les deux ans entre les quatre membres. Il y a peut-être une évolution qui pourrait être de trois ans ; parce que deux ans, sauf s'il y a une personne qui se succède à elle-même, cela peut paraître un peu court. Nous devons donc renouveler cette composition, et notamment désigner moi-même, Michel Suet, Corinne Mangel, Bertrand Couturier, en tant que titulaires ; Isabelle Kozmin, Philippe Cordier, Pierrette Concile et Muriel Marty en tant que suppléants.
- Y a-t-il des questions ? Ou y a-t-il d'autres candidatures ?
- Dans ces conditions, je vous propose de voter pour ces désignations.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, et c'est donc la Ville de Nevers qui préside ce syndicat.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-076

Adoption du compte de gestion 2022

M. le Maire – Sur l'adoption du compte de gestion 2022, je passe la parole à Michel Suet.

M. Suet – Il s'agit d'une délibération obligatoire, qui établit qu'il y a une parfaite concordance entre le compte de gestion et celui qui a été arrêté par l'ordonnateur.

M. le Maire – Y a-t-il des demandes particulières ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-077

Élection du président de séance pour l'adoption du compte administratif 2022

M. le Maire – Je vous propose, comme il est d'usage, et même obligatoire, de procéder à l'élection du président de séance pour adopter le compte administratif 2022. Je propose qu'en tant que première adjointe Céline Morini soit désignée.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Félicitations pour cette nomination. Je lui laisse la parole, et je vais m'absenter quelques instants. Bon débat.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

(M. le Maire quitte la salle)

2023-078

Adoption du compte administratif 2022

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Je vais moi-même passer la parole à Michel Suet, qui va vous présenter l'adoption du compte administratif 2022.

M. Suet – Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022, présenté par le trésorier municipal,

Étant donné l'obligation d'adopter le compte administratif par un vote de l'assemblée avant la date du 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

Il vous est proposé d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal de la commune de Nevers. La maquette budgétaire, jointe en annexe de la présente délibération, retrace les prévisions et les réalisations du budget de l'année écoulée, et présente les résultats comptables de l'exercice, à savoir :

- Excédent brut de fonctionnement : 11 928 012,93 €
- Déficit brut d'investissement : 2 548 088,11 €
- Excédent des restes à réaliser d'investissement : 168 425,87 €.

Ce compte administratif avait reçu un avis favorable lors de la commission.

Nous allons passer quelques *slides*. C'est vraiment une synthèse du document que vous avez reçu et qui est maintenant plus complet que les autres années, comme vous avez pu le voir.

(Présentation d'un document PowerPoint)

Il s'agit de présenter les chiffres clés 2022 et les marqueurs politiques 2022.

L'année 2022 a été marquée par :

- Une activité redevenue normale après l'impact du Covid,
- Une inflation à 5,80 % impactant fortement notre exploitation, en particulier les postes Énergie et la masse salariale,
- La maîtrise des équilibres budgétaires grâce aux économies de gestion et aux mesures structurelles décidées dans le contexte de tension inflationniste et de sobriété énergétique.

I – Vision globale du budget :

- Dépenses de fonctionnement : 53 657 513,67 €
- Dépenses d'investissement : 16 224 463,84 €
- Recettes de fonctionnement : 65 585 526,60 €
- Recettes d'investissement : 13 676 375 €

Le résultat de fonctionnement positif se monte à 11 928 012,93 €, et le résultat d'investissement négatif est de 2 548 088,11 €.

Ce résultat de fonctionnement positif nous permet de couvrir le besoin de financement des investissements de l'exercice, avec l'excédent également des restes à réaliser.

Cela permettra de financer les projets de fin de mandat.

II – Fonctionnement :

A – Les recettes de fonctionnement 2022 :

1 – Évolution des recettes d'exploitation :

Les produits des services atteignent 2 572 501,32 €, soit une hausse de 26,77 %
Les impôts et taxes passent de 37 587 511,35 € à 38 261 911,34 €, sous l'effet « bases » notamment.

Les dotations et participations passent de 14 373 111,73 € à 14 941 563,31 € (+ 3,95%).

Les autres produits de gestion courante sont en hausse de 18,45 %, pour atteindre 599 836,34 €.

Le total des dépenses de fonctionnement représente 56 539 060,87 €, soit une hausse 3,51 % par rapport à 2021. Concernant les produits des services, du domaine et ventes diverses, on est là en post-Covid, et on a l'impact de l'évolution tarifaire sur toute l'année (cantines scolaires et cimetièrre, car il y avait eu une hausse en 2022). Sur les impôts et taxes, il y a l'effet « bases » de 3,4 % ; et, surtout, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont atteint leur plafond, puisqu'on a dépassé 1 M€.

2 – Le billet de 100 € en recettes :

Sur 100 € :

- Les contribuables donnent 53,78 €
- L'État : 19,94 € (dotations et compensations fiscales)
- L'Agglomération : 14,38 € (dotation de solidarité communautaire, attribution de compensations)
- Les usagers (tarification) : 7,68 €
- La Caisse d'Allocations Familiales : 3,84 %
- Divers : 0,38 €.

3 – Comparatif recettes de fonctionnement par habitant :

Les produits de fonctionnement sont supérieurs aux villes de notre strate.

Les impôts et taxes sont également légèrement supérieurs aux villes de notre strate.

La DGF est également supérieure.

La tarification est inférieure aux villes de notre strate, comme je vous l'indique chaque année, et vous pouvez voir que cela se confirme.

B – Les dépenses de fonctionnement 2022 :

1 – Évolution des dépenses d'exploitation :

Les charges à caractère général atteignent 11 701 786,35 € (+ 5,32 %). C'est essentiellement l'impact de l'énergie qui conduit à la hausse, car l'énergie nous a coûté 463 000 € de plus.

Les charges de personnel connaissent une évolution de 826 830,25 €, liée notamment à l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, sachant que six mois sont comptabilisés ici, à partir de juillet 2022.

En atténuations de produits (FPIC), on note une baisse légère de 12 130 €.

Sur les autres charges de gestion courante, il y a une diminution de 215 399,63 €. C'est la fin du financement du centre de formation Rugby.

2 – Focus sur les charges essentielles au fonctionnement des services :

Les charges de personnel représentent 65 %.

Les charges à caractère général représentent 24 %.

Les charges externes représentent 11 % (subventions, contingents, participations externes).

Le graphique illustre bien les deux gros postes de la collectivité, à savoir les charges de personnel et les charges à caractère général.

3 – Comparatif dépenses de fonctionnement par habitant :

En charges de fonctionnement, nous sommes à 1 560 € par habitant. Les villes de notre strate sont situées à 1 462 €.

Sur les charges de personnel, nous sommes à 926 € par habitant. Les villes de notre strate sont situées à 810 €.

Sur les achats et charges externes, nous sommes à 322 € par habitant. Les villes de notre strate sont situées à 316 €.

Pour les charges financières, 26 € pour Nevers, et 22 € pour les villes de notre strate.

Pour les subventions et contingents, 135 € pour Nevers, et 166 € pour les villes de notre strate.

III – Les indicateurs d'épargne 2022 :

- Épargne de gestion : 7 758 000 €
- Épargne brute : 6 963 000 €
- Épargne nette 2 596 000 €.

Le taux d'épargne brute est de 12,2 %.

Les voyants sont au vert, puisque, de 0 à 12 ans, on est en zone verte ; et de 12 à 15 ans on est en zone orange ; et, pour « supérieur à 15 ans », on est en zone rouge. Nous sommes nettement inférieurs.

IV – Le financement des investissements :

A – Répartition des recettes d'investissement :

- Emprunt d'équilibre : 51 %
- Subventions : 28 %
- Autofinancement : 21 %.

B – Répartition des dépenses d'équipement 2022 :

- Entretien : 3 464 664,99 €
 - Matériel : 1 717 737,15 €
 - Projets : 2 619 970,02 €
- Total : 7 802 372,16 €.

En 2022, le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 65 %. Je trouve que ce n'est pas tout à fait assez. Rappelez-vous, la Cour des Comptes nous avait dit que c'était très bien.

V – Les autres indicateurs financiers :

- Encours de la dette au 31 décembre 2022 : 46 217 265 €.
 - Coût de la dette (intérêts) : Légèrement inférieur à 900 000 €.
- Quand on compare Nevers et les villes de la strate, en encours de dette ramené à l'habitant, nous sommes supérieurs aux villes de notre strate (975 € pour les villes de la strate, et 1 358 € pour Nevers).
- Ratio de désendettement : 6,6 années pour Nevers. 5,04 années pour les villes de notre strate.
 - Fonds de roulement : 308 € par habitant pour Nevers ; 277 € pour les villes de notre strate.
 - Capacité d'autofinancement nette : 82 € par habitant pour Nevers, et 96 € pour les villes de notre strate.
 - Le taux moyen de l'endettement est de 1,93 % (1,77 % avec les SWAPS). Je rappelle que notre dette est relativement certaine, puisqu'elle est à 82 % en taux fixes, et à 18 % en taux variables.

VI – Les marqueurs politiques :

Quelques photographies illustrent des réalisations en 2022 :

A – La santé :

- Les « *flying doctors* ».
- SOS Médecins.
- 11 défibrillateurs installés dans l'espace public. Un plan de déploiement dans tous les établissements recevant du public, et formation des agents à leur utilisation. Pour rappel, en 2023, nous avons un budget de 40 000 € pour installer les nouveaux défibrillateurs.

B – La sécurité :

- 42 caméras déployées à la fin 2022 et renouvellement du centre de supervision urbain.
- 62 989 € en 2022 de matériel renouvelé et un programme de sécurisation des écoles de 94 141 €.
- Police intercommunale.

C – Les travaux :

- Travaux sur la place Mossé.
- Réalisation d'études pour le projet de végétalisation du Banlay (les quartiers fertiles, pour un projet supérieur à 1 M€, l'agriculture urbaine).
- Site Cobalt : depuis l'origine, c'est 2,2 M€.

D – La petite enfance :

En 2022, fin de la réalisation du projet.

E – Les travaux dans les écoles :

Les travaux de rénovation énergétique des écoles, et notamment école de Loire et école Pierre Brossolette.

F – La culture :

Travaux au centre culturel Jean Jaurès : Mise en conformité aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité PMR.

G – Le sport :

Chantier du stade Faidherbe.

H – L'environnement :

Renaturation du site de l'ex-piscine de La Jonction.

Madame la Présidente, j'ai terminé la présentation. Je suppose qu'il y a des interventions.

Mme Morini –

Merci, Monsieur Suet.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Monsieur Diot.

M. Diot –

Oui, Madame la Présidente de séance.

Le document qui nous a été transmis cette année dans le dossier de Conseil est une note technique, comme vous l'avez dit, qui est assez détaillée quand il s'agit d'expliquer les évolutions chapitre par chapitre pour les dépenses et les recettes de fonctionnement notamment. Mais, en tout cas, c'est un document qui est très différent du diaporama PowerPoint qui nous est présenté habituellement chaque année au moment du compte administratif. Même ce que vous nous avez projeté diffère sensiblement de ce que nous avons habituellement. De ce fait, il est compliqué de comparer les choses d'une année à l'autre, parce que vous nous les présentez différemment, sur la forme. Vous ne nous facilitez donc pas les choses. Je n'ose pas imaginer que ce soit volontaire. Mais l'objet d'un compte administratif, c'est quand même de voir l'évolution de la situation budgétaire et financière de la Ville ; d'une année à l'autre, il serait donc bien que nous ayons à peu près les mêmes documents.

Ce compte administratif fait le bilan de l'exercice 2022, un exercice où on est progressivement en sortie du Covid – progressivement, parce que l'année 2022 est restée quand même largement marquée par la crise sanitaire –, et où nous sommes progressivement entrés dans la crise énergétique, la crise internationale, la guerre en Ukraine, la crise inflationniste, etc. Bref, on passe d'une crise à l'autre.

Ce qui a marqué l'année 2022, pour les finances municipales, c'est d'abord le niveau d'inflation, vous l'avez dit, à 5,3 %. Nous avons donc connu une hausse de nos dépenses de fonctionnement, mais finalement une hausse relativement contenue ; cela aurait pu être bien pire, parce que, si on enlève les opérations d'ordre, on a une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 2 %, essentiellement

tirée par la hausse des fluides (+ 17 %), dont notamment le gaz (+ 70 % en 2022). Et puis le dégel du point d'indice, qui est une bien meilleure nouvelle que l'augmentation du prix du gaz, évidemment. Mais ça reste une hausse des dépenses qui a été contenue, par des décisions parfois douloureuses, comme la baisse de 20 % des subventions aux associations.

En fait, on a vu, lors de l'étude du budget 2023, il y a quelques mois, que vous vous attendiez à ce que le pire soit finalement devant nous en matière d'inflation, pour la hausse des prix de l'énergie, avec une enveloppe que nous avons inscrite en hausse au BP 2023 de plus de 1 M€, et + 38 % par rapport à l'année 2022. Nous sommes en juin, et l'année est loin d'être terminée, mais je ne sais pas quelles sont les premières tendances pour l'année 2023 au mois de juin. Sommes-nous sur cette trajectoire d'augmentation de 38 % ? Les services ont-ils de premiers éléments à nous donner ?

Du point de vue des recettes, elles sont elles aussi en légère hausse, parce que, si on enlève les opérations d'ordre, on est à + 2 % aussi, à peu près. On remarque notamment une hausse du produit fiscal (+ 3 %), une hausse des produits des services (+ 27 %), avec le retour d'une fréquentation normale pour les services municipaux après deux ans de pandémie, et l'effet de la hausse des tarifs que vous avez votée pour 2022, notamment les cantines scolaires (+ 20 %), le Conservatoire de musique (+ 10 %), etc. Et puis il y a ce bol d'oxygène des droits de mutation (+ 1 M€) ; cela tombe du ciel, et c'est heureux, et comme vous le dites, c'est du jamais vu depuis 20 ans. C'est la marque d'une reprise soutenue des transactions immobilières, et c'est sans doute l'une des rares conséquences positives de la pandémie, qui a relancé l'intérêt pour les territoires ruraux et pour les villes médianes comme la nôtre. Espérons que ce soit durable. En tout cas, on avait déjà connu une hausse de l'ordre de 30 % l'an dernier, et là on a à nouveau une hausse de 7,5 %. Cela fait du bien aux finances municipales.

Heureusement qu'on a ça, parce que, de ce fait, on a un rééquilibrage entre les recettes et les dépenses qui détend un peu pour 2022 l'effet ciseau que nous subissons depuis des années, et cela permet d'améliorer très légèrement l'épargne brute et l'épargne nette. Depuis 2014, on a une érosion continue de notre épargne brute ; on était à 9,8 M€ en 2014, et on était à 6,4 M€ l'an dernier, et cette année on a un léger rebond à 6,9 M€. *Idem* pour l'épargne nette : on était à 4,6 M€ en 2014, 2,2 M€ l'an dernier, et cette année on a un léger rebond à 2,6 M€. Il n'en reste pas moins, même si vous mettez des feux verts partout, que ça reste des niveaux très faibles, qui traduisent une situation très tendue de la section de fonctionnement, avec une incapacité chronique désormais de la Ville à dégager des marges de manœuvre pour autofinancer les investissements.

L'an dernier, à la même époque, je disais qu'on était, de ce fait, dans une impasse, et que cette situation nous conduirait à l'avenir soit à investir beaucoup moins – comme c'est le cas depuis trois ans maintenant –, soit à emprunter beaucoup plus, avec un niveau de dette qui nous l'interdit.

Finalement, vous avez trouvé la solution pour sortir de cette impasse ; c'est l'augmentation massive des impôts. En 2023, les impôts vont brutalement augmenter à Nevers : + 3 points de taxe foncière, sur des bases locatives qui, elles-mêmes, sont en augmentation de plus de 7 %.

Effectivement, cela va redonner un sacré bol d'air à des finances municipales qui avaient été conduites dans le rouge. Avec + 4 M€ de rentrées fiscales supplémentaires en impôts et taxes prévues pour 2023, on va respirer. Les Neversois et les Neversoises vont respirer un peu moins. Mais le budget municipal, lui, va respirer. Effectivement au prochain compte administratif on va un peu changer de monde, si j'ose dire, et, en tout cas, on devrait constater une amélioration nette de nos niveaux d'épargne, et peut-être le retour à des niveaux d'investissement un peu plus élevés. Ce ne sera pas du luxe, parce qu'en matière d'investissements on constate pour 2022 un niveau de dépenses d'équipement de 7,8 M€, c'est-à-dire un

faible niveau d'investissement, pour la troisième année consécutive. Je rappelle que, jusqu'en 2019, on était entre 11 et 14 M€ chaque année de dépenses d'équipement, mais nous sommes tombés largement sous la barre des 10 M€ depuis 2020. À la page 31 de la note technique que vous nous avez transmise, vous nous donnez, d'ailleurs, la comparaison avec les villes de même strate. À Nevers, nous sommes à 235 € de dépenses d'équipement par habitant ; nous sommes à 35 % de moins que les villes de même strate, qui, elles, investissent en moyenne 363 € par habitant.

Finalement, après un premier mandat où vous avez affiché de très forts investissements, pour certains utiles, je le redis, vous conduisez donc un second mandat avec un niveau d'investissements particulièrement faible, en lien avec la dégradation de la situation financière de la Ville ; et en lien également avec un niveau de dette qui nous empêche de nous réendetter. Je redonne les chiffres : 46 M€ d'encours de dette. Cela fait 1 358 € par habitant, alors que la moyenne des villes comparables est à 975 €. Finalement, un Neversois ou une Neversoise est donc 40 % plus endetté que les habitants des villes de même strate. On comprend donc effectivement, dans ces conditions, que l'on mette la pédale douce, si j'ose dire, sur les investissements, et que, pour les trois dernières années de mandat, vous vouliez redresser la barre en utilisant finalement le seul levier qui reste à votre disposition, le levier fiscal, avec cette ré-augmentation massive des impôts.

Voilà, Madame la Présidente, c'est une analyse factuelle de la situation, qui confirme politiquement toutes les alertes que nous avons formulées ces dernières années ; nous le regrettons. Mais cette photographie de l'état financier de la Ville nous semble claire, et assez inquiétante pour les Neversois et les Neversaises.

Mme Morini –

Merci, Monsieur Diot.

Plus que de questions, il s'agit davantage de commentaires de votre part. J'ai noté une question sur le coût de l'énergie, pour lequel vous demandez ce qui peut advenir. Nous savons que la hausse sera conséquente, même si nous l'avions imaginée bien pire. Sur ce point, je vais laisser la parole à Michel Suet, qui va également répondre de façon globale et sur cette question plus précisément.

M. Suet va intervenir de façon générale sur vos questions. S'il y a d'autres interventions, c'est peut-être le moment de le faire, et puis il répondra de façon générale. Non ? Dans ce cas-là, Michel Suet, la parole est à vous.

M. Suet –

Merci. Je vais simplement faire un petit rappel.

Il faut rappeler que le vote du budget primitif 2022 est intervenu avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, et dans un contexte de reprise d'inflation, mais sans en connaître le niveau réel, qui était de 5,80 % en 2022.

Notre objectif de dépenses, en exploitation, était de 48 M€. Il avait été revu en cours d'année, du fait de toutes ces hausses liées à l'inflation, pour atteindre 48,9 M€, ce qui faisait une augmentation inférieure à 2 %, malgré une augmentation de l'énergie à hauteur de 515 000 € et du poste Ressources humaines à hauteur de 1,1 M€. Notre objectif d'épargne annoncé au BP 2022 était de l'ordre de 1 M€ ; il est donc dépassé, puisque nous arrivons à 2,6 M€.

Je dois dire que ce résultat provient essentiellement, pour une fois, des dynamiques de recettes qui ont été constatées au cours de l'exercice. Il y a déjà eu l'impact de l'évolution des bases, qui nous a fait une recette de 750 000 € ; les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au plus hauts, ce qui nous a fait une hausse de 192 000 € ; la décision de l'Agglomération aussi de réévaluer la dotation de solidarité communautaire, à hauteur de 88 000 € ; et l'avance demandée à l'État sur le filet de sécurité 2022, à hauteur de 309 000 €, avance que nous allons devoir rembourser,

puisque nous n'y avons pas droit, mais nous le savions déjà. Il y a eu également des recettes exceptionnelles avec les cessions : l'ancienne cuisine Albert Camus, et les terrains rue des Chailloux, pour 219 000 €. C'était donc des dynamiques de recettes, enfin attendues.

La Ville a bénéficié de la bonne gestion, finalement, des années précédentes ; je suis désolé, mais il faut le dire. On a une hausse de l'endettement qui a été seulement de 1 M€, pour 90 M€ d'investissements réalisés. Et encore, cela dépend à partir de quand on regarde. C'est mentir de dire que la gestion municipale de ces dernières années a épuisé toutes les marges de manœuvre financières de la Ville. Or, j'ai pu lire cela. Beaucoup aimeraient avoir un ratio de désendettement de 6,6 années ! Beaucoup de collectivités doivent nous envier ! L'endettement par habitant est certes supérieur aux villes de notre strate ; c'est dû, d'ailleurs, essentiellement, à notre baisse de population qui est plus rapide chez nous, malheureusement, qu'ailleurs. C'est sans conséquence, car nous avons une capacité de remboursement très suffisante ; en atteste, d'ailleurs, le résultat net réalisé. Après, le bon endettement, c'est celui qu'on peut rembourser.

Vous avez parlé de la fiscalité 2023. Je vais vous répondre là-dessus. L'augmentation de la fiscalité sur 2023 n'est pas faite pour équilibrer l'exploitation de la Ville, mais pour permettre de continuer un programme d'investissement ambitieux, qui continuera de transformer notre ville. Ne pas le faire aurait été accepter de faire régresser la ville, et de la faire retomber dans sa situation d'avant 2014. D'ailleurs, l'affectation du résultat de fonctionnement servira à couvrir le besoin de financement net des investissements à hauteur de 2 379 000 € pour 2022, et à constituer une dotation complémentaire pour le financement des investissements de la programmation de la seconde partie de mandat actuel, à peu près 9 M€ ; ce qui nous permettra de tenir tous nos engagements d'embellissement de la ville. Les équilibres budgétaires – pour moi, cela a toujours été ma ligne de conduite – doivent être établis et recherchés sans la ressource du résultat de fonctionnement. En aucun cas il n'aurait été bon d'équilibrer le budget 2023 sans recourir à la fiscalité, d'autant que nous devons être, malheureusement, dans l'anticipation d'importantes dynamiques de charges pour la fin du mandat, qui demandent des ressources pérennes. Je dirais qu'il nous faudra continuer, voire même accentuer, la gestion active du patrimoine, en vendant les terrains inutiles et également l'immobilier qui ne nous sert pas. Il ne faudra pas non plus s'interdire de réfléchir à regrouper les services dans des locaux isolés, et plus adaptés, et vendre, donc, de fait, tous ces locaux devenus vides.

Sur la hausse de fiscalité 2023, je vais vous rappeler les chiffres : l'augmentation des bases a généré + 1,3 M€ ; l'évolution du taux, + 1,7 M€. Ce qui fait + 3 M€ de recettes.

Je rappelle quand même que la baisse de fiscalité entre 2014 et 2016 avait redonné 15 M€ de pouvoir d'achat aux Neversois et Neversoises. Rien que pour l'année 2023, 2,1 M€. Là, on reprend 1,7 M€. Soit un « boni » de 400 000 €. Mais, pour 2023, le poste Énergie va nous faire 1 040 000 € de plus, les charges de personnel qui feront + 900 000 € : impact des 3,5 %, hausse du SMIC... Aujourd'hui, nos dépenses pour 2023 seront de 53 500 000 €, contre 48 900 000 € en 2022, soit une augmentation de 4,6 M€.

Quand je vous disais qu'il nous faudrait anticiper des charges relativement importantes, je vais quand même rappeler ce qu'a annoncé le ministre des comptes publics récemment : revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet, ce qui va nous faire 375 000 €. Il y aurait *a priori* 9 points supplémentaires pour les agents au plus bas dans la grille au 1^{er} juillet, ce qui devrait faire pour nous 70 000 €. On parle d'une prime de 300 à 800 € brut versée en une fois à l'automne pour les salaires inférieurs à 3 250 € brut par mois. Je ne sais pas quelle décision sera prise, puisque c'est laissé au libre choix des collectivités ; néanmoins, si nous devons verser le minimum, et il faut quand même s'y préparer, soit 300 €, cela nous ferait un budget de 220 000 €. À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les fonctionnaires auront 5 points, et cela

devrait avoir un coût pour la collectivité d'à peu près 210 000 €. Si l'on additionne tout cela, cela nous fait 875 000 €. Ainsi, les dépenses à venir sont de 875 000 €. Les dépenses passées... Bref, l'augmentation de la fiscalité ne suffit pas.

Aujourd'hui, je dirais que nous avons plutôt les yeux rivés sur 2025. Ce qu'il nous faut, c'est sécuriser notre approvisionnement en énergie. Je vois que, sur 2023, le prix des Mégawatts en électricité est de 451 €. Pour 2024, nous avons déjà signé, et fixé le prix, à hauteur de 182 €. Cela nous fera quand même un gain, j'espère, de 600 000 €. Nous avons l'opportunité d'acheter sur 2025 ; nous surveillons les cours tous les matins pour essayer de faire également un bon achat.

Globalement, je pense avoir répondu à vos questions.

Le document de synthèse que vous avez reçu est franchement nettement plus complet que ce que vous aviez avant. Il y a vraiment la comparaison entre 2021 et 2022, poste par poste, et l'explication sur tous les postes.

M. Diot – C'est une synthèse.

M. Suet – Alors, c'est une synthèse très riche.

M. Morini – Merci, Michel.

Je vous propose que nous votions cette adoption du compte administratif 2022.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2023-079

Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

Mme Morini – La parole va à nouveau à Michel Suet pour l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2022.

M. Suet – Dans cette délibération, il vous est proposé d'affecter le résultat brut d'exploitation 2022 de 11 928 012,93 €, selon la répartition suivante : La somme de 11 928 012,93 € en réserve au compte 1068, pour, d'une part, couvrir le besoin de financement d'investissement net issu de la gestion 2022 à hauteur de 2 379 662,24 €, et, d'autre part, constituer une dotation complémentaire de 9 548 350,66 € pour le financement des investissements de la programmation de 2^{ème} partie de mandat.

Mme Morini – Merci, Michel.

Y a-t-il, sur ce sujet, des remarques ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-080

Décision modificative n°1
Adopté à l'unanimité.

2023-081

Délégations de service public – rapport d'activité 2022

- Mme Morini – Je passe la parole à Michel Suet, pour les délégations de service public, rapport d'activité 2022.
- M. Suet – Vous l'aviez inscrite. Avez-vous des questions ? Voulez-vous qu'on vous passe la synthèse, brièvement ?
- M. Diot – Si on peut gagner du temps.
- M. Suet – C'est comme vous voulez.
- M. Diot – Je ne voudrais pas que les services aient travaillé pour rien.
(M. le Maire regagne son fauteuil.)
- M. le Maire – Sur ce rapport d'activité des DSP, souhaitez-vous une synthèse de la synthèse, ou bien intervenir directement sur ce qui vous intéresse ? Qu'est-ce que vous demandez ?
- M. Diot – Tout ce qui permet de garder du temps, nous sommes preneurs. C'était simplement une remarque sur la DSP du crématorium. Le rapport qui nous est fourni cette année est un rapport très complet, très détaillé, très « pro » – mais c'est OGF ; j'imagine que c'est la principale entreprise du secteur –, et le « niveau de service », si j'ose dire, est bien meilleur, et bien plus adapté au crématorium depuis les importants travaux qui ont été effectués. Il est donc normal que les tarifs, eux aussi, soient plus élevés.
- Mais j'attire quand même l'attention, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises ces dernières fois, sur le fait qu'on n'a pas la main sur la révision des tarifs, puisque c'est une DSP, et qu'il y a une formule de révision automatique, et qu'en 2022 on a augmenté de 5,06 % les tarifs ; en 2023, on a vu que ça allait être 12,8 %, et que tout ça, cela se cumule d'une année à l'autre. Si on remonte à 2016, pour une crémation « classique » et avec une cérémonie d'hommage, on est à + 45 %. En cinq ou six ans, on a pris + 45 % pour des obsèques ; c'est à peu près 250 € par crémation. Ce sont des tarifs, même si le marché est captif, si j'ose dire, qui sont de plus en plus difficiles à déboursier pour les familles les plus modestes.
- J'attire à nouveau l'attention là-dessus ; peut-être qu'il y a une réflexion à avoir sur le sujet. Je ne sais pas comment font d'autres villes, mais tout le monde doit être confronté à ces difficultés-là. + 250 €, il y a des familles qui ne peuvent pas. Il faudrait peut-être réfléchir à un dispositif municipal d'aide exceptionnelle, pour les frais d'obsèques, comme cela existe dans d'autres domaines.
- M. le Maire – Michel Suet.
- M. Suet – Effectivement, les tarifs ont augmenté depuis le nouveau crématorium, mais il ne faut pas oublier quand même qu'il y a eu plus de 2 M€ d'investissements. Il faut que l'entreprise s'y retrouve ; c'est elle qui a supporté le coût de ces investissements.

Ils ont subi également, comme tout un chacun, d'ailleurs, la hausse des salaires liée à l'inflation ; également, la hausse des produits énergétiques, dont ils sont un gros consommateur aussi. Tout cela rejillit sur les prix, pour qu'ils aient l'équilibre. C'est vrai que l'évolution des tarifs est fixée par une formule. C'est important, mais, d'un autre côté, que peut faire la Ville ? Elle a déjà fait un effort dans le sens où, à chaque fois qu'il y a des récupérations de concessions, il y a récupération de certains caveaux, qui sont remis à disposition, pour un prix bien inférieur, à toutes ces familles relativement modestes. Si Mahamadou Sangaré veut compléter, il peut le faire.

M. Sangaré – Ce n'est pas les tarifs qui augmentent trop, c'est la paupérisation de la population qui va croissant. Nous le remarquons quand nos concitoyens viennent pour les inhumations ou les crémations. Nous constatons beaucoup d'hésitations. De temps en temps nous les interrogeons. D'où la réflexion de ne plus jeter les caveaux qui sont arrivés à terme, de les re-polir, pour pouvoir les revendre à des personnes qui en ont le plus besoin. Nous avons conscience qu'il y a d'énormes problèmes, mais, comme Michel Suet vient de le dire, on est dans une DSP ; nous ne maîtrisons pas toujours les tarifs. C'est vrai qu'il va falloir mener une réflexion. Cette réflexion ne pourra se faire qu'avec OGF.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres interventions sur ces DSP ?

Je vous propose donc de passer au vote sur les rapports d'activité.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. Suet – Pour affiner les éléments indiqués, je précise que le tarif de crémation en 2016 était de 567,44 € ; en 2017, il est passé à 672 € ; à 2023, à 821,70 €. Cela fait une hausse de 22 % entre 2017 et 2023.

M. Diot – Selon les chiffres que nous avons dans les grilles tarifaires, entre 2016 et 2023, on est à + 45 %. Cela dépend des tarifs. Pour une crémation « classique » avec cérémonie de recueillement, comme le font la plupart des personnes, c'est + 45 %, et + 250 €.

M. Suet – C'est compliqué, mais on me dit que c'est 3,6 % d'évolution liée aux travaux depuis 2017. Uniquement liées aux travaux, en plus des 22 %.

2023-082 **Produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur**
Adopté à l'unanimité.

2023-083 **Charte éthique mécénat et parrainage**

M. le Maire – Nous allons aborder, Michel Suet, la charte éthique du mécénat et du parrainage.

M. Suet – Vous en aviez fait la réflexion, et la demande, d'ailleurs, et je vous avais dit qu'un groupe de travail avait travaillé pour établir une charte éthique liée au parrainage ou au mécénat.

La charte éthique qui vous est proposée rappelle :

- En préambule le contexte global dans lequel la Ville de Nevers propose aux partenaires privés de s'associer aux projets d'intérêt général,
- L'exposé des principaux objectifs poursuivis par la Ville de Nevers dans le recours aux financements privés,
- Les outils mobilisables et leur définition qui sont : le mécénat, le parrainage et l'octroi de contreparties,
- Les engagements réciproques de la Ville de Nevers et ceux du partenaire.

Cette charte qui sera annexée à chaque convention et signée par le partenaire a donc vocation à préciser le cadre dans lequel la Ville de Nevers mobilisera les financements privés en toute transparence, et à éviter les risques liés aux conflits d'intérêts. Elle vise à garantir que la recherche de financements s'exerce en cohérence avec les missions de service public de la Ville, dans un cadre d'exemplarité, de transparence déontologique, éthique et juridique.

Il vous est proposé, dans ce cadre :

- de valider la proposition de charte éthique ainsi présentée,
- d'insérer aux conventions-cadres mécénat et parrainage la charte éthique en annexe de chaque convention,
- d'autoriser le maire à signer les conventions à intervenir ainsi que la charte éthique annexée,
- de l'autoriser à signer tous documents à intervenir dans le cadre des opérations de mécénat ou de parrainage.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Nous en avons parlé en commission ; pour que cette charte puisse être opérationnelle, et pas une liste de vœux pieux, il doit y avoir une possibilité de contrôle, et donc que les élus puissent connaître le nom des mécènes, pour pouvoir relever, sans forcément parler d'audit, des liens qu'il pourrait y avoir entre ces entreprises et la municipalité, et qui pourraient être contraires au contenu de la charte.

Autre question. Cette charte est-elle déclarative, ou est-elle plutôt contraignante pour les entreprises et la municipalité ?

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – Elle ne me paraît ni contraignante ni déclarative ; pour moi, elle répond à une logique, tant du côté de l'entreprise que du côté de la collectivité. Par rapport à la transparence, il n'y a pas de problèmes, vous êtes des élus comme nous le sommes, et nous vous présenterons les parrains ou les mécènes ; charge à vous d'être responsables, et de ne pas divulguer ce que chacun a donné. J'estime que ce que donne chaque entreprise est propre à chaque entreprise, et que le voisin n'a pas forcément à savoir ce que son voisin a donné.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – Ça m'étonne, ce que vous dites, Monsieur Suet. C'est des deniers publics, cela. Par exemple, on a su combien Total avait donné pour le Petit Théâtre. Là, c'est la Fête de

la Loire, Nevers Plage... Les montants attribués par les mécènes, cela n'a rien de secret ?

M. Suet – C'est vrai que ce n'est pas secret ; je suis d'accord. D'autant que ça passe en délibération. Mais, à un moment donné, il y a des niveaux de mécénat, et tout le monde n'a pas les mêmes moyens. C'est dans ce but-là qu'il faut quand même une certaine discrétion.

M. le Maire – Prenons l'exemple de la souscription pour le théâtre. Il y a des personnes qui nous ont demandé de ne pas apparaître. Nous avons fait un mur avec les noms. Certaines personnes l'ont fait anonymement, et, pour d'autres, nous savions qui c'était, mais elles nous ont indiqué le souhait de ne pas le dire. Ce n'est pas pour cacher, mais il y a des personnes qui souhaitent être discrètes.

M. Diot – Là, c'était des particuliers. C'est totalement différent. Si c'est des entreprises...
Je comprends que des particuliers ne souhaitent pas particulièrement voir leur nom...

M. le Maire – Pourquoi ? Chacun est libre.
Sur les sociétés, si vous allez consulter les comptes des sociétés qui sont accessibles, cela apparaîtra. Cela n'est pas caché, mais il y a des personnes qui souhaitent être discrètes, et même des entreprises. C'est valable en général ; il y a des entreprises de l'agglomération qui me demandent de ne pas parler d'elles, de ne pas les promouvoir. Je le respecte.

M. Diot – Simplement, en complément de ce qu'a dit Jimmy Derouault, que l'on vote une telle charte, cela va de soi. Même, dans mon esprit, c'était déjà fait, voyez-vous. Effectivement, c'est nécessaire, et c'est utile. Elle est sans surprise, quand on la lit. Mais il y a quand même des choses qui vont mieux en l'écrivant. Notamment, l'article « *Nul ne peut se prévaloir du mécénat ou du parrainage pour tenter d'influer une procédure de marché public.* » Ça semble tellement évident ... Sauf que, quand on y réfléchit, c'est un domaine délicat, où il peut y avoir des zones grises ; et où, en tout cas, il n'y a pas uniquement des zones blanches. Un exemple récent : quand il s'est agi, à l'Agglomération, d'avoir une régie 100 % publique de l'eau, j'ai pu entendre en commission, des élus dire qu'il ne faudrait pas s'attendre à ce que les entreprises qu'on évince continuent à venir en appui d'un certain nombre d'initiatives ou de manifestations qu'elles soutiennent aujourd'hui. Vous voyez ? Ce sont des zones grises, tout ça. C'est un risque du mécénat, et du parrainage. C'est un risque maîtrisable.

Pas de problèmes sur le mécénat, mais il faut quand même être très attentifs, et, si possible, effectivement, que nous ayons un bilan annuel des opérations de mécénat, pour celles et ceux qui l'acceptent. Mais, je pense qu'habituellement, un mécène ne refuse pas ; au contraire, il en fait de la publicité.

M. le Maire – Je ne sais pas si Michel Suet veut ajouter quelque chose. Franchement, je ne pense pas que ce soit un souci.

M. Suet – Les Fondations aiment bien la publicité. Ce sont surtout elles.

M. le Maire – Moi, je ne vois pas trop le sujet. Nous avons travaillé à rédiger une charte qui me semble équilibrée, raisonnable. Après, chacun prend ses responsabilités. C'est un levier, en tout cas, pour l'avenir de nos collectivités que de susciter l'intérêt de partenaires privés.

Sur cette charte, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-084

Création d'un nouveau tarif : location des installations sportives extérieures non bâties

M. le Maire – Amandine Boujlilat va évoquer le tarif de location des installations extérieures sportives non bâties.

Mme Boujlilat – Dans le cadre de l'examen d'une demande de mise à disposition d'un terrain, et, dans la mesure où aucun tarif ne figure dans le guide tarifaire validé par le Conseil, il est nécessaire de créer un nouveau tarif, que nous vous proposons comme suit : 12 € de l'heure, pour une surface maximale de location de 10 000 m², et un forfait nettoyage de 500 €, si le terrain rendu nécessite l'intervention des services de la Ville pour l'évacuation des déchets.

Je crois qu'il y avait une question.

Monsieur Diot.

M. Diot – C'est une délibération nouvelle, qui nous a d'ailleurs été transmise hors délai, jeudi ou vendredi, et qui n'a donc même pas pu être étudiée en commission. Si nous étions aussi pointilleux que vous, Monsieur le Maire, sur les règles que vous l'êtes quand il s'agit des droits de l'opposition, nous refuserions de l'étudier ce soir. Mais, pas de problèmes. Ce qui nous importe, c'est qu'on discute, et que ça avance. En revanche, il faut que nous comprenions.

À la lecture de la délibération, en effet, je ne comprends pas bien à quoi cela correspond. Un tarif de 12 € de l'heure pour la location d'installations sportives extérieures non bâties ; cela veut donc dire qu'on a des demandes ? Des gens qui nous demandent la location du stade de la Baratte, par exemple, ou du stade Faidherbe ? Pour quel type de manifestations ? Pour quel type d'initiatives ? Et à qui ?

Mme Boujlilat – Vous avez raison, elle est arrivée un peu en catastrophe, et nous nous en excusons, parce que nous sommes bien conscients que nous n'avons pas respecté les délais. Néanmoins, cela s'explique par le fait que nous avons été sollicités par l'association de la mosquée, qui a émis une demande. Demain, c'est la fête de l'Aïd. Le ministère de l'Intérieur ainsi que la préfecture nous ont demandé d'être facilitateurs dans la mise à disposition d'équipements pour accueillir un grand nombre de personnes. Il y a donc à peu près 1 000 personnes qui sont attendues demain.

Pour accueillir un si grand nombre de personnes, il n'y a pas beaucoup d'options possibles, en fait. Soit on a le centre des expositions, qui est occupé, et ce n'est donc pas possible. Soit on a l'option des stades ; cela se pratique dans d'autres communes, sans trop de difficultés. C'est cette option qui a été retenue. Vous le savez comme nous, pour les associations culturelles on ne peut pas faire de mise à disposition gratuite, et nous nous devons d'appliquer un tarif. Comme il n'y avait pas de tarifs qui existaient pour les équipements sportifs, nous avons dû vous en proposer un ce soir –

avec du retard, je vous le concède – pour répondre à la demande et que les choses se passent correctement, et que l'accueil du public puisse se faire correctement.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – D'accord.

M. le Maire – Merci de votre souplesse.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-085 **Groupement de commandes permanent – Adhésion au groupement et adoption de la convention consultative**
Adopté à l'unanimité.

2023-086 **Adhésion au groupement de commandes – Fourniture de couches jetables pour les structures Petite Enfance**
Adopté à l'unanimité.

2023-087 **Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne Agorastore**
Adopté à l'unanimité.

2023-088 **Vente d'un matériel industriel réformé de marque Hako à la commune de Saint-Eloi**
Adopté à l'unanimité.

2023-089 **Créations d'emplois : 3 conseillers numériques France Services**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°16 sur la création d'emplois, 3 conseillers numériques France Services. Je passe la parole à Céline Morini.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire.

Ce dispositif que nous connaissons déjà fait partie du plan de relance national France Relance, et notamment de son déploiement dans la Nièvre, concernant la lutte contre la fracture numérique. Il a pour mission :

- De sensibiliser aux enjeux du numérique et de favoriser des usages citoyens (lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants/adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique...);

- De soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique,

- De découvrir et d'utiliser les réseaux sociaux, de découvrir, d'installer et d'utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques,
- D'acheter en ligne, de travailler à distance, de consulter un médecin, etc. ;
- D'accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance).

À ces fins, nous vous proposons :

- De créer trois emplois non permanents et à temps complet dans la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien le projet identifié « dispositif conseillers numériques France Services ». Cela pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2023. Le contrat prendra fin lors de la réalisation de l'opération pour laquelle le contrat a été conclu, à savoir sensibiliser les usagers aux enjeux numériques et favoriser des usagers citoyens et critiques, les soutenir dans leurs usages quotidiens du numérique, les accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.
- De procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emplois,
- De pourvoir aux emplois selon les conditions statutaires de recrutement,
- De modifier le tableau des emplois.

Un avis favorable a été exprimé lors de la réunion du CST du 6 juin 2023.

Merci.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

François Diot.

M. Diot –

C'est un dispositif intéressant qui a fait ses preuves, et qui est très utile pour lutter contre la fracture numérique. Bien évidemment, nous soutiendrons ce projet.

En revanche, il faut que la délibération soit plus claire.

D'abord, c'est un renouvellement. Cela existe déjà depuis trois ans. C'est un renouvellement pour trois ans. Nous avons déjà actuellement des conseillers numériques ; ce n'est pas un nouveau dispositif.

En revanche, ce qui change, c'est l'aide de l'État, qui baisse de manière drastique, puisque, si j'ai bien compris, sur les trois dernières années, on avait une aide quasi-totale de l'État (pas loin de 100 % ; nous devons avoir à notre charge la formation, peut-être, mais il devait y avoir une subvention qui couvrait les charges salariales). Là, dans le nouveau dispositif, si j'ai bien compris lors de la réunion de samedi à l'Agglomération, c'est 70 % la première année, 50 % la deuxième année, 50 % la troisième année. Il reste 50 000 € par poste à la charge de la Ville. Soit 150 000 € pour les trois postes sur les trois ans. Je pense quand même que cela devrait être explicité dans la délibération, parce qu'on ne l'avait pas vu dans une première lecture. Et puis il faut dénoncer, à mon avis, un nouveau désengagement de l'État, même si, comme vous le dites, c'est facultatif, et que nous ne sommes pas obligés de le faire, et l'État non plus.

M. le Maire – Nous avons déjà eu ce discours en Conseil communautaire. C'est un dispositif amorcé par l'État, qui prend un peu de recul. Nous en prenons acte. Après, il y a deux options : soit on arrête tout, soit on continue un dispositif que vous décrivez comme étant favorable, qui contribue à la lutte contre la fracture numérique. C'est notre rôle d'élus de veiller à ce que tout le monde soit dans les mêmes avancées, si possible, quelles qu'elles soient, d'ailleurs, au XXI^{ème} siècle, et d'anticiper, donc, les besoins. Nous avons pris en considération cette baisse de soutien. Pour l'Agglomération, nous ouvrons jusqu'à trois postes, et nous verrons comment nous compensons sans surcoûts de fonctionnement. Je rappelle que nous avons mis en place aussi un conseiller numérique, bien avant l'heure, au CCAS, qui continue aussi son travail, et qui n'est pas dans ce dispositif. Nous proposons justement de poursuivre ces démarches d'accompagnement, en les optimisant de façon peut-être un peu différente.

Céline Morini.

Mme Morini – Juste un complément, par rapport à la baisse que vous évoquez. À la Ville, grâce aux bonifications QPV, cette baisse est complètement amoindrie, car on a, la première année, une bonification de 2 500 €, et, l'année suivante, une bonification de 5 000 €. En fait, quand on fait le total, on arrive bien à 50 000 € par contrat sur trois ans. C'est l'aide que nous allons recevoir. Il restera bien à la charge un reliquat diminué par cette atténuation. Effectivement, il nous reste à peu près 50 %, quand on calcule la masse salariale de ces contrats, à notre charge.

M. le Maire – Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Juste pour une petite précision. Vous avez parlé du CCAS. Cela arrive donc en plus du CCAS ? Ou bien le conseiller numérique va-t-il intégrer le CCAS ?

M. le Maire – Nous nous inscrivons dans le dispositif, que nous avons devancé ; nous nous inscrivons bien dans les besoins et dans l'air du temps. Mais le dispositif CCAS était déjà là, et continue en parallèle de ces conseillers numériques France Services.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Le poste de conseiller numérique du CCAS existe depuis 2017. Il y en avait deux au départ. Un agent a démissionné. Comme ils intervenaient sur les établissements EHPAD et Roseraie, nous avons gardé un seul conseiller numérique à notre charge complète au niveau du CCAS. Ce service est vraiment très apprécié, et fonctionne à 100 %, comme vous l'avez vu dans la présentation qui a été réalisée précédemment.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-090

Recrutement d'un régisseur général de spectacle vivant et événementiel en application de l'article L 332 8 2^{edu} Code général de la fonction publique

Adopté à l'unanimité.

2023-091

Mise en place du télétravail

M. le Maire – Nous allons aborder, avec Céline Morini, la mise en place du télétravail.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la Ville de Nevers a souhaité favoriser l'exercice du télétravail pour ses agents depuis de nombreuses années, en s'inscrivant dès 2019 dans une phase d'expérimentation.

Au-delà des périodes de confinement liées à la crise sanitaire qui ont notamment changé le regard sur le télétravail, les élus de la Ville de Nevers ont souhaité donner un nouvel élan à ce dispositif, qui était jusqu'à présent resté occasionnel et confidentiel, et revoir en profondeur le cadre d'application de la charte existante.

En ce sens, il est souhaité que l'exercice du télétravail au sein de la Ville de Nevers et du CCAS :

- soit plus clairement identifié comme un marqueur du projet territorial, dans le sens où il participe à l'attractivité de la collectivité en tant qu'employeur ;

- constitue un des moyens permettant de répondre aux objectifs poursuivis dans le cadre des politiques mises en œuvre, des mobilités, de développement durable et de la qualité de vie au travail ;

- soit davantage intégré dans l'organisation du travail et les pratiques managériales de la collectivité, et permette dans un cadre d'application assoupli et pragmatique de travailler en confiance ;

- qu'il s'inscrive dans un processus d'amélioration continu au regard des évolutions possibles sur les plans technique, organisationnel et financier.

Nous vous proposons :

- D'adopter la mise en place du télétravail à compter du 1^{er} janvier 2024

- D'adopter la charte jointe à la délibération,

- D'autoriser M. le Maire à la signer.

Merci à vous.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Le travail change, le travail se modifie, et le télétravail fait partie des évolutions remarquables de ces dernières années ; il y en a d'autres. Cependant, par rapport à ce télétravail, je préfère dire « attention, il y a quand même des risques, des risques d'isolement, de confusion entre la vie personnelle et la vie professionnelle, des risques aussi sur la durée du temps de travail, sur la prise en charge des frais, etc. »

Il est bien qu'il existe un document qui prenne en compte tout cela.

Par ailleurs, cependant, pour beaucoup de salariés, le télétravail peut être aussi une opportunité, pour un meilleur équilibre, notamment, entre la vie privée et la vie

professionnelle, pour une meilleure qualité de vie, et je comprends que des salariés comptent aussi sur ce nouveau mode de travail.

Par contre, ils demandent aussi qu'on prenne en charge également de manière totale les équipements nécessaires au télétravail. Dans ce qui est écrit, ce n'est pas forcément toujours le cas. Je pense à un petit détail sur les antivirus, qui, je pense, pourraient être offerts, sur les ordinateurs personnels. Cela ne doit pas être d'un énorme coût. Par rapport à la sécurité des données, je pense que cela doit pouvoir se faire.

Dans un temps plus tard, le gain de productivité qui pourrait advenir de ce télétravail doit pouvoir être mesuré, et pouvoir être utilisé dans le but d'améliorer les conditions de travail des personnels, et pourquoi pas, de diminuer leur temps de travail.

Merci.

Mme Morini –

Effectivement, Monsieur Derouault, je vous rejoins sur le fait qu'il faut être prudents et attentifs. Si la période de confinement a été un formidable fer de lance, finalement, pour le télétravail, elle a aussi montré les limites de ce dernier. C'était un peu aussi, je crois, l'objet de la charte, d'accompagner le télétravailleur et le management dans le déploiement du télétravail.

Concernant l'antivirus dont vous parliez, je voudrais vous signifier que, même sur un micro personnel, dès lors que l'agent se connecte à un site professionnel, l'antivirus est actif. Là-dessus, il n'y a donc pas de problèmes.

M. le Maire –

Merci.

Pas d'autres questions sur le télétravail ?

Qui vote contre cette proposition de mise en place ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-092

Avenant n°1 de la convention tripartite de partenariat avec le Circuit de Magny-Cours et Nevers Agglomération

Adopté à l'unanimité.

2023-093

Convention de travaux et d'entretien sur les ponts portant une voirie départementale en traversée d'agglomération de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2023-094

Mise en vente d'un bien au 6 rue Maubert à Nevers

M. le Maire –

Nous en sommes à la mise en vente d'un bien au 6 rue Maubert à Nevers.

Comme je le fais régulièrement, je souhaite tenir informé le Conseil de notre volonté de diminuer le périmètre très important, trop important, de propriété de la Ville de Nevers, surtout pour des usages que nous n'avons pas ; et donc de générer des recettes et des baisses de frais de fonctionnement.

Il y a un bien situé 6 rue Maubert d'une surface de 76 m². Je ne dis pas qu'il est en bon état, puisque nous avons repris un bien d'une société qui avait déposé le bilan, et ce bien avait fait l'objet d'un arrêté de péril imminent le 1^{er} août 2019, puisque son bâti s'est effondré le 7 juillet 2019. Nous nous sommes substitués au propriétaire défaillant, pour des travaux de confortement d'un montant de 29 000 €, et nous avons racheté le bien à l'euro symbolique le 30 mars 2022.

C'est un bien qui est dans la petite rue qui va en direction de la place Maubert. Évidemment, ce que nous vendons surtout, c'est le lieu, qui est en pleine ville, et qui peut éventuellement servir pour un garage, pour un stockage, pour éventuellement un propriétaire de proximité. Il y a déjà un propriétaire qui nous a fait une proposition, mais très symbolique. Nous souhaitons essayer de vendre ce bien au moins à la valeur des travaux réalisés, si c'est possible. Je voulais vous informer de cette vente, et la rendre publique aussi, à partir du moment où votre Conseil l'acceptera.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nous vous tiendrons au courant ; peut-être pourrions-nous trouver un intéressé en pleine ville.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-095

Mise en vente d'un hangar 17 bis rue de la Fosse aux Loups à Nevers

M. le Maire –

Sur la mise en vente d'un hangar 17 bis rue de la Fosse aux Loups à Nevers, c'est un bien qui fait 507 m². Le hangar fait 380 m² avec ossature métallique, recouvert de tôles en bardage et une toiture, avec une présence de bureaux de 30 m². L'accès, en revanche, à l'arrière du bâtiment, sera conservé sous forme d'une servitude. C'est un bâtiment qui peut intéresser, j'imagine, une entreprise. Je souhaite donc rendre aussi rendre publique cette vente, à partir du moment où nous la décidons.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-096

Déclassement et désaffectation de la Tour du Beffroi à Nevers

M. le Maire –

Nous avons ensuite la délibération n°23, qui concerne le déclassement et la désaffectation de la Tour du Beffroi à Nevers.

Il s'agit d'un bien en copropriété, puisque la Ville n'est pas seule propriétaire, 62 rue François Mitterrand, et impasse Poids-de-la-Ville, dénommé « la Tour du Beffroi », ou « le Beffroi ». Notre propriété se compose de 800 m², avec un rez-de-chaussée, des anciennes salles d'activités et de spectacles d'environ 140 m², et à l'étage deux anciennes salles de danse de 140 m² et 250 m², un bureau et des sanitaires, des escaliers et la tour. Ce premier étage, qui était fréquenté par des structures associatives, notamment de danse, ne l'est plus, dans la mesure où nous n'avons pas la possibilité de faire des travaux PMR. Cela constitue un bien atypique, qui peut intéresser. D'autant plus que la Ville et les autres copropriétaires ont fait les frais de la politique de l'autruche d'entretien des bâtiments de la Ville de Nevers, et que l'argent que nous avons mis de côté pour refaire le stade de La Baratte, ou en tout cas la piste et les abords, a été sacrifié pour protéger les habitants, que nous avons dû

évacuer pour une trentaine, et les commerces ; je rappelle la petite histoire, pour ceux qui ne l'ont pas vécue.

La Ville a donc décidé de mettre en vente ce bien, qu'elle ne peut plus occuper, qu'elle ne peut plus mettre à l'occupation publique.

Y a-t-il des interventions ?

Corinne Mangel, et Jimmy Derouault.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Juste pour donner une information à nos auditeurs. Je voudrais préciser ce que l'on appelle « déclasser le Beffroi », parce que j'ai été interpellée ce matin. C'est le faire passer du domaine public au domaine privé pour le vendre, et non pas le désinscrire à la protection historique. Le mot « déclasser » peut supposer une désinscription, ce qui n'est pas du tout le cas.

M. le Maire – Il est important de le préciser. L'idée, ce n'est pas qu'on en fasse n'importe quoi ; ou celui qui pourrait l'acheter. C'est, comme on l'a fait pour d'autres équipements ; déclasser et désaffecter, et après nous autorisons la mise en vente sur la délibération suivante. Vous avez raison de le rappeler.

Mme Mangel – Et rappelons également que nous avons reçu ce matin l'arrêté de classement de la fameuse cloche, que nous avons passée en Conseil municipal pour la faire inscrire. Une cloche de 1439, et qui est donc classée à partir du 17 mai 2023. Merci.

M. le Maire – Jimmy Derouault.

M. Derouault – Je pense que l'intervention de Mme Mangel montre qu'il y a un émoi. Vendre la Tour du Beffroi, c'est comme vendre le Petit Théâtre, vendre la Porte du Croux, ou la Tour Goguin. C'est liquider un bout de notre patrimoine, du patrimoine municipal, qui est dans la ville depuis plusieurs siècles.

Oui, vous venez de le dire, il est inscrit aux Monuments historiques depuis 1974.

Cette tour appartient à toutes les Neversaises et à tous les Neversois. Malgré ses déboires, ils ont su y rester attachés, et prennent plaisir à lever la tête pour y regarder l'heure. C'est vrai qu'ils ne peuvent plus y rentrer ; les conditions de sécurité ne sont plus réunies à l'intérieur pour permettre l'accueil d'un large public.

Nous avons appris cela récemment, et nous en avons discuté en Commission. Juste le fait qu'il n'y ait plus d'utilité nous semble être un peu court pour que le Conseil prenne cette décision. Je pense que nous pouvons peut-être encore étudier ce que l'on peut en faire. Un usage en commun est sans doute encore possible. Un usage peut-être municipal, un usage d'Agglomération, je ne sais pas, est peut-être envisageable.

Vous avez déjà consulté la population sur certains sujets. Là aussi, peut-être que les habitants pourraient être consultés.

Je pense aussi à un organisme, puisqu'il y a une difficulté avec ce bâtiment, à l'intérieur ; qu'en pense le CAUE ? Qu'en pense l'architecte des bâtiments de France ? Peut-être ont-ils des suggestions à faire sur l'usage qui pourrait être fait d'un tel bâtiment ? Si le public ne peut vraiment plus être accueilli, y déménager des bureaux municipaux est peut-être envisageable ? Je pense notamment à celui des

élus, qui, lui, par contre, peut être sans doute vendu très facilement, et nous ne serions que satisfaits de pouvoir occuper un monument historique.

On a compris, la Ville de Nevers va avoir besoin d'argent pour boucler ses budgets d'ici la fin du mandat ; nous l'avons compris tout à l'heure. Mais la question que nous vous posons est « Tout est-il bon pour en trouver ? ».

M. le Maire –

Sur votre dernière remarque, ce n'est pas nouveau ; depuis 2014, nous avons besoin d'argent. Et faire croire que nous n'en aurions jamais eu besoin... ; je pense qu'il y a eu d'autres périodes avant où il y en avait moins besoin, mais ce n'était pas pour ça qu'il y a eu des choses de faites, y compris d'entretien du Beffroi. J'ai la preuve, et je l'ai toujours dit, que les équipes qui nous ont précédés connaissaient la situation de la poutre maîtresse fendue en deux, et délibérément l'ont laissée dans cet état-là, au mépris de la vie des gens.

Donc, oui, Monsieur Derouault, nous avons besoin de recettes. Ce n'est pas péjoratif pour nous que de l'affirmer. Nous en avons besoin aussi parce que la démographie s'est effondrée bien avant nous, et que c'est très compliqué de remonter, mais nous remontons. Je conteste officiellement les derniers chiffres de l'INSEE.

Qui a mis en vente la Tour Goguin ? Les équipes d'avant, dont vous êtes la suite ! Assumez qui vous êtes ! Nous, nous sommes la suite de nous-mêmes ! Nous assumons ce que nous avons fait sur le mandat d'avant. Mais assumez vos prédécesseurs !

Qui a vendu la Tour Saint Révérien ? Les équipes bien avant nous ! Et il y a des habitants dedans ; je suis allé faire une expertise judiciaire, un jour. Et alors ? Ça va changer quoi ? Imaginons que nous trouvions un acheteur demain. L'heure, que les gens peuvent admirer, grâce à nous aujourd'hui, parce que ça ne marchait plus avant, cela ne changera pas ! Le Beffroi, personne n'aura possibilité d'y toucher. Vous l'avez rappelé, il est inscrit. Donc, cela ne changera rien. C'est là où l'on rendait la justice au Moyen Âge.

La Tour Goguin a été vendue par l'équipe qui vous a précédés au Conseil municipal, Monsieur Diot, en 2012. C'était M. Boulaud. Je ne sais pas si vous lui auriez fait les mêmes remarques.

M. Diot –

Vous étiez au Parti socialiste.

M. le Maire –

Je n'étais pas élu. Je n'étais pas comptable des décisions prises. Et alors, si elles avaient été prises, je n'aurais pas reproché ; peut-être qu'il y avait de bonnes raisons. Je préfère un bien protégé, donc protégé de ce qu'un maire farfelu pourrait faire, ou de ce qu'un particulier farfelu pourrait faire, qu'il puisse être utilisé et être entretenu ; ce qu'a été incapable de faire la Ville de Nevers sur ses bâtiments. Voulez-vous que je vous les rappelle ? Car vous me tentez. La Porte de Paris, avec une charlotte ; la mairie, avec des tôles... C'était ça, la ville de Nevers ! Et il nous reste 5 M€ dans l'église Saint-Étienne, qui n'a pas vu de travaux depuis des décennies. 2,5 M€ dans l'église Saint-Pierre, dont les peintures tombent. Mais que n'avez-vous fait antérieurement de cet argent ?

Je dis simplement qu'aujourd'hui c'est une chance pour le Beffroi s'il trouve un acquéreur. Nous n'avons pas l'usage de cela. Quand comprendrez-vous qu'une ville de notre taille, c'est 100 000 €, à peu près, le mètre carré de propriété ? 2014, c'était 235 000 €. Et, là, on doit être autour de 180 000 €. Vous voyez que nous sommes encore loin du compte. Tout ce que les contribuables paient, pour rien, par le biais de la Ville de Nevers ! Quand mes prédécesseurs ont décidé d'acheter toute la rue Sabatier, c'était pour en faire quoi ? Souvenez-vous comment c'était laid. Souvenez-

vous comment c'était à l'abandon, comment ce n'était pas entretenu. Nous avons vendu la partie droite à un investisseur privé, qui, il me semble, a refait de belle façon avec des cabinets professionnels, et avec de l'habitat. Aujourd'hui, la partie gauche connaît sa rénovation, avec l'extension d'une de nos faïenceries, avec la rénovation par un de nos artisans locaux, dont la maison était d'ailleurs celle de son grand-père... Et puis je ne vous parle pas du Gonzague ; la mairie, à l'époque, avait expulsé le propriétaire du Gonzague ; pour en faire quoi aujourd'hui ? Un truc qui était à l'effondrement. Si on veut faire des travaux dedans, on est obligé de passer par la maison d'au-dessus...

C'est cela, la politique patrimoniale intelligente que l'on doit faire ? C'est garder pour garder ?

Non. L'avantage, c'est qu'on a fait des travaux pour 150 ans. L'avantage, c'est qu'on peut en vendre un prix, et ce prix sera réaffecté soit dans l'entretien du patrimoine, soit au rachat de biens fonciers dont nous pourrions bénéficier avec un intérêt et un projet, derrière. Donc ce n'est pas choquant. Donc, arrêtez de faire croire à la population que c'est choquant. On demandera l'avis de personnes ; ce bien appartient à la Ville, nous sommes élus pour représenter la Ville. Nous ne pouvons pas faire des travaux d'accès PMR ; donc aucun usage n'est viable pour la Ville.

Si vous faites allusion aux locaux que vous occupez en tant qu'élus d'opposition, je crois que nous en sommes locataires. Donc, il n'est pas question de vendre des locaux dont nous ne sommes pas propriétaires. C'est un bâtiment que je respecte et que nous respectons, mais vous imaginez bien que l'aménager en des bureaux, avec les normes énergétiques et autres, ce n'est pas possible. Cela peut être intéressant, pour un privé. Vous imaginez bien que ce n'est pas n'importe qui, qui va racheter cela, par hasard. C'est un privé, et il y a plein de privés passionnés de belles pierres.

Dans toutes les villes, il y a des bâtis qui furent historiquement rattachés à une collectivité et qui aujourd'hui sont passés dans le domaine privé ; mais avec des contraintes d'entretien. Je vous ai cité des exemples à Nevers : Tour Goguin, Tour Saint Révérien... Est-ce que c'est une catastrophe ? Je ne le crois pas. En responsabilité, nous ne pouvons plus conserver – riches ou pas riches – des surfaces qui ne sont pas utiles aux Neversois ou à la Ville de Nevers. Ce serait une stupidité. Par contre, la cession ne va pas se faire avec une autorisation de construire un supermarché à la place. Je force le trait. Mais il est indispensable aujourd'hui de générer des recettes, et ce serait bien que ce soit compris, et, cela, nous l'assumons complètement. Cela ne veut pas dire n'importe comment.

Je pense que nous n'avons pas de leçons à recevoir sur le respect des monuments historiques à Nevers, parce que je pense qu'en neuf ans nous avons fait ce qui n'a pas été fait en au moins trente ans, voire plus ; en tout cas, c'est ce que les Neversois nous disent, et nous n'avons pas fini le chemin. Mais il y a aussi des équipements plus modernes, et je me suis engagé auprès des sportifs. Allez voir, à La Baratte, l'état des pistes, c'est le prix du Beffroi. Je pense qu'il serait donc bien que nous puissions générer des recettes qui nous aident à ré-équilibrer d'autres équipements. La ville ne manque pas de biens historiques. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes le deuxième patrimoine de Bourgogne, que c'est une chance, mais que c'est aussi une charge quand nous l'avons pris tel qu'on nous l'a laissé. Donc, aujourd'hui, oui, ce Beffroi va être mis à la vente, sous réserve de l'accord du Conseil municipal. Nous avons aussi des agences qui sont spécialisées dans les ventes de biens spécifiques. Je ne vous cache pas qu'après la vente, la personne qui passera en bas ne se posera pas la question de savoir si c'est à la ville, à X ou à Y ; bien sûr que non ! Et personne ne verra de changements. Sauf les contribuables, qui n'auront plus à entretenir ce bien, qui aujourd'hui ne peut plus servir à la Ville de Nevers, qui n'a pas besoin d'étendre ses bureaux, mais qui a plutôt besoin de les rassembler pour continuer de faire des économies structurantes pour nous permettre de continuer d'investir.

Voilà ma position. Je pense que, sur le patrimoine, nous sommes plutôt des amoureux de celui-ci, et nous lui avons rendu sa vraie prestance, que ce patrimoine avait complètement perdue.

François Diot.

M. Diot – Que d'agressivité, Monsieur le Maire !

M. le Maire – Ah ! Arrêtez le couplet ! Cela fait neuf ans ! Je le connais par cœur. Je ne suis pas agressif ; je suis motivé.

M. Diot – Voilà !

M. le Maire – Je vous ferais la même réponse.

M. Diot – Je suis motivé différemment que vous, alors. Bien...

M. le Maire – Je vous ferai la même dans neuf ans.

M. Diot – Il n'y a pas besoin de faire le tour du monde ni de refaire l'histoire...

M. le Maire – Si, il y a besoin...

M. Diot – La délibération concerne la mise en vente de la Tour du Beffroi. Jimmy Derouault a posé des questions simples, et légitimes. Ce n'est pas un bout de terrain inutilisé ni un appartement vide ; c'est la Tour du Beffroi. On ne peut donc pas traiter cela de la même manière que le 6 rue Maubert ! C'est donc quand même un peu court, effectivement, comme l'a dit Jimmy Derouault, de dire qu'on ne s'en sert plus, qu'on le déclassé, qu'on le vend, et puis qu'on n'en parle plus. C'est un peu court. En tout cas, un peu léger. Et un peu désinvolte, si j'ose.

Je pense qu'on ne peut pas prendre une décision comme celle-ci en cinq minutes, sans étude, sans débat approfondi préalable, sans instruction du sujet.

Je demande donc simplement que l'on ajourne cette délibération, qu'on se laisse le temps. On n'est pas à un mois près, à deux mois près ; cela fait des siècles que c'est dans le patrimoine de la Ville. Instruisons la question, l'ensemble des tenants et des aboutissants. Parce que cela ne se résume pas, cela ne peut pas se résumer à « On n'en a pas besoin ; donc on vend. »

M. le Maire – Nous n'ajournerons pas cette décision. Vous êtes dans la préconisation de ce qui se pratiquait avant 2014, c'est-à-dire l'immobilisme, du type « on ne fait pas, on va chercher une bonne raison de passer du temps à ça. »

Il n'en est pas question. La désinvolture, ce n'est pas moi qui l'ai, ce soir ; ce sont les équipes auxquelles vous appartenez qui ont été désinvoltes dans son entretien, ce qui a contraint la Ville à sortir 1,5 M€, de mémoire, pour éviter que la Tour du Beffroi ne s'effondre. C'est une réalité. Je comprends que ça vous dérange ; il n'empêche que, quand on est infichu d'entretenir son patrimoine historique – ce n'est ni de droite ni de gauche, quand on se ramène aux anciens clivages –, c'est irresponsable d'avoir

laissé un tel bâtiment dans cet état. Irresponsable ! Irresponsable des censés responsables politiques qui ont dirigé cette Ville ! Je le dénonce.

M. Diot – Vous êtes un peu trop motivé, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Non. Je suis vraiment au bas de ma motivation ; je vous assure que je peux l'être beaucoup plus. Après, c'est la passion...

Corinne Mangel, adjointe au patrimoine.

Mme Mangel – Juste, pour aller dans le sens de Monsieur le Maire, et dans mon sens, également, un autre exemple de non-entretien de patrimoine historique ; nous avons reçu un projet estimé à 1 M€ pour la restauration du clos et du couvert pour l'église Sainte Bernadette du Banlay, qui est actuellement en cours d'étude. 1 M€ ! Preuve du non-entretien !

M. le Maire – Qu'il faudra payer quand même !

Pas d'autres remarques ?

M. Diot – Ça fait quand même 10 ans que vous êtes aux manettes ! Faudra peut-être passer à autre chose. Encore une fois.

M. le Maire – Vous voyez que vous êtes dans l'exagération ; cela fait 9 ans. Mais je sais que vous avez des problèmes avec les chiffres. Franchement, je suis très fier, grâce à tous ceux qui m'ont accompagné, en 9 ans, d'avoir fait ce que nous avons fait, quand on voit l'absence d'action pendant des décennies, que je ne saurais jamais cesser de dénoncer. Parce que, si, aujourd'hui, la Ville en est là, sur le plan financier, je pense que c'est une performance par rapport à tout ce que nous avons fait, alors qu'effectivement, on aurait pu faire beaucoup plus. Je rencontre des tas de collègues qui m'ont dit que, comme ils avaient du patrimoine en bon état, ils s'étaient consacrés aux équipements sportifs, puis aux équipements culturels. Nous, il y avait tout à faire ! Il y avait tout à faire ! Allez à la Baratte ; nous avons fait les Neversades, qui ont été une réussite, malgré l'état du stade. Allez au stade Léo Lagrange. C'est honteux d'accueillir les Neversois comme ça, et les sportifs ! C'est honteux ! Et ça ne fait pas 9 ans. Voyez le stade Faidherbe, avant que nous le rénovions. Nous avons rénové le stade d'athlétisme et nous avons refait le gymnase. C'était le même que quand j'avais 15 ans ; le temps a passé. Allez visiter les équipements culturels aujourd'hui.

Voulez-vous que je vous rappelle le théâtre que nous avons trouvé ; 9 ans de fermeture, parce que ceux qui le fréquentaient ne votaient pas à gauche ? 9 ans de fermeture, avec la pluie qui tombait sur la scène, sur le fonds Thuillier ! Vous voulez que je vous rappelle ça ? Nous avons tout pris en photo. Vous voulez que je vous rappelle la Maison de la Culture, où les loges étaient inondées, et où on recevait des artistes, connus ou pas connus, à la pauvre lumière d'une ampoule à peine nettoyée ? Voulez-vous que je vous rappelle tout ça ? Voulez-vous que je vous rappelle la Maison des Sports, dont les vitres n'avaient pas été faites depuis 30 ans, aux dires des personnels d'entretien ? Voulez-vous que je vous rappelle le Café Charbon, à qui on promettait depuis 20 ans de le refaire et de l'agrandir ? Qui a fait ça ? En un mandat, nous avons refait ou lancé les travaux de 3 équipements culturels. Je pense que c'est assez rare pour être souligné, mais ce serait bien qu'on s'en rappelle.

Donc, les leçons sur le patrimoine, c'est vrai que ça me fait monter un peu le tempérament.

Hervé Barsse, sur l'accessibilité, parce que je lui laisse cette partie.

M. Barsse – Tout cela, je ne pourrais pas vous le rappeler, parce qu'il n'y avait rien d'accessible, dans tout ce qu'a énuméré le maire. Maintenant, je peux vous dire que maintenant, c'est accessible, et propre.

Pour ce qui est du Beffroi, je n'ai pas réussi à retrouver les dossiers. C'est le dossier le plus cher de l'accessibilité. Impossible de le faire par l'extérieur, en raison du respect de la réglementation contrôlée par l'ABF. Il fallait le faire par l'intérieur, et racheter tous les étages, pour mettre juste cet étage en accessibilité. Je rappellerais à M. Derouault qu'on peut faire des bureaux accessibles ; on doit faire des bureaux accessibles, même dans le privé, et aussi aux élus, parce que vous savez qu'il y a des élus qui sont en fauteuil. Merci.

M. le Maire – J'ajoute que nous avons effectivement des normes à respecter. J'ai oublié d'annoncer l'accessibilité du premier étage du théâtre, puisque nous lançons les travaux au deuxième semestre.

Vous avez raison, j'ai peut-être été un peu désinvolte de parler trop vite : j'oubliais le patrimoine scolaire. L'état du patrimoine scolaire, avec des écoles – et vous le savez, Monsieur Derouault – parfois à moitié vides, que les Neversois chauffaient dans leur intégralité à un prix de l'énergie qui, c'est vrai, était plus bas ; mais heureusement que nous avons anticipé les choses ! Je ne parle pas des rideaux déchirés, de l'absence de matériel numérique, etc.

Je veux bien parler de tout ça, mais, franchement, s'il vous plaît, vous parliez de « désinvolture » ; moi, je vous appelle au respect de ce que nous avons fait. On peut être d'accord ou pas sur nos politiques ; la rénovation du patrimoine, elle intéresse tout le monde, et je pense que nous avons fait, comme peu de villes en France en un mandat, une rénovation assez exemplaire du patrimoine historique. J'en oublie bien évidemment d'autres bâtiments aussi sur lesquels nous nous sommes mis, qui sont moins visibles, comme l'église Sainte Bernadette, que nous avons commencée, les remparts, même s'il y a encore de gros morceaux qui nous attendent. Voulez-vous que je vous rappelle aussi le mur de la rue des Ouches, dont j'ai des éléments qui datent de 1980, connus par la Ville de Nevers, avec les réseaux d'eau cassés, qui n'ont jamais été réparés, si ce n'est par nous, il n'y a pas longtemps, et qui ont causé une inclinaison dangereuse des remparts rue des Ouches, côté rue ? Ça, ça aurait pu être fait avant. Et aujourd'hui la Gloriette, où on a des millions de travaux qui nous attendent. Est-ce que vous croyez que c'est un de nos projets ? Pourquoi en est-on là ? Parce que la Gloriette n'a pas été entretenue davantage auparavant.

La Ville de Nevers – j'accuse – n'a pas entretenu son patrimoine pendant des décennies ; nous l'entretiens. Nous gardons ce qui est évidemment majeur pour notre ville, et nous conservons le Beffroi... Finalement, quand vous me dites qu'il faut en parler des heures... Que se passe-t-il dans le Beffroi ? Il ne se passe rien dans le Beffroi. Il ne se passera rien dans le Beffroi ; tandis que, si un investisseur qui est amoureux du patrimoine, parce qu'en général c'est ça qui prime, et qui a des moyens, achète, il pourra se passer des choses, parce que ça sera un local privé, et il pourra l'occuper ; ce qui n'est pas notre cas en tant que collectivité.

Monsieur Derouault.

M. Derouault – Moi, ça ne fait que six mois que je suis élu, et je ne pense pas, dans ma déclaration, avoir manqué de respect, tout d'abord, et avoir remis en cause votre intérêt pour le patrimoine de Nevers. Donc, déjà, je voudrais poser cela.

Ensuite, par rapport à l'accusation qui m'est faite aussi de ne pas prendre en compte l'accessibilité, si c'est des bureaux, je pense que c'est plus facile, par contre, que si on refait une salle de danse, etc. C'est juste ça que je voudrais savoir.

Moi, ce qui m'embête, dans cette histoire, comme je le disais tout à l'heure, c'est qu'il n'y a qu'une semaine que nous avons appris cela ; vous avez dû étudier la question, et je ne vais pas essayer de vous faire changer d'avis, j'avais bien compris que ce n'était pas possible. Mais, nous aurions été associés un peu plus à cette question, vous nous auriez fait visiter, par exemple, le Beffroi, nous aurions pu aller voir de nous-mêmes ce qu'il en était, en discuter... Là, voilà, « Non, c'est comme ça, ce n'est pas possible, etc. ». C'est ça qui m'embête, dans cette histoire, et qui me fait vous poser la question sur qui a été interrogé sur ce qu'on peut faire du Beffroi, d'un point de vue municipal. Vous me dites que, non, il n'y a rien à en faire ; et je dois vous croire ! Eh ben, d'accord, je vais vous dire *oui*, pour vous faire plaisir ; oui, je vous crois, d'accord. Donc on se sépare du Beffroi. Comme on l'a dit, non, ce n'est pas le 6 rue Maubert, où, là, effectivement, je peux vous croire sans problème.

M. le Maire –

C'est une vieille maison, rue Maubert ; une maison ancienne de Nevers. Merci de nous croire, Monsieur Derouault. Je comprends que vous ne veniez pas à toutes nos réunions publiques, mais je l'ai annoncé il y a bien plus de temps que cela. D'ailleurs, publiquement je l'ai annoncé, et je n'ai jamais reçu de courrier pour s'offusquer qu'on vende le Beffroi, ou même d'enchères pour l'acheter, mais j'espère que ça va venir, avec l'autorisation de cette vente.

Juste pour conclure. Nous sommes des amoureux de notre patrimoine, et je pense que nous l'avons prouvé, et je vous remercie de le reconnaître dans vos termes. C'est juste de la désaffectation, et nous garderons un œil vigilant sur cet équipement.

Nous allons voter sur son déclassement et sur la désaffectation.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2023-097

Mise en vente de la Tour du Beffroi à Nevers

M. le Maire –

Sur la mise en vente du Beffroi, y a-t-il des voix contre ? 6. Y a-t-il des abstentions ? Il est autorisé la mise en vente du Beffroi, qui restera, je vous rassure, quoi qu'il arrive, Beffroi de Nevers.

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

M. le Maire –

Je rappelle aussi un point. Allez à la chapelle Saint-Sylvain. C'est intéressant, la chapelle Saint-Sylvain, parce que, sans le rachat par un privé, qui était Michel Philippart, jamais on n'aurait su qu'il y avait une chapelle. Et aujourd'hui cette chapelle a été revendue à un amateur d'art, Maître Métayer, qui la met aussi aux visites. Vous voyez qu'on peut être privé et aussi respecter le patrimoine ; et, nous, c'est ce que nous souhaitons.

Corinne Mangel.

Mme Mangel –

Justement, pour rappeler que la chapelle Saint-Sylvain était quand même méconnue avant que Michel Philippart la remette au goût du jour ; c'était quand même la

chapelle mortuaire des comtes de Nevers. Lorsque le comte était mort à l'extérieur de la ville, il était exposé dans cette chapelle, un certain temps.

2023-098

Mise en vente des immeubles du 43,47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers
Adopté à l'unanimité.

2023-099

Passerelle inter-quartiers – Convention de cofinancement pour les études du projet

M. le Maire –

Il nous reste la passerelle inter-quartiers, et la convention de cofinancement pour les études de projet.

Je passe la parole à l'adjoint aux mobilités, Bertrand Couturier. Effectivement, nous avons une opportunité de faire un rattachement de la gare et de la ville au quartier Cobalt, et plus largement rue de la Rotonde. Nous avons un peu écarté, au départ, cette opportunité, vu les coûts ; qui ont, finalement, été retravaillés par la SNCF et nos services, et qui deviennent abordables. Ce sont des coûts présumés, sans tenir compte des subventionnements, et notamment, je l'espère, d'Action Cœur de Ville 2, qui est un véritable outil, dans lequel nous allons nous inscrire, puisque le Président de la République a annoncé les entrées de ville – et c'est le cas pour l'entrée sud –, et aussi les quartiers de gare.

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la mise en accessibilité, également, de la gare SNCF de Nevers, à échéance 2026, l'opportunité de la création d'une passerelle, qui sera faite par la SNCF, est de pouvoir l'étendre pour relier finalement le quartier de la Rotonde au centre-ville par cette passerelle inter-quartiers. Il s'agit d'une convention de financement pour réaliser des études de faisabilité. C'est une vraie opportunité pour à la fois désengorger la saturation du stationnement lorsque les trains arrivent en gare, et c'est une vraie opportunité pour créer une autre desserte pour l'accès en voiture à la gare ; mais aussi permettre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux cycles de pouvoir passer d'un quartier à l'autre par cette passerelle.

Il s'agit bien d'une étude pour évaluer la faisabilité technique. Initialement, comme l'a précisé M. le Maire, on était sur un projet qui était hors de portée, à hauteur de 10 M€ pour la collectivité. Ne pouvant pas nous engager dans ce projet initial, nous avons abandonné cette hypothèse-là. Depuis quelques mois, nous avons repris contact avec la SNCF pour une nouvelle solution envisagée, et une nouvelle solution technique a été développée par la SNCF. Le projet en globalité serait de l'ordre de 2,5 M€ HT pour la collectivité. Cette nouvelle enveloppe étant plus compatible avec nos capacités financières, la Ville de Nevers souhaite reprendre le déroulement de ce projet, pour une réalisation envisagée en 2026.

Pour cela, certaines études sont nécessaires.

L'objet de cette délibération est d'autoriser M. le Maire à engager des financements pour notamment réaliser une étude de la phase de conception de niveau Projet pour l'établissement des dossiers de consultation des entreprises DCE, ainsi que la co-maîtrise d'ouvrage pour les différentes phases ultérieures d'études, et la réalisation des travaux, ce qui représente, pour cette délibération, une première phase de conventionnement à hauteur de 139 000 € de la part de la Ville de Nevers. Vous avez le détail dans la délibération, qui décompose l'ensemble des éléments financiers pour ce montant total de 139 000 €.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Est-il possible de commenter ces photos ? Car nous ne les avons pas reçues. J'avoue que je perçois mal de quoi il est question. Mais vous expliquerez cela tout à l'heure. J'ai deux remarques. On nous dit que ce sera une passerelle innovante, bien moins chère que l'autre. Mais, vu les hausses de tarifs que l'on constate partout, je suis très étonnée. Tant mieux s'ils ont trouvé une solution miracle, mais j'espère juste que ce sera quand même non seulement innovant, mais aussi pérenne.

M. Couturier – Sur la solution technique, on est sur une structure qui est très légère, qui mobilise moins de métaux et de matériaux. De ce fait, étant une structure légère, les coûts associés sont moins importants ; en tout cas, c'est ce qui nous a été présenté. Il y a eu différents travaux de recherche et de développement au sein de la SNCF. Il s'avère que, sur le territoire régional, et même en France, *a priori*, ce type de déploiement de passerelles est dans ses débuts ; il y a très peu de réalisations, à ce jour, et nous ferions partie des premières gares qui bénéficieraient de cette innovation de conception de passerelles légères, avec un matériau permettant d'alléger les coûts *in fine*.

L'objectif est de pouvoir relier chaque quai avec un ascenseur, et la passerelle passerait de part et d'autre de chaque quai. Il y aura un accès pour chaque quai par ascenseur, mais aussi par escaliers. L'objectif de la passerelle inter-quartiers serait de poursuivre le prolongement, ce qui permettrait de relier le quartier de la Rotonde. À ce stade, l'emprise définitive n'est pas figée, mais les études permettront d'avancer soit sur la projection que vous voyez à l'image, soit sur un agencement un peu différent. C'est ce qui nous a été expliqué il y a quelques semaines. Mais on est sur des ajustements à la marge sur le lieu de sortie, côté Rotonde, de la passerelle qui serait envisagée. D'autres temps de concertation avec les acteurs PMR sont prévus. L'enjeu consiste à pouvoir retravailler à la fois les aires de stationnement sur le côté Rotonde, pour avoir des stationnements minute qui puissent se faire, mais aussi à avoir des continuités cyclables et pour les piétons qui soient sécurisées, en allant jusqu'au quartier Cobalt.

Nous avons demandé également à la SNCF, au regard du parking qui va être réaménagé d'ici la fin d'année, du côté du pont de la Grippe, qu'elle puisse, dans le cadre de ces études, faire une ouverture permettant de prendre sur la droite, en sortant du train, et d'accéder directement au parking par une ouverture à créer.

M. le Maire – J'en profite pour rappeler à tous ceux qui disent qu'il faut que la Ville de Nevers aménage la gare, que ce n'est pas du ressort de la Ville de Nevers ; c'est du ressort de Gares et Connexions. Ces travaux n'ont pas été programmés dans les premiers à Nevers, et on ne peut que le regretter, mais ils devraient démarrer fin 2024-2025. C'est important, parce que des personnes qui présentent un handicap sont obligées d'être accompagnées pour traverser les voies. 5 ans qu'on demande des goulottes pour pouvoir descendre et remonter les valises sur tous les quais. On se retrouve, et je l'ai signalé au directeur régional, avec des goulottes qui sont ridicules, pas commodes pour faire descendre ou monter un cycle, puisque les guidons et les pédales tapent dans le mur, et qu'il y a la rampe qui passe au-dessus du vélo.

C'est une déception que nous avons eue, et il va falloir durer encore, avec plus d'un tiers de notre population qui a plus de 65 ans. Je ne dis pas qu'ils ne sont pas valides, pour certains, mais c'est vraiment un handicap, et y compris avec des gens plus jeunes avec des poussettes, et c'est impossible à gérer. Je ne m'en contente pas. J'ai donc d'ores et déjà fait savoir à la SNCF notre mécontentement par rapport à ces

aménagement qui auraient pu être mieux faits, puisque nous en avons encore pour au moins deux ans pour le lancement des travaux. C'est inadmissible.

Par contre, ce dont on peut se satisfaire, comme Bertrand Couturier vous l'a expliqué, c'est que l'emplacement a été revu, que les techniques ont été revues, et cela devient un projet qui peut être abordable, parce qu'on a encore quelques marges de manœuvre, et cela peut nous faire une belle opportunité ; nous ne l'aurons pas deux fois. Soit on fait cela maintenant, soit jamais. Il nous faut, pour être en phase avec le coût de l'étude de la SNCF, décider ce montant, ou pas. Mais, si nous n'y allons pas, nous n'irons plus jamais ; ou, en tout cas, dans très longtemps.

François Diot.

M. Diot –

Relier le quartier de la gare et le quartier de la Rotonde, c'est un projet d'urbanisme qui a du sens, et donc pas de problème pour que cette étude soit financée. Avec une petite réserve, quand même ; c'est l'aspect paysager des choses. J'imagine que ce sera aussi abordé dans l'étude. Il faudra que nous soyons attentifs à cela.

Ce que nous finançons ici, c'est à 100 % pour la Ville, une étude qui examine simplement le prolongement de la passerelle, pour 139 000 €, si j'ai bien compris. J'ai envie de dire qu'on a bien fait d'attendre, car, il y a deux ans, la SNCF nous annonçait un reste à charge de 10 M€ HT, mais, là, en deux ans, on aboutit finalement à quatre fois moins. Effectivement, la solution, cela ne doit pas du tout être le même type de passerelle, et je pense donc que nous devons être attentifs aussi au rendu technique de ces études avant de s'engager dans la réalisation concrète. Mais les études sont faites pour cela, et nous attendrons donc le rendu, et puis nous en discuterons à ce moment-là. Mais si on peut faire ça pour 2 M€ HT, allons-y.

M. le Maire –

Je me permets de vous reprendre, parce que nous n'avons pas attendu ; nous n'aurions pas fait. À 10 ou 11 M€, nous n'aurions pas fait ; c'est très clair.

Nous n'avons quand même pas baissé les bras, et nous avons re-tenté de re-discuter. Bertrand Couturier a eu un certain nombre de réunions avec la SNCF, qui avait bien compris l'enjeu. Par contre, vous l'avez rappelé, la SNCF prend à sa charge l'ensemble des coûts d'accessibilité des quais existants, et tout ce qui dépasse le dernier quai est à la charge de la Ville, si elle veut le faire.

Je pense qu'aujourd'hui les feux s'alignent davantage au vert, puisque ça peut rentrer dans Action Cœur de Ville 2, dans l'espoir d'avoir des financements privilégiés de l'État sur le sujet ; peut-être de la Région, parce que c'est aussi de son ressort, et j'espère que nous serons mieux traités, parce que j'ai appris que M. Boujlilat, par un tour de passe-passe, avait repris 300 000 € du projet de la rue Mitterrand pour le mettre sur le centre des expositions ; cela n'est évidemment pas recevable. Je dis aussi que la Région doit prendre en compte nos besoins jusqu'au bout du territoire, y compris chez nous à Nevers, parce que la passerelle n'ira pas tout à fait dans le Cher, et ça restera en Bourgogne Franche-Comté. Je le dis avec humour, mais on n'en est pas loin, puisque, par exemple, nous n'avons pas de financement pour le « Train du Printemps », parce qu'il arrive en dehors de la Bourgogne ; mais, enfin, il part quand même en Bourgogne. Cela serait bien que nous fassions une démarche conjointe, et je pense que là-dessus vous pourriez nous suivre. Mais nous l'avons déjà fait avec le Président du Département.

Pour en revenir sur le sujet, je pense qu'effectivement nous pouvons espérer quelques cofinancements, et j'espère que ce projet pourra se réaliser. Mais, vous l'avez compris, l'enjeu est de se lancer dans cette étude indispensable pour voir comment cela peut s'organiser.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Je voulais rappeler, en faisant un petit retour en arrière, que j'avais bien évoqué la vente du Beffroi il n'y a pas 8 jours, Monsieur Derouault ; c'était en Conseil municipal du 22 mars 2022, où j'ai annoncé la perspective de la vente du Beffroi, de la gare du Tacot, et d'autres choses. Il y a deux acheteurs en lice pour l'instant, d'ailleurs. Donc, ça n'est pas nouveau, même en dehors des réunions publiques ; cela a été abordé en Conseil.

URBANISME (Suite)

2023-102 **Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'OPAH-RU**

M. le Maire – Nous allons ensuite enchaîner avec le partenariat entre la Ville de Nevers et la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'OPAH-RU. Je passe la parole à Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Merci. En effet, nous avons lancé une nouvelle OPAH-RU sur 2023-2027, que nous avons actée en Conseil municipal du 4 avril dernier. Nous souhaitons, pour venir compléter cela, engager un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, pour être en cohérence avec les dynamiques de renouvellement urbain en cours (Action Cœur de Ville, PRU du Banlay).

Nous souhaitons, dans ce cadre, nous appuyer sur la Fondation du Patrimoine pour inciter à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine privé non protégé par l'État au titre des Monuments Historiques et situé sur notre territoire.

À ce titre, la Ville souhaite mettre à disposition de la Fondation du patrimoine une partie de l'enveloppe de 142 500 € (fléchés sur le renouvellement de façades, la rénovation des parties communes dans les copropriétés, l'installation d'ascenseurs...), pour que soient fléchés 19 500 € pour le dispositif d'aide au ravalement de façades hors périmètre renforcé. Nous confierions donc ces 19 500 € à la Fondation du Patrimoine. C'est un partenariat qui permettrait aux propriétaires d'actionner un certain nombre de leviers.

La Fondation du Patrimoine s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine.

Le principe du label de la Fondation du Patrimoine peut permettre au détenteur de :

- Obtenir une aide de la Fondation représentant au moins l'équivalent de 2 % du coût des travaux labellisés – ce n'est pas rien –, en fonction des travaux qui peuvent être prévus.

- Bénéficier d'un avantage fiscal.

- Mobiliser du mécénat d'entreprises et de particuliers.

Pour être éligible au label de la Fondation du Patrimoine, un immeuble doit être notamment intéressant sur un plan patrimonial, détenu par un propriétaire privé, bâti ou non, non protégé par l'État au titre des Monuments Historiques, visible de la voie publique et/ou accessible au public, situé dans une commune de moins de 20 000

habitants ou dans un site patrimonial remarquable, ou dans un site classé au titre du code de l'Environnement.

Nous vous proposons d'actionner ce dispositif à travers la nouvelle OPAH-RH, permettant aux propriétaires d'utiliser un levier supplémentaire pour préserver leur patrimoine, et qui est plutôt en cohérence avec la démarche d'Action Cœur de Ville et la redynamisation de la rue François Mitterrand.

Je vous propose d'aborder la délibération n°30 dans la foulée, même si nous voterons les deux séparément.

Le nouveau règlement d'aide de l'OPAH consiste à intégrer le dispositif de la Fondation du Patrimoine. Il fallait faire un avenant. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un nouveau règlement.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-103

Nouveau règlement d'aides Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement Urbain (OPAH-RU)

M. le Maire –

Nous pouvons voter sur la délibération n°30, qui a été présentée précédemment.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-104

Acquisition d'un terrain sis 1 avenue Patrick Guillot

M. le Maire –

Nous allons enchaîner sur l'acquisition d'un terrain sis 1 avenue Patrick Guillot.

Basile Khouri n'a pas pu revenir ; il a été appelé pour une urgence.

Je vais présenter son travail, en quelque sorte. Je voulais remercier en son nom Iris Gallois et Guillaume Largeton, qui l'ont accompagné.

Il s'agit de créer une crèche – annoncée depuis des années aux personnels hospitaliers, et, nous, nous allons le faire – à horaires atypiques, pour notamment encourager l'installation de personnels dans notre hôpital. Ce sera une crèche située à côté de l'hôpital ; ce ne sera pas la crèche de l'hôpital, puisqu'il y aura un certain nombre de berceaux également pour d'autres publics. C'est un de nos objectifs de mandat, d'ailleurs. Cela va permettre de compléter les places de crèches, car elles sont pleines, avec des listes d'attente. Cela permettra aussi d'avoir un outil d'attractivité, car les familles demandent ce qu'il y a pour la petite enfance à Nevers. Il n'y a pas rien, mais il y aura plus.

Nous avons décidé de monter ce projet à côté de l'hôpital Pierre Bérégovoy, puisqu'il y a de la place. Nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt le 18 octobre

2022. Il se voit confié à l'entreprise Les Petits Chaperons Rouges by Grandir pour la construction, la gestion et l'exploitation d'une crèche à horaires atypiques par le biais d'un bail emphytéotique.

Pour mettre en place ce projet, nous devons acquérir des parcelles non bâties du centre hospitalier de l'Agglomération de Nevers au 1, avenue Patrick Guillot. C'est un terrain enherbé sur lequel la construction se fera, d'une superficie de 903 m², plus 1 471m². Le prix d'acquisition que nous proposons est d'un euro.

Il y aura au départ 31 berceaux, et une possibilité d'extension de 15 berceaux en plus, pour porter le chiffre à 46.

Y a-t-il des questions ?

Cela va nous permettre d'avancer.

Je voulais remercier aussi la CAF, qui, cet après-midi, juste avant le Conseil, nous a annoncé un soutien de près de 500 000 €. C'est une bonne nouvelle pour ce projet, qui pourrait être finalisé fin 2024, ou au plus tard début 2025.

Yannick Chartier ne prendra pas part au vote, en sa qualité de secrétaire général du CHAN. Je remercie aussi David, et Élodie Gireaud-Veyssier pour leur participation à ce projet.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. M. Chartier ne prenant pas part au vote.

2023-105

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : tarifs 2024

Adopté à l'unanimité.

2023-106

Convention de valorisation du domaine public de la Loire

M. le Maire –

Nous allons enchaîner sur la délibération n°33, qui concerne la convention de valorisation du domaine public de la Loire.

Depuis 2019, la Ville de Nevers attire l'attention des services de l'État sur la domanialité des rives de Loire qui sont intégrées dans le domaine public fluvial. Ces linéaires sont importants, dont un intégralement aménagé en espaces publics (commerces, parking, zones de loisirs et cheminement piétonnier) et ils sont entretenus par les services de la Ville de Nevers.

Dans le cadre de ses compétences, la Ville estime être en mesure d'assurer la gestion d'une partie du domaine public fluvial de la Loire. Depuis la loi 3DS et les décrets attenants, on peut tout à fait conclure entre les services de l'État et une collectivité territoriale une convention de valorisation. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons bénéficier, pour les rives droite et gauche de la Loire, sur l'ensemble de notre périmètre communal, d'une telle convention, qui nous permettra d'assurer légitimement la gestion environnementale et économique de ces sites.

Il s'agit donc de signer une convention de valorisation à titre gratuit et d'une durée de 70 ans avec les services de l'État.

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot –

Oui, Monsieur le Maire. On appelle ça une « convention de valorisation ». Mais, dans les faits, cela ressemble comme deux gouttes d'eau à un transfert de la responsabilité du domaine public fluvial de l'État à la Ville de Nevers, en fait. Il y a 53 hectares qui appartiennent à l'État, et qui font partie du domaine public fluvial. Ce n'est quand même pas rien. C'est une bonne partie des milieux naturels, de la ripisylve, du champ d'expansion des crues, etc. Et donc ce serait à nous de l'entretenir, et, en plus, à titre gracieux ?

Les articles 4 et 5, quand même, doivent, à mon avis, nous inquiéter, puisque le titulaire, qui est donc nous, doit entretenir la végétation pour assurer la sécurité du public, prévenir tout risque de chute d'arbres et de branches, s'assurer de la non-propagation des espèces exotiques envahissantes... La Ville doit effectuer, à ses frais, tous les travaux nécessaires pour prévenir les éventuelles détériorations et pollutions. Sont à la charge de la Ville toutes les indemnités qui peuvent être dues à des tiers du fait de la gestion, de façon à ce que la responsabilité de l'État ne soit jamais recherchée et qu'il ne soit pas inquiété à ce sujet. Ils ont bien bordé la convention. Ce n'est ni plus ni moins qu'un désengagement grossier de l'État, et qu'un transfert du domaine public fluvial à la Ville.

Apparemment nous sommes volontaires. C'est ce qui m'interroge.

Qu'avons-nous à y gagner ? Quel est l'intérêt de la Ville ?

En plus, je pense que c'est dangereux, notamment en termes de responsabilité, parce que, le domaine public fluvial, en cas de crues, d'embâcles, de chutes d'arbres, etc., c'est la Ville qui serait responsable. De plus, en termes financiers, entretenir 53 hectares représente une dépense importante. Enfin, sur le principe, malgré la loi 3DS qui représente un libéralisme à tous crins, il existe quand même un droit de l'environnement dans ce pays, et ce sont des zones qui sont particulièrement protégées (au titre de la loi sur l'eau, de la protection des habitats, de Natura 2000, etc.), mais l'État décide de transférer cela aux communes, et ça peut conduire à tout et à n'importe quoi. À la Ville de Nevers, on est très soucieux du domaine public fluvial, du respect des règles environnementales, de Natura 2000, etc. Mais, quand même ! C'est à l'État de s'occuper de tout ça, de faire respecter tout ça ! Si c'est classé, y compris dans des classements européens, ce n'est pas pour rien.

Je pense que c'est inquiétant. Vis-à-vis de la Ville, je pense que c'est dangereux.

Simple exemple. À Moulins, vers l'amont du pont Régemortes, qui traverse l'Allier, alors qu'il y a plus d'un siècle qu'il n'y a pas eu de crue centennale, toute la forêt alluviale, la ripisylve a énormément grandi, mais, en cas de crue centennale, ça va entraîner des embâcles terribles, et le pont Régemortes lui-même, étant connu pour être l'un des moins transparent vis-à-vis des crues centennales, serait mis en danger. Dans ce cas-là, où est la responsabilité ? Si une crue centennale arrive, que les gestionnaires en charge de ce domaine public n'ont pas coupé les arbres et que cela détruit le pont, qui est responsable ?

Sauf à ce que je n'aie rien compris – mais le plan est quand même explicite, nous sommes responsables de beaucoup de choses là-dedans –, je pense que nous mettons le doigt dans quelque chose d'un peu dangereux, pour la Ville et pour les milieux naturels.

M. le Maire –

Je ne sais pas ce que vous mettez derrière le mot « libéralisme ». La loi 3DS, c'est tout sauf le libéralisme. C'est « Décentralisation, Déconcentration, Différenciation des territoires... Je pense que c'est tout sauf le libéralisme ; c'est permettre aux territoires de reprendre la main sur leurs projets...

M. Diot –

Il y a même un quatrième D, c'est désengagement de l'État.

M. le Maire –

Moi, le quatrième D que j'avais proposé à l'époque à Jacqueline Gourault, c'était délégation, parce qu'on peut aussi avoir des délégations.

Pour moi, c'est une loi qui fait progresser les territoires, et il y en aura d'autres dans le cadre du projet gouvernemental.

Par rapport à vos réserves, nous formalisons, en fait, ce qui existe déjà, parce que nous faisons déjà le travail.

D'abord, je rappelle qu'en 2024, ce n'est pas la Ville, c'est l'Agglomération qui sera gestionnaire, pour la protection contre les inondations des digues. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus rien de l'État, mais, en tout cas, c'est l'EPCI de Nevers Agglomération qui assumera la responsabilité des digues, leur entretien, etc. En cas d'inondations, c'est l'Agglomération qui peut avoir sa responsabilité engagée ; et pas la Ville de Nevers.

Ensuite, cette convention va nous permettre d'avoir les mains plus libres. Aujourd'hui, nous avons les contraintes, dont celle de l'entretien, mais qui est soumise à l'accord de l'État. Je pense, par exemple, à l'attente qu'il nous a fallu manifester pour permettre que nous puissions nettoyer la végétalisation excessive devant l'hôtel Mercure, qui est censé refaire ses chambres, puisque c'était un peu un accord sous-entendu que la Ville fasse le nécessaire pour reprendre une vue sur la Loire, et que, dans le même temps, les chambres soient refaites. Nous avons besoin d'hôtellerie de qualité. Mais, à chaque fois, nous sommes obligés d'avoir l'accord de l'État, ce qui prend beaucoup de temps, pour faire les choses. Demain, cela peut nous permettre d'être beaucoup plus réactifs, et de faire ce que nous faisons déjà. Cela nous permettra aussi un entretien beaucoup plus régulier, et pas au dernier moment ; je pense aux arbres morts, parce qu'il y en a régulièrement au bord de la Loire, ou sur les berges. Et puis aussi de maîtriser ce que nous faisons des berges.

Notre politique, depuis 2014, c'est de tourner Nevers sur la Loire, et de configurer la Loire dans Nevers ; bref, de profiter au maximum de la Loire. Pour nous, c'est notre *leitmotiv*. Nous sommes domiciliés au bord de la Loire, nous avons toujours fait de la Loire notre objectif transverse, d'animation, de développement, de culture. Je pense aussi à l'esplanade de la Maison de la Culture. Je pense à Nevers Plage, que nous allons, pour la première fois, prolonger jusqu'au 31 août. Bref, beaucoup de choses autour de la Loire. Et cela va nous permettre aussi de maîtriser les loyers de ceux qui vont occuper ces espaces. Aujourd'hui, il y a une gestion aussi par la Direction des Finances Publiques, ce qui entraîne une différenciation entre, par exemple, ce qui est loué à la guinguette et au club de canoë. Cela va nous permettre d'adapter les loyers en fonction aussi des possibilités des preneurs.

Voilà, il n'y a rien de choquant, il n'y a rien de nouveau, si ce n'est le formalisme de la mise en place de cette mise à disposition à la Ville de Nevers, que nous revendiquons à titre gratuit, avec la contrepartie, effectivement, qui est d'entretenir ; ce que nous faisons déjà sans convention, qui nous permet de faire ce que l'on veut sur ce site.

Je crois que vous aviez posé la question en Commission. Je suis sûr qu'un de nos directeurs généraux adjoints vous avait répondu.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Si j'ai bien compris, c'est 70 ans, la convention. On va dire que vous respectez cela, que vous enlevez les espèces invasives. Mais, imaginons que la municipalité change, et que ce sont des gens bien moins consciencieux, qui laissent se développer les

espèces invasives... Je suis quand même un peu réticente... On sait le problème que peuvent représenter les espèces invasives autour de la Loire.

M. le Maire – Cela engage la collectivité, quel que soit le maire ou la mairesse. Ce n'est pas un inconvénient pour la Ville. Il faut le voir comme un avantage, avec plus de liberté sur la gestion de ces espaces.

François Diot.

M. Diot – Vous répondez aux questions, mais pas aux craintes.

En quelques années, les collectivités vont récupérer d'abord les digues. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire que c'était une ânerie...

M. le Maire – De quoi ?

M. Diot – De récupérer les digues, la gestion des digues. C'était la loi MAPTAM. Nous avons récupéré les digues. Maintenant nous sommes chargés de l'entretien des digues ; l'Agglo. Maintenant nous récupérons le domaine public fluvial. Mais, dans ce cas-là, il n'y a plus d'État ! Les collectivités sont responsables de tout ! Et elles font le boulot gratuitement ! Là, le gouvernement n'a pas beaucoup à se plaindre de vous, Monsieur le Maire !

M. le Maire – Mes prédécesseurs ont fait pareil ; c'est une habitude de l'État de donner, sans forcément toutes les contreparties, et c'est un objectif d'arrêter ça, et que, quand on donne une compétence, on donne les moyens qui vont avec ; c'est une revendication de tous les élus, et elle est très transpartisane.

Mais, voilà, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. L'avantage, c'est que, normalement, toutes les digues sont remises en état. On travaille aussi un projet qui s'appelle PAIC, avec les collectivités du Cher, car l'eau n'a pas de frontière, et il faut travailler ensemble, sinon ce serait complètement déséquilibré notamment dans le bassin de la Loire.

Je ne sais pas si vous avez vu les énormes travaux faits par l'État, et en grande partie financés par l'État, et auxquels a contribué pour la première Nevers Agglomération, à hauteur de 2 M€ sur les digues de l'État. Par contre, nous récupérerons, en 2024, et peut-être avant avec un jeu de concessions, les digues en état par rapport à aujourd'hui, et beaucoup plus protectrices qu'avant. Il reste la partie communale côté rive droite de la Loire, qui est à la fois sur Saint-Eloi, sur une petite portion privée et sur la ville de Nevers, avec des travaux aussi sur la surverse que j'ai évoquée précédemment.

Pour moi, cette délibération sur cette convention de valorisation, au-delà des aspects « l'État donne... », sachant que nous aimerions qu'il donne aussi des contreparties, va nous donner plus de latitudes, plus de liberté sur l'occupation de nos rives. Dans un objectif d'attractivité, d'accueil, de tourisme, je pense qu'il est important de ne plus être gêné aux entournures, comme nous le sommes parfois, par temps nécessaire exigé par l'État.

Je vous laisse délibérer pour savoir si vous êtes contre, ou pas, mais je pense que c'est quelque chose qui est bon pour nous, en fait. Il y a bien d'autres choses qu'on nous laisse, sans contreparties, et qui ne sont pas forcément un avantage ; là, il faut le vivre comme un avantage.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? 6. Adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2023-107

Désaffectation, déclassement et mise en vente d'une portion du domaine public Boulevard du Pré Plantin et angle de la rue du Pré-Poitiers

M. le Maire –

Nous avons ensuite la délibération n°34, sur la désaffectation, le déclassement et la mise en vente d'une portion du domaine public Bd du Pré Plantin et angle de la rue du Pré-Poitiers. C'est une parcelle à peu près en face de la concession Mercédès, qui est déjà utilisée comme parking de façon un peu anarchique et sans véritables aménagements.

Le Pôle Formation 58-89 souhaite acquérir cette parcelle en créant une entrée et un parking sécurisés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous devons donc sortir du domaine public ce bien, en application du principe d'inaliénabilité du domaine public. La parcelle sera alors intégrée dans le domaine privé de la commune, ce qui nous permettra de la vendre au prix estimé par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Il appartiendra au Pôle Formation de faire établir par un géomètre expert foncier un bornage à ses frais, et il faudra obtenir la dénomination d'une nouvelle parcelle. Tous les frais liés à cette vente seront supportés par le Pôle Formation Nièvre-Yonne. Je précise qu'il y a eu un bon échange avec le demandeur, qu'il entend travailler à une intégration paysagère qui fait défaut aujourd'hui, et notamment une continuité de plantations en complément de celle que nous avons déjà plantée sur ce boulevard, qui fut, il n'y a pas si longtemps encore, très aride. Nous allons continuer d'avancer sur la révision du PLU, et nous allons élargir nos exigences de verdissement en façades de rue et nos exigences aussi de perméabilisation des sols, mais nous aurons à en re-débattre ensemble.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-108

Vente d'une parcelle non bâtie à Pôle Formation 58-89 Bd du Pré Plantin et angle de la rue du Pré-Poitiers à Nevers

M. le Maire –

À la suite de la délibération précédente, je vous demanderais de vous prononcer sur la vente de cette parcelle non bâtie.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

2023-109 **Adoption de la réglementation de l'exploitation des taxis et de la charte de bonne conduite**
Adopté à l'unanimité.

SÉCURITÉ

2023-110 **Convention de mise à disposition des locaux et de matériels dans le cadre de la police intercommunale**

M. le Maire – Nous allons passer à la convention de mise à disposition des locaux et de matériels dans le cadre de la police intercommunale. C'est une délibération que nous avons déjà vue samedi, pour les élus communautaires.

Claude Loron.

M. Loron – Bonsoir à toutes et à tous.

Ce soir, il s'agit donc, dans un premier temps, de présenter une convention pour la mise à disposition, d'une part, des locaux, et, d'autre part, des matériels, dans le cadre de la police intercommunale,

Suite à la délibération du 12 février 2022 de la communauté d'agglomération de Nevers qui a approuvé le projet de création de la police intercommunale,

Suite à la délibération du 4 avril 2023 du Conseil municipal de Nevers approuvant les conditions de mise à disposition de la police intercommunale, afin d'assurer les prestations, les opérations et les interventions sur la commune de Nevers,

Il s'agit maintenant d'organiser la mise à disposition des locaux, des mobiliers et des matériels nécessaires au fonctionnement de cette police intercommunale.

Pour ce qui concerne les locaux, il s'agit de l'immeuble de 410 m² situé 4 bis place des reines de Pologne, et il y a la mise à disposition de l'ensemble des matériels informatiques et divers ainsi que du mobilier de bureau.

Afin d'assurer la continuité du service public, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de cette convention, et d'autoriser M. le Maire à signer les actes s'y rapportant.

M. le Maire – Merci, Monsieur Loron.

M. Loron – Nous pourrions évoquer la délibération suivante, dans la foulée.

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 38.

M. Loron – Après les immeubles et le mobilier, nous passons aux véhicules.

Ce sont toujours les mêmes bases. Pour les véhicules, il s'agit de transférer les deux Citroën C3, la Renault Zoé, 5 motos (2 motos 125 et 3 motos 900), ainsi que les deux Geebee de la police municipale, pour leur service quotidien, le tout pour un montant total de 48 093,57 € (valeur nette comptable au 31 décembre 2022).

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondant à cette cession.

M. le Maire –

Merci.

Sur ces deux délibérations, y a-t-il des interventions ?

François Diot.

M. Diot –

C'est marrant. Parce que le Conseil municipal n'a jamais été autorisé, en fait, à délibérer sur le transfert de nos 17 agents de police municipale à l'Agglomération pour créer une police intercommunale ; mais, là, on nous demande de délibérer en bonne et due forme pour la mise à disposition des locaux et pour le transfert ou la cession des Geebee, des motos, etc. À cette heure-ci, ça me ferait plutôt rire, mais, bon, par cohérence avec tout ce que nous avons dit jusqu'à maintenant, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le Maire –

Merci.

Monsieur Loron ?

M. Loron –

En les cédant, cela nous permet aussi de faire payer les autres communes sur leur part de fonctionnement.

M. le Maire –

De partager équitablement.

M. Loron –

De partager, c'est le principe de l'Agglomération.

M. le Maire –

On renforce les moyens en les partageant avec d'autres communes ; cela me semble être assez dans l'air du temps.

Nous votons sur la délibération n°37, la convention de mise à disposition des locaux et de matériels dans le cadre de la police intercommunale.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2023-111

Cession des véhicules à Nevers Agglomération dans le cadre de la police intercommunale

M. le Maire –

Nous votons maintenant sur la délibération n°38 pour la cession des véhicules.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

M. Loron – Je voulais signaler que samedi auront lieu les premières patrouilles de la brigade de soirée entre 18 h 00 et 24 h 00, grâce à la police intercommunale. Nous serons le 1^{er} juillet ; les effectifs sont arrivés. Nous assumerons cette mission.

M. le Maire – Et les caméras piétonnes arrivent incessamment sous peu. L'État m'a confirmé qu'ils avaient eu les crédits pour la connexion de notre CSU avec le commissariat de police, qui nous permettra de passer aussi prochainement à la vidéoprotection renforcée, pour améliorer la lutte contre la délinquance (avec des gens de plus en plus agressifs, comme on le constate dans beaucoup d'endroits).

2023-112 **Convention de cession de deux caméras de vidéoprotection**
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2023-113 **Partenariat entre la Ville de Nevers et le Chœur Hélios – Année 2023-2024**
Adopté à l'unanimité.

2023-114 **Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Association de Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers – Année scolaire 2023-2024**
Adopté à l'unanimité.

2023-115 **Partenariat entre la Ville de Nevers, la Maison et la Compagnie du Théâtre du Temps Pluriel**
Adopté à l'unanimité.

2023-116 **Partenariat entre la Ville de Nevers et la Société des Concerts Nivernais – Année 2023-2024**

M. le Maire – Nous allons passer la parole à Françoise Hervet.

Je précise que nous accueillons ensemble demain matin à l'ISAT les rencontres nationales des campus connectés ; ce sont les premiers en France, et c'est Nevers qui a été choisie, en partenariat avec la Ville d'Autun, avec laquelle nous sommes jumelés.

Mme Hervet – 87 campus connectés, et 150 personnes accueillies à Nevers, pour que nous débattions, autour de tables rondes, de la réussite de certains campus comme le nôtre, ou de la non-réussite, et analyser les causes.

M. le Maire – Il est celui qui fonctionne le mieux, on peut le dire. Des personnes vont même venir de Guyane. C'est une belle réunion, avec des tables rondes l'après-midi à l'ISAT aussi. N'hésitez pas à venir.

Mme Hervet – Il y aura Mme la Rectrice de l'Université de Bourgogne qui sera parmi nous, et la ministre Mme Retailleau qui sera en visio avec nous.

Je vais vous parler des Concerts Nivernais, le partenariat entre la Ville de Nevers et la Société des Concerts Nivernais, pour cette année.

Il faut savoir que plusieurs associations, dont la Société des Concerts Nivernais, ont été fondées au sein du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Nevers, et participent à son rayonnement dans le département.

La Société des Concerts Nivernais crée et réalise des projets en associant professeurs, élèves et amateurs. Ses activités au sein du Conservatoire entrent dans la liste des pratiques collectives obligatoires proposées aux élèves.

Le partenariat entre la Ville de Nevers et l'association permet la mise à disposition d'une salle pour les cours à titre gracieux et définit les engagements de chacune des parties, en particulier lors des événements musicaux.

Aussi, je vous propose de poursuivre le partenariat entre la Ville de Nevers et la Société des Concerts Nivernais pour une année, et de signer la convention en définissant les modalités générales et les engagements des deux parties.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-117 **Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers à la Ville de Marzy pour l'exposition « Les forêts du Nivernais-Morvan jusqu'à la fin du XIXème siècles. Follis en Bertranges » au musée Gauthron du Coudray**
Adopté à l'unanimité.

2023-118 **Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2023-119 **Entérinement des acquisitions du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers pour l'année 2022**

M. le Maire – Nous allons évoquer les dernières acquisitions du Musée de la Faïence et des Beaux Beaux-Arts de Nevers pour 2022.

Corinne Mangel.

Mme Mangel – Je vais répondre à une question qui m'a été posée en Commission par Mme Gerbe sur la Commission d'acquisitions. Je vais vous communiquer toutes les données.

La Commission d'acquisition est constituée des élus chargés de la culture, des conservateurs de la Ville, qui sont des conservateurs du patrimoine, et de la responsable scientifique de l'acquisition, qui est également conservatrice du patrimoine ; il s'agit de Marie-Lys Chevalier, et du responsable des fonds patrimoniaux, M. Jean-François Lefébure.

C'est une instance totalement facultative, qui a été mise en place par la municipalité pour assurer la transparence des mouvements d'acquisitions.

J'en viens à la présentation de la délibération.

Le musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers, lieu de référence pour la faïence et le patrimoine de Nevers, souhaite développer sa politique d'enrichissement de collections.

En 2022, deux commissions se sont tenues. Lors de ces deux commissions, quatre ensembles d'œuvres ont été proposés à l'acquisition à titre gratuit :

- une fontaine et une vasque de l'époque révolutionnaire,
- un épi de faïtage en forme de pigeon datant de 1710,
- un dessin de l'artiste Hector Hannoteau (vers 1840-1860), qui représente un nu,
- une tasse et sa soucoupe en barbotine de la faïencerie La Montagne de Saint-Honoré-les-Bains du XIX^{ème} siècle, qui va compléter le fonds déjà bien fourni, grâce, je le rappelle, il y a quelques années, à un généreux donateur, spécialiste de la faïencerie de Saint-Honoré-les-Bains, que je remercie encore, et que je connais tout particulièrement.

Compte tenu de l'intérêt de ces acquisitions pour le rayonnement de Nevers, je vous propose d'accepter leur inscription à l'inventaire du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers, leur conférant le statut protecteur des collections « Musée de France ».

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur ces acquisitions ?

Je vous invite à aller voir l'exposition sur le vin et la faïence, que nous avons lancée samedi soir, jusqu'au 25 octobre.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-120

Expérimentation d'un service de portage documentaire à domicile : Partenariat entre la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et la commune de Parigny-les-Vaux

M. le Maire –

Je passe la parole à Laurent Pommier pour présenter la délibération n°47, portant sur l'expérimentation d'un service de portage documentaire à domicile : Partenariat entre la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et la commune de Parigny-les-Vaux.

M. Pommier –

Bonsoir à tous. Pour rappel, en date du 25 mars 2023, Nevers Agglomération a voté sa politique culturelle intercommunale, assortie d'un plan d'action pour la période 2023-2026.

L'une des orientations stratégiques qui a été arrêtée par l'Agglomération est d'atténuer les zones blanches culturelles, notamment par la diffusion de l'offre de lecture dans les communes non pourvues de médiathèque. L'expérimentation du portage documentaire à domicile fait partie des actions votées par Nevers Agglomération.

La commune de Parigny-les-Vaux s'est portée candidate à cette expérimentation. La commune a recensé environ une dizaine de personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se déplacer pour accéder à ce service.

Par le biais de son comité consultatif communal d'action sociale, elle souhaite maintenir le lien social avec ces personnes isolées en leur garantissant l'accès à l'offre de lecture publique à domicile.

Vous n'êtes pas sans savoir que la médiathèque de Nevers dispose de larges collections, qu'elle est engagée dans un réseau intercommunal des médiathèques et dans une logique de solidarité culturelle avec les autres communes de l'Agglomération. Elle dispose, par ailleurs, d'une bonne expérience dans la gestion du portage documentaire à domicile.

Nevers Agglomération a proposé à la commune de Parigny-les-Vaux d'expérimenter pendant une année ce nouveau service de portage documentaire à domicile grâce au soutien technique de la médiathèque Jean-Jaurès.

Le prêt par personne sera de 5 documents, pour une durée d'un mois, adapté, bien évidemment, aux goûts littéraires de chaque bénéficiaire.

La préparation, le traitement et le retour des documents seront assurés par la médiathèque Jean-Jaurès. L'acheminement des documents entre la médiathèque Jean-Jaurès de Nevers et le domicile des bénéficiaires, dans cet aller-retour, sera assuré par les services de Nevers Agglomération et le CCCAS de Parigny-les-Vaux. Un bilan vous sera présenté au terme de cette année d'expérimentation ; un bilan financier et culturel. Le coût évalué est environ de 1 500 €, avec une prise en charge de 750 € par l'Agglomération, et 550 € par la DRAC, dans le cadre du contrat Territoire de Lecture.

Cette délibération avait été présentée dans le cadre de Commission du Cadre de vie de l'Agglomération, et avait obtenu un avis favorable.

M. le Maire –

Merci pour ces précisions.

Y a-t-il des questions sur cette expérience ?

Je voulais aussi rappeler que nous délocalisons, en partie, la médiathèque cet été au port de La Jonction, à la capitainerie. Les services de la médiathèque restent accessibles également rue Jean-Jaurès.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-121

Exposition « Les Pays frères » : Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain

M. le Maire –

Laurent Pommier va conserver la parole sur l'exposition « Les Pays frères », avec un partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain

M. Pommier –

Le Centre d'Art Contemporain et la médiathèque Jean-Jaurès de Nevers souhaitent mettre en place un partenariat dans le but de co-présenter, du 13 octobre 2023 au 13 janvier 2024, le projet curatoriale porté par Henri Guette, commissaire d'exposition, autour d'un texte méconnu, *Le Château Hermétique*, publié en 1892 par l'écrivaine et personnalité littéraire Rachilde, de son nom Marguerite Eymery, femme de lettres française.

C'est un texte troublant, racontant un voyage de type métaphysique. Par une approche transdisciplinaire, autour de cette œuvre littéraire, le commissaire d'exposition cherche à faire travailler ensemble graphistes et peintres, performers, auteurs, sculpteurs et vidéastes, en lien avec les collections de la médiathèque Jean-Jaurès.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-122 **Numérisation de manuscrits et autres documents : Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)**
Adopté à l'unanimité.

2023-123 **Festival des Zaccros d'ma rue du 3 au 9 juillet 2023 : Mise à disposition d'espaces municipaux**
Adopté à l'unanimité.

2023-124 **Festival d'été : Mise à disposition d'un espace municipal la société Lieber Tea les 12 et 26 juillet 2023**
Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2023-125 **Une équipe citoyenne au service des personnes isolées Été 2023 – Centre social du Banlay**
Adopté à l'unanimité.

2023-126 **Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations**
Adopté à l'unanimité.

2023-127 **Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la Ville de Kintélé (République du Congo)**

M. le Maire –

Mahamadou Sangaré va évoquer le partenariat que nous avons décidé d'entreprendre avec la Ville de Kintélé, en République du Congo. Je précise « Congo-Brazzaville », et pas « République Démocratique du Congo ».

M. Sangaré –

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mes propos porteront sur le projet de partenariat entre Kintélé, commune voisine de Brazzaville, en République du Congo-Brazzaville, avec notre commune.

Les formes d'intervention des collectivités territoriales en matière de coopération internationale sont multiples. Les unes peuvent, au départ ou parallèlement à des projets de développement, être des aides à des situations d'urgence ; les autres s'inscrivent dans la durée et permettent de structurer un partenariat au contenu de plus en plus large.

Les représentants élus des communes de Nevers et de Kintélé ont décidé de travailler ensemble dans le cadre d'un programme de partenariat axé sur l'organisation d'échanges de savoir-faire d'actions dans des domaines définis comme prioritaires par les deux villes.

La présente convention a pour objectif de définir un partenariat de coopération et d'objectifs communs entre les villes de Nevers et de Kintélé.

Je vais lire le texte de délibération.

Dans toutes les régions du monde, les collectivités territoriales intensifient leurs échanges et leur engagement dans l'aide au développement. Aux côtés des États, des instances multilatérales et des organisations non gouvernementales, les autorités locales recherchent ensemble les voies et les moyens pour réussir le développement de leurs territoires et améliorer les conditions de vie des populations.

À travers ces partenariats, les pouvoirs locaux possèdent des prérogatives propres pour agir et présentent des modes spécifiques d'intervention qui constituent leur valeur ajoutée. Il a été envisagé par les représentants des deux municipalités de pouvoir travailler ensemble sur divers projets dans les domaines suivants :

- Attractivité et rayonnement des territoires à travers la promotion des savoir-faire et les échanges entre professionnels (séminaires, stages d'observation...), l'organisation d'événements culturels et d'actions concrètes autour d'une thématique (culture, sport...), la promotion du tourisme entre les territoires,
- Appui aux politiques publiques innovantes et partage d'expérience de gestion des communes dans une perspective de développement durable : échanges autour de la stratégie de développement du numérique (signature de la charte des villes médianes, des nouvelles mobilités...)
- Éducation et jeunesse à travers la promotion et le développement des échanges de jeunes – scolaires ou jeunes adultes, de sportifs, etc.

Vu les articles L 1115-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales, modifié par la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 autorisant l'action extérieure des collectivités locales dans le cadre des conventions,

Considérant que la Ville de Nevers souhaite mettre en œuvre un partenariat et participer au renforcement des capacités de la Ville de Kintélé.

Le Conseil municipal propose l'élaboration d'une convention entre la Ville de Nevers et la Ville de Kintélé afin d'officialiser la volonté des deux collectivités et de pouvoir mener des actions en commun.

Je vous propose d'adopter la convention de partenariat.

A reçu un avis favorable en Commission 1.

M. le Maire –

Merci, Monsieur Sangaré.

Y a-t-il des interventions sur ce partenariat ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Ce partenariat me dérange. Le Président de la République du Congo est Denis Sassou-Nguesso, dont le « règne » – on peut parler de « règne », avec près de 40 années au pouvoir – est, de notoriété publique, caractérisé par le crime, la corruption, la violation des droits humains, le détournement des ressources ; et maintenant on parle même de biens mal acquis.

Oui, il est toujours soutenu par notre pays, et ça, c'est un reste de « France Afrique » insupportable.

Maintenant, vous nous proposez un projet de partenariat qui prévoit d'établir un programme de développement local durable, et prenant en compte les besoins des priorités exprimées par la population. Je viens d'entendre M. Sangaré développer un peu plus la délibération, et parler maintenant d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Cela me rassure un peu, mais, par contre, avec qui est signé cet accord ? C'est la propre fille du Président. J'ai du mal à être rassuré.

J'ai entendu la liste des projets, mais, concrètement, qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce que vous pouvez me rassurer, de ce point de vue là ? Est-ce que c'est bien la population à qui on vient en aide, et que ce n'est pas consolider une dynastie ? Merci.

M. le Maire –

Quelques mots, et puis j'imagine que Mahamadou Sangaré complètera, puisqu'il connaît bien l'histoire, en général ; l'histoire politique française et l'histoire politique de la Nièvre, et l'histoire politique africaine. En fait, je ne sais pas quelle histoire il ne connaît pas. Mais il sera mieux à même que moi pour vous renseigner.

Je vous dis simplement que, d'abord, ces partenariats, c'est entre collectivités, et c'est une façon aussi d'appliquer au concret la coopération internationale voulue par nos différents gouvernements. Je pense que le Président de la République est allé au Congo-Brazzaville – nous avons eu l'occasion de l'y retrouver –, pour annoncer une nouvelle politique française par rapport aux pays d'Afrique. Je pense que c'était attendu, et je pense que c'est une autre façon de voir les partenariats.

Après, il y a l'histoire, il y a ce qui s'est passé, en Afrique du Nord, en Afrique centrale. Il y a quelques années, la Ville de Nevers a décidé de se mettre en partenariat avec la Ville de Minsk ; je ne sais pas si, à l'époque, on pouvait soupçonner que la Biélorussie devienne complice d'une dictature déclarant la guerre... C'est toujours très compliqué, et si on veut chercher la perfection de nos partenariats, je ne sais pas s'ils le trouveront en nous.

Il est clair que cela aurait été la République Démocratique du Congo, nous ne serions pas là à vous présenter une délibération, connaissant un certain nombre de pratiques, pour avoir comme clients, en tant qu'avocat, des hommes et surtout des femmes de République Démocratique du Congo. Maintenant, rien n'est parfait nulle part. Je constate, pour être allé une première fois au Congo, que nous avons été reçus dans des conditions, évidemment, de respect ; mais aussi nous avons pu rencontrer beaucoup de Congolais, qui sont heureux de ce partenariat. La fille du Président de la République...

C'est un fait ; ce n'est pas un choix : elle est députée-maire de sa Ville. C'est quelqu'un qui a souhaité partager des projets avec la Ville de Nevers. Elle travaille d'ailleurs avec une Sermoisienne, je crois, qui a permis aussi cette relation. Je pense qu'aujourd'hui, c'est une façon, dans l'esprit international, porté depuis longtemps par la Ville de Nevers, y compris en Afrique avec Hammamet, d'avancer. Je pense qu'il y a eu des hauts et des bas dans tous les pays du monde, y compris en France.

Nous, ce que nous souhaitons, c'est coopérer, sur les échanges de savoir-faire. Nous accueillerons, à l'automne, des fonctionnaires à la fois de la Ville, mais aussi du ministère de la Décentralisation ; à la fois la Ville de Nevers et l'Agglomération. Ils se rendront dans un certain nombre de nos services, y compris au Cabinet. Nous envisageons des liens sur l'enseignement supérieur, dans la mesure où, à Kintélé, il y a une très belle université, d'envergure africaine, car il y a des Africains de tous les pays qui viennent. Éventuellement, sur la santé ; c'est un peu plus compliqué, mais il y a aussi des moyens d'action et de solidarité à faire. Il y a aussi une coopération au SIVIIM ; le Congo-Brazzaville sera présent au SIVIIM. Il souhaite être aussi aidé dans l'action des territoires intelligents. Et puis nous avons proposé, et j'en avais parlé au Président de la République, puisque ça doit venir aussi d'un État, de jumeler nos fleuves, Congo et Loire, pour des actions touristiques, patrimoniales, environnementales, et, pourquoi pas, faire parfois des choses ensemble. Cela peut être ensemble sans se déplacer de l'un à l'autre, et puis ça peut être aussi célébrer nos fleuves respectifs, dans la mesure où ils ont souvent les mêmes difficultés (ensablement, débordements, etc.). Ils souhaitent aussi échanger sur le travail sur les inondations, et sur un certain nombre d'enjeux.

Ce sont donc des enjeux très concrets, de ville à ville, soutenus par nos gouvernements respectifs, sans autres arrière-pensées. Je pense donc que vous n'avez pas besoin d'être rassuré ; nous partageons les mêmes attentions à ce que nos partenariats soient véritablement en faveur de nos collectivités et de leurs habitants.

Mahamadou Sangaré.

M. Sangaré –

D'abord, cher ami, si tu me permets cette image, si j'avais été ton professeur, je t'aurais donné 5 sur 20, parce que tu as fait un hors sujet. Je m'explique.

Quel est le rapport entre le Président de la République du Congo et ce que nous sommes en train de préparer ?

Nous allons entrer en coopération avec une commune du Congo. Point.

Que je sache, notre pays entretient des relations depuis des décennies avec le Congo-Brazzaville. Pour ce qui est des biens mal acquis, puisque tu en parles, je mets au défi quiconque de montrer une décision de justice incriminant directement le Président Sassou-Nguesso ; je mets au défi quiconque. Il y a des suppositions. J'ai apporté le journal *Libération*. Que d'approximations ! Je peux en parler, parce que ma vie politique a commencé là-bas, quand j'avais sept ans. Ce n'était pas les mêmes acteurs, bien sûr. Et après, il y a eu Sassou-Nguesso, que j'ai eu à suivre dans les combats, depuis 1968 ; j'avais 15 ans. Donc je sais de quoi je parle. Oui, c'était la révolution. Vous connaissez la suite. La révolution dévore le plus souvent ses enfants. Et d'ailleurs le ministre de la Décentralisation m'a dit : « *Tu es l'ami de tous les vieux révolutionnaires du Congo* ». J'ai dit *oui*. Nous croyions en quelque chose, mais nous nous sommes trompés.

Je ne pense pas qu'il y ait, dans notre droit positif, un délit de filiation. Ce n'est pas parce qu'on est « fille de », « fils de », « grand-père de » qu'on est coupable. Ce n'est pas pareil. Pour avoir parlé avec elle, des heures durant, je peux vous affirmer que c'est une personne solide, sûre, et que vous aurez l'occasion de la découvrir.

Mais je voudrais revenir aussi sur la genèse de cette histoire. Ce n'est pas le maire de Nevers, ou moi, qui avons sollicité Kintélé. C'est une Neversoise, qui travaillait au Congo-Brazzaville, et qui, d'ailleurs, habite rue Jean-Desveaux. Elle nous a sollicités, elle nous a expliqué, nous avons écouté. Nous ne nous sommes pas rués comme ça dans les bras de je ne sais qui. Nous avons estimé que, quand des personnes se déplacent et viennent solliciter notre aide, c'est quelque chose d'important ; cela s'appelle la fraternité. Nous avons donc décidé, d'un commun accord, de tenter cette

« aventure ». Nous ne sommes pas sans savoir tout ce qui se passe au Congo, mais l'objectif de la coopération communale, c'est justement d'éviter que le national ne vienne parasiter les relations fraternelles qui existent entre les différentes collectivités.

Je voudrais terminer par une leçon d'histoire. J'ai trouvé, depuis que je suis là, que le fait de ne pas avoir de relations avec une commune d'Afrique francophone au sud du Sahara me paraissait être une anomalie. Pourquoi ? Parce que c'est une histoire partagée que nous avons. Souvenez-vous, 1940, notre pays meurtri, à terre ; le Général de Gaulle a décidé de relever le défi, il est allé à Londres. Il connaissait sa leçon d'histoire, il se souvenait que la Perfide Albion nous avait brulé Jeanne d'Arc, de beaucoup de choses au niveau des Empires ; mais il s'est tourné vers qui ? Il s'est tourné vers l'Afrique ; Brazzaville, « capitale de la France libre ». Il faut s'en souvenir.

M. le Maire – Merci, Mahamadou Sangaré pour ces explications, de quelqu'un qui connaît l'histoire. C'est pour cela que j'ai insisté tout à l'heure là-dessus, parce qu'il faut sortir des *a priori*, et parfois aussi des accusations qui ne sont pas fondées.

Je voulais simplement me réjouir de ce nouveau partenariat, parce que nous sommes des gens ouverts. Nous n'avions pas de pays d'Afrique centrale comme partenaires. Quand je dis « pays », c'est une ville, une collectivité, qui, d'ailleurs, nous accueillera avec plaisir, et moi je me réjouis de pouvoir démarrer de nouvelles relations. Je voulais aussi saluer l'intermédiation de Juste Désiré Mondélé, le ministre de la Décentralisation, qui est venu nous expliquer les objectifs partagés d'avoir une collectivité qui puisse être jumelée avec Nevers, et également de son accueil. Je pense que nous l'accueillerons. C'est quelqu'un qui est tombé amoureux de Nevers, et qui n'exclut pas, d'ailleurs, de s'y investir. Et nous accueillerons à nouveau la maire de Kintélé, lorsqu'elle le pourra, peut-être à l'automne.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous proposer de voter ce partenariat.

M. Sangaré – Elle m'a fait parvenir un mot. Elle s'apprête à aller en Chine, et elle est à Paris. Elle a suivi les débats, depuis 18 h 30. Elle sait ce qui s'est passé ce soir.

M. le Maire – On aurait d'ailleurs presque pu passer la délibération plus tôt, parce que, comme il n'y a pas de décalage horaire, cela fait tard pour le Congo aussi. Mais, à partir de ce soir, si vous le voulez, Nevers aura un partenariat marqué avec une ville d'Afrique.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Parfait. Nous sommes tous d'accord, et je pense que Kintélé s'en félicitera également.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-128 **Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association Zone Bleue – Projet « Un séjour à Nevers (58) »**
Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2023-129 **Prix Pierre Bérégovoy 2022/2023**
Adopté à l'unanimité.

2023-130 **Affiliation centre social Vertpré pour l'année 2023**
Adopté à l'unanimité.

2023-131 **Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la Petite Enfance**
Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

2023-132 **Urban Tennis 2023 – Convention de partenariat entre la Ville de Nevers, le Comité de la Nièvre de Tennis et le Centre Social Accords de Loire**
Adopté à l'unanimité.

2023-133 **Organisation du triathlon de Nevers / Magny-Cours 2023 – Attribution d'une subvention – Convention de partenariat avec l'association Nevers Triathlon**
Adopté à l'unanimité.

2023-134 **Convention de partenariat pour sponsoring avec l'athlète Ana Rodriguez et la Ville de Nevers pour les championnats d'Europe et du monde de twirling bâton**
Adopté à l'unanimité.

2023-135 **Prix du Conseil municipal de Nevers – Souvenir Jean-Luc Vernisse – Attribution d'une subvention**
Adopté à l'unanimité

2023-136 **Attribution d'une subvention de fonctionnement Vélo Sport Nivernais Morvan**
Adopté à l'unanimité.

2023-137 **Convention de mise à disposition de l'exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté »**
Adopté à l'unanimité

M. le Maire –

Si je ne me trompe pas, nous avons terminé les délibérations.

Il y a un vœu et une question orale, qui inspire une réponse orale.

Juste pour être complet, sur la place Mossé, il y avait 29 arbres avant l'aménagement. Nous en avons 22, plus 80 arbustes (qui étaient inexistantes), plus 1 650 vivaces et graminées. La surface végétalisée avant l'aménagement était de 986 m² ; elle est aujourd'hui de 1 354 m². C'est-à-dire une augmentation de 35 %, grâce au projet. Nous aurions voulu faire encore davantage, mais il y a des contraintes de sous-sol, comme dans beaucoup d'endroits à Nevers.

Il y a aussi des usages événementiels qui sont souhaités sur cette place ; des terrasses. J'espère que l'ensemble des tenanciers de bars joueront le jeu de l'application de la réglementation, parce que j'ai été saisi d'un certain nombre de plaintes. Il faut que tout le monde puisse cohabiter ; c'est un nouveau lieu de vie, un nouveau lieu de vie agréable, avec un promontoire, et il faut aussi que chacun respecte, dans ses activités, les autres. Et puis des contraintes d'entretien que nous avons aussi.

J'ajoute que la palette végétale a été travaillée avec des essences multiples, pour favoriser la biodiversité.

Aux impatients, je dis juste qu'il faut laisser le temps à la nature de s'exprimer et de pousser, et donc plus ça va, et plus la végétation prendra le pas sur la minéralisation.

Vœu sur le feu d'artifice de Nevers, déposé par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire et Mme Chamoux

M. le Maire – Je vous propose d'aborder le feu d'artifice, puisque le groupe Nevers Ecologique et Solidaire et Mme Chamoux ont présenté un vœu. Nous vous écoutons.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire.

« La Ville de Nevers a la chance de compter sur son territoire un site majeur de nidification pour les sternes pierregarins et les sternes naines, deux espèces intégralement protégées en France par arrêté ministériel. Ce site recense 89 % des effectifs connus pierregarins pour toute la Nièvre, et 56 % des effectifs de sternes naines.

Il est protégé depuis de nombreuses années par un arrêté préfectoral de protection de biotope, et suivi dans le cadre du programme Natura 2000 par les Conservatoires des Espaces Naturels de Bourgogne et du Centre-Val de Loire, la Direction Départementale des Territoires, et la Ligue de Protection des Oiseaux. Il fait également partie intégrante de la démarche d'Atlas de la Biodiversité communal engagée par la municipalité, qui permet de sensibiliser les riverains, prévenir les dérangements intempestifs, ou les destructions de nids, et d'organiser chaque mercredi des animations en lien avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

L'année 2022 a été particulièrement cruelle pour ces espèces, en raison des dégâts occasionnés par la crue de fin juin.

Le feu d'artifice du 14 juillet, tiré depuis le pont de Loire, à l'aplomb du site, a aggravé la situation.

25 % des effectifs de sternes pierregarins ont disparu après le tir du feu d'artifice, et 50 % des effectifs de sternes naines.

Nous souhaitons que la même erreur ne soit pas commise en 2023.

D'autres communes sur la Loire ou sur l'Allier, comme Moulins, sont confrontées à la même problématique. Elles ont décidé de prendre en compte la protection de ces espèces dans le choix du lieu de tir pour leur feu d'artifice du 14 juillet.

À Nevers, une alternative existe : un tir de feu d'artifice en amont du pont de Loire, depuis l'île Saint-Charles, comme cela fut le cas pendant plusieurs années. C'est la préconisation effectuée par le Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val de Loire, et demandée par les naturalistes de la Ligue de la Protection des Oiseaux.

Il en va aussi d'une question de cohérence avec des actions entreprises par la municipalité, ou les interdictions en termes de pêche ou de baignade.

Par ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Nevers suive la préconisation du Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val de Loire dès le 14 juillet prochain, permettant ainsi un éloignement de quelques centaines de mètres, afin de garantir à la fois la tranquillité du site de nidification et l'organisation d'un feu d'artifice qui

constitue, comme chaque année, un bel événement populaire apprécié des Neversois et des Neversoises. »

M. le Maire –

Merci. Je vais vous répondre.

Je vais vous répondre que, pour cette année, le feu d'artifice ne changera pas de lieu. D'abord, parce qu'à moins de 3 semaines, cela n'est pas possible. Et puis au-delà.

Quand vous indiquez tout à l'heure que nous allons « *commettre la même erreur qu'en 2022* », vous avez une drôle de conception de l'erreur, puisque jamais la Ville de Nevers n'avait réuni autant de personnes. Je crois que nous étions proches des 40 000, si elles n'ont pas été atteintes.

Je vous assure que j'adore les animaux, que j'adore les oiseaux, que nous finançons la Ligue de Protection des Oiseaux, d'ailleurs, que j'ai des liens amicaux avec Allain Bougrain-Dubourg, et que ce n'est vraiment pas l'objectif de gêner ou de déranger.

Par contre, nous avons, et une bonne partie de la population, j'en suis sûr – et j'ai pu encore le tester l'autre soir – une « envie de Loire », une « envie de choses qui marchent ». Ce qui ne marche pas, nous l'enlevons ; ce qui fonctionne, nous le gardons. Nous travaillons (mais pas forcément par rapport à cette problématique, mais elle pourra peut-être permettre de la régler), à d'autres sites un peu différents pour les années qui viennent.

Pour 2023, même si je le voulais, ce n'était pas possible.

Ensuite, je voulais vous rassurer, parce que nous avons pris des mesures par rapport à l'an dernier, pour que ce feu d'artifice soit encore moins dérangeant pour les oiseaux.

Je rappelle que ces oiseaux nichent sur une île qui a du bruit en permanence, puisqu'elle est sur le passage de l'ancienne Nationale 7, et que ce n'est pas comme si on débarquait dans une zone complètement vierge, d'un seul coup, et qu'on vienne les perturber ; ils sont habitués au bruit, à la lumière, puisque nous éclairons le pont, même si l'éclairage est sobre, et que nous le fermons à certaines heures. La preuve, l'éclairage du pont a été travaillé aussi pour que cela ne les perturbe pas, mais ils sont aussi habitués à la lumière.

Nous allons donc faire des ajustements pour cette année, qui vont en direction de ce qui est attendu aussi par la LPO. J'ajoute que nous avons aussi les avis de Nature Nièvre, que vous ne citez pas. C'est anciennement la LPO départementale ; ce sont des personnes qui ont aussi la même appétence pour les oiseaux. Ils sont beaucoup plus modérés, sur le fait que nous tirions le feu d'artifice ici, et ils pensent que ce n'est pas forcément le plus dérangeant.

Je précise, pour être allé discuter avec les personnes de la LPO, y compris en bord de Loire, ce qui m'a permis d'observer les oiseaux à distance, que certains m'ont pris en aparté et qu'ils m'ont dit qu'ils avaient aussi une certaine posture à tenir, mais qu'ils comprenaient que nous allons tirer ce feu d'artifice, vu le succès que cela a. J'ajoute d'ailleurs que le bal des pompiers se tient juste en face, et qu'il n'y a aucune critique sur la tenue de ce bal des pompiers, qui a été une formidable réussite, et qui va se retirer au bord de la Tour Goguin, qui est un bâtiment historique, je le rappelle, privé.

Voici les évolutions du feu d'artifice 2023 par rapport au feu d'artifice 2022 :

Tout d'abord, les produits sont complètement biodégradables, et répondent aux normes écologiques ; il n'y a aucun plastique.

Je voulais aussi rappeler les efforts qui sont réalisés pour les oiseaux qui sont en face, notamment des filets très innovants (qui seront visités, d'ailleurs, lors du SIVIIM du 25 au 27 octobre), que nous avons mis en place avec Véolia, et qui préservent la nature de tonnes de déchets que les gens malheureusement jettent n'importe où. Le premier responsable des difficultés des animaux, je ne pense pas que ce soit la Ville de Nevers, je pense que c'est le comportement de certains, qui ne pensent pas que leurs petits gestes vont avoir des conséquences, comme « l'effet papillon », parce que c'est la démultiplication de produits qui sont parfois même mortels pour les animaux.

Nous allons augmenter aussi les distances de sécurité par rapport à 2022. Nous allons monter le feu plutôt côté gauche du pont, c'est-à-dire à l'opposé des sternes, en diagonale, avec une distance qui sera moins longue : 160 mètres, au lieu de 200 mètres. Nous nous écartons donc de l'île aux sternes. Nous ne tirons pas les feux du côté des sternes, contrairement à ce que des personnes ont dit lors d'un reportage sur France 3. J'ai demandé que les feux soient tirés le plus en amont possible du pont. Cela nous permet donc de nous éloigner des sternes. Le montage sera différent.

Il n'y aura aucun feu d'artifice nautique. Ce qui n'avait pas été le cas en 2022. Il n'y aura aucune cascade et retombée directe sur l'eau, ce qui n'était pas le cas en 2022. Il n'y aura pas de lumière directe.

Le commentaire principal du représentant de la LPO régionale est le suivant : « *Au moment où les lasers ont balayé l'île, toute la colonie s'est envolée, et une partie des adultes n'est pas revenue* ». Ce qui est contesté par Nièvre Nature.

En neuf ans, hormis le feu d'artifice 2022, il n'y a pas eu un commentaire négatif sur les réseaux sociaux, tellement les habitants ont apprécié. Je dirais avec un peu d'humour que, si on se re-pose le problème cette année, c'est que le feu d'artifice de 2022 n'a pas été si dramatique que cela pour les sternes, sinon on n'en serait pas là, et les oiseaux ne seraient plus là, et ils ne reviendraient pas.

Pour reprendre le sujet de façon un peu plus sérieuse, je vais citer l'argument principal qui est opposé par la LPO. Je rappelle que la LPO a saisi le Tribunal administratif, et qu'elle a été déboutée, car nous faisons les choses dans les règles, que nous avons les autorisations, et je rappelle que le pont de Loire n'est pas en zone Natura 2000, qu'il ne relève pas de la réglementation biotope. L'argument signalé par M. Pitois a été qu'au moment où les lasers ont balayé l'île, toute la colonie s'est envolée, et qu'une partie des adultes n'est pas revenue. Cette année, nous ne mettrons pas de lasers. Ainsi, l'argument premier opposé par la LPO ne tient plus. Je regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de compréhension.

Il n'y aura plus non plus d'éclairage du pont, contrairement à 2022.

Nous allons même améliorer le sort des oiseaux. Ce ne sont pas 19 minutes une fois par an qui vont changer les choses ; ce sont les montées des eaux, et ce sont les faucons pèlerins, qui les attaquent. Ce sont les premiers dévastateurs des sternes. Cela veut donc dire qu'aujourd'hui, nous avons fait des améliorations qui devraient éviter peut-être certains dérangements vis-à-vis des oiseaux.

Je disais que nous allons faire mieux, parce que le fait de le tirer sur le pont nous entraîne la condamnation de Nevers Plage ; or, lorsque le feu d'artifice était tiré entre les deux ponts il y a longtemps, les gens, quand ils sont sur Nevers Plage, vont sur l'île aux sternes, écrasent les œufs, et c'est cela, le vrai danger. Or, là, cette zone sera interdite et sécurisée ; personne ne pourra aller sur Nevers Plage, et sur l'île aux sternes, ce qui ne serait pas le cas si on le tirait ailleurs.

Nous allons aussi élargir le périmètre de sécurité des deux côtés du pont, en éloignant le public, pour des raisons de sécurité, et éviter le plus possible un accident, comme il peut y en avoir dans d'autres villes.

Vous voyez donc que nous sommes vraiment dans un rôle de favoriser un événement qui est un succès, qui met en valeur notre patrimoine qui est la Loire. Ne me parlez pas d'aller tirer à nouveau le feu d'artifice sur l'espace Mendes-France, où il y avait, *grosso modo*, 15 000 personnes, et qui est un feu d'artifice comme un autre. Celui de Nevers, il est particulier. Et la population l'a pris compris, car, pour atteindre le chiffre de 40 000 personnes, il faut qu'il y ait des gens qui viennent d'ailleurs.

Aujourd'hui, c'est un spectacle que nous proposons ; c'est un spectacle sur l'eau. C'est un spectacle qui est respectueux de la nature.

Encore une fois, ces sternes, elles subissent la pollution, le bruit, tout au long de la journée, et au-delà de 19 minutes.

Sur le fait de mettre le feu d'artifice le 15 août, nous n'y sommes pas favorables, parce que ce n'est pas la tradition. Je pense que c'est bien de respecter quelques traditions. Nous n'y sommes pas favorables, parce que la plupart du temps, au mois d'août, beaucoup de Neversois qui le peuvent sont partis en vacances, beaucoup plus qu'au mois de juillet, et nous souhaitons que cela reste leur feu d'artifice à titre principal, même si, évidemment, tout le monde est le bienvenu, et les touristes.

C'est la raison pour laquelle nous ne nous inscrivons pas dans ce projet.

Pour le reste, tout est organisé.

Je voulais ajouter, que, pour le 14 juillet, et je remercie Corinne Mangel pour son aide, nous aurons encore une fois une amélioration dans ce que nous proposons, avec un véritable défilé des différents corps de sécurité, et y compris des militaires de la base d'Avord, avec laquelle nous avons de plus en plus d'échanges. Nous aurons la surprise habituelle, si tout va bien, et peut-être d'autres surprises au parc Salengro. Il faut que ça soit une fête. C'est une tradition de fêter la Révolution française. C'est le 14 juillet ; ce n'est pas le 15 août. J'entends qu'il y ait des villes de bord de mer qui le tirent le 15 août ; parfois j'en suis témoin. Mais je pense que l'ambiance n'est pas la même, et que les raisons ne sont pas les mêmes.

Il n'y a donc aucune volonté de notre part de déclarer la guerre à une association, que nous soutenons et que nous finançons, que nous avons associée à notre Atlas de la Biodiversité, à toutes les actions que nous portons.

Je regrette donc que nous en fassions un sujet, ainsi, d'opposition. Je pense que nous devons être dans le dialogue, dans la construction. Nous avons entendu des arguments. Tout ce que nous avons pu modifier dans le sens des arguments, nous le faisons ; notamment, le principal soulevé par M. Pitois, les lumières, davantage que les bruits, puisque les oiseaux y sont habitués. J'invite d'ailleurs ceux qui sont intéressés à venir demain à la conférence de presse que nous tiendrons Porte de Paris à 10 h 00 sur les festivités du 14 juillet.

Voilà la réponse à ce vœu.

Si vous voulez réagir, vous le pouvez.

M. Derouault –

Le sujet n'est pas facile, parce qu'il faut effectivement concilier la fête et l'environnement. Mais je voulais réagir à un certain nombre d'éléments, rapidement.

Vous dites que la LPO a été déboutée par le Tribunal administratif. Il n'y avait pas de texte contre lequel attaquer. Vous dites que vous avez toutes les autorisations. Maintenant, vous avez donc l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires ?

- M. le Maire – Pas de problème. Comme je l'avais l'an dernier.
- M. Derouault – Si vous l'avez, la LPO pourrait maintenant attaquer, parce que c'est ce qui manquait pour que le Tribunal administratif puisse statuer.
- M. le Maire – Nous l'avons de principe ; je ne sais pas si on l'a notifiée. Mais nous avons l'accord de principe des autorités.
- M. Derouault – Ah, que « de principe » ; d'accord.
- M. le Maire – Je ne vous cache pas que je ne décachette pas le courrier de la mairie tous les jours, de tous les services.
- M. Derouault – Sur ce sujet-là, ce serait bon, s'il y a le tampon de la DDT sur l'enveloppe, que vous l'ouvriez...
- M. le Maire – Ceux qui veulent attaquer, qu'ils se débrouillent, ils sont grands, et il y a des avocats pour ça.
- M. Derouault – Mais c'est important, car on est quand même sur une question de droit et de responsabilité de la municipalité, de ne pas aller à l'encontre de la réglementation en vigueur. Vous dites que vous avez pris un certain nombre de mesures ; très bien. Mais cela aurait été bien, si les organismes en charge de les vérifier ...
- M. le Maire – Monsieur Derouault, permettez-moi un mot, pour solder le problème. Le contexte est le même que l'an passé. Vous vous doutez bien que nous avons tiré le feu d'artifice l'an passé avec les autorisations nécessaires, et que le contexte est identique ; il est encore mieux sécurisé, et mieux protecteur des oiseaux. Vous imaginez bien qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, si ce n'est que nous avons amélioré les choses de notre côté, et que ce qui était valable l'an passé le reste cette année.
- M. Derouault – Après, sur Nature Nièvre, ils disent bien que ce n'est pas le plus dérangeant ; mais « pas le plus dérangeant » veut dire que ça dérange quand même.
- Ce qui est embêtant, c'est l'envol et la panique des sternes. Que ce soit avec des lumières, du bruit... On imagine bien que, forcément, ces animaux seront dérangés quoi que l'on fasse, si l'on fait le feu d'artifice à cet endroit.
- Vous parliez des produits biodégradables en 2023 ; ils ne l'étaient pas en 2022, si je comprends bien.
- Vous confirmez que M. Bougrain-Dubourg – qui est votre ami, comme vous le dites régulièrement – vous soutient aussi dans le fait de conserver ce feu d'artifice à cet endroit ?
- M. le Maire – Sur les modifications et sur les produits biodégradables, ce n'est pas que depuis cette année que nous prenons des produits biodégradables ; nous continuons à le faire. J'ai indiqué tous les changements que nous faisons sur les périmètres de sécurité, sur le

fait que nous n'utiliserions plus d'explosifs sur l'eau, ni de cascades, ni de lasers, ce qui avait été le plus perturbant pour les oiseaux.

Nature Nièvre n'est pas dans l'opposition ; n'est pas à saisir un tribunal. Ils considèrent qu'effectivement, s'il y avait une autre solution, ils seraient ravis. Mais ils comprennent qu'on tire le feu d'artifice, et ils ne sont pas contre. C'est une approche un peu différente.

Pour le reste, j'ai de bonnes relations avec Alain Bougrain-Dubourg, ce qui m'a permis de l'appeler en direct, et d'essayer de lui exposer mes arguments. En plus, il était en pleine assemblée générale de la LPO à La Rochelle. Il m'a rappelé. Il m'a dit qu'il pouvait difficilement cautionner notre feu d'artifice. Je suis franc. Je dis simplement que j'ai beaucoup de respect pour lui. J'ai de l'amitié pour lui. Et c'est quelqu'un que j'apprécie personnellement, et que nous avons reçu à la Ville de Nevers, pour créer deux sites LPO. Vous voyez donc que nous ne sommes pas contre la LPO ni contre la cause animale. Je rappelle que nous avons une élue, Isabelle Kozmin, en charge de la cause animale ; que, dans notre programme politique, c'est le respect de l'animal par la ville, et le respect de la ville par l'animal. C'est aussi essayer de tout concilier. Mais le rôle d'un élu, et d'un maire en particulier, c'est de concilier.

Oui, j'aime beaucoup les oiseaux, mais j'aime aussi beaucoup les gens, et je ne peux pas dire aux Neversois « vous n'aurez pas ce qui vous a plu l'an passé. » Je pense qu'il y a d'autres causes qui ennuient fortement les sternes ; il y a eu d'autres causes, d'ailleurs, précédemment, sans rentrer dans le détail des manifestations du pont de Loire, et cela n'a pas forcément beaucoup plu aux sternes ; mais je n'ai entendu personne s'élever contre cela. Je ne veux pas rentrer dans des polémiques extrêmes. Je dis simplement qu'aujourd'hui nous devons préserver un équilibre ; il n'est pas de notre intention de causer quoi que ce soit.

Je regrette que certains de la LPO ont été jusqu'à quelques menaces vis-à-vis de notre prestataire, qui n'est qu'un prestataire, y compris lui indiquer qu'il allait être poursuivi, etc. Il y a des limites à tout, même si j'apprécie bien cette organisation. Mais je pense que tout le monde doit être dans les règles et respecter les uns et les autres. Notre prestataire fait ce qu'on lui demande, s'il est d'accord avec ce contrat, et si nous avons les autorisations, ce qui est le cas.

Je regrette donc cette polémique, qui est vraiment assez injuste, je pense, par rapport à tout ce que nous portons sur la biodiversité et les animaux. C'est une problématique, mais, alors, dans ce cas-là, on ne peut plus rien faire dans une ville. Je conçois que le bruit les gêne ; mais je ne conçois pas que le bruit les gêne tant que ça, puisqu'ils sont en bordure d'une voie qui est fréquentée par des milliers de véhicules le jour, voire par d'autres personnes. Certaines personnes, le soir, vont sur la plage sans autorisation et on leur fait la chasse. La police, avec l'extension de Nevers Plage, protège l'île beaucoup plus qu'avant.

Je trouve donc que c'est un mauvais procès, en tout cas. Nous avons concerté ; ils ont été associés aux réunions préparatoires. Nous ne sommes pas d'accord ; dont acte. Laissons faire les choses. Je ne crois pas que ce soit le feu d'artifice, tel que nous l'avons aménagé, en plus, qui fasse fuir les sternes définitivement. D'ailleurs, je le redis, si celui de l'année dernière avait été si terrible que ça, ce ne serait pas un sujet d'aujourd'hui puisque nous n'aurions plus de sternes. Elles sont revenues ; c'est ainsi. Nous allons donc garder, en tout cas pour cette année, ce feu d'artifice.

François Diot.

M. Diot –

Pourquoi est-ce que, tout simplement, on ne le tire pas depuis l'île Saint-Charles, comme cela a été le cas depuis des années, avec un grand succès ?

- M. le Maire – « Avec un grand succès » ?
- M. Diot – Oui.
- M. le Maire – 15 000 personnes. Aujourd'hui, on est à 40 000 €. C'est de l'économie aussi, pour nos cafés...
- M. Diot – Mettez-en 80 000, alors ! Ce sera encore plus un succès !
- M. le Maire – Il y a le bal des pompiers, et ils trouvent ça très bien aussi, et sont ravis, parce qu'ils en bénéficient, et c'est pour leurs causes sociales. Vous voyez que c'est toute une économie derrière. Pourquoi voulez-vous tuer ce qui marche, à Nevers ? C'est une maladie ! On avait un théâtre ; on le ferme. On avait une piscine de La Jonction ; on ne la rénove pas, on la ferme, et puis, après, on vient chougner, que c'est terrible, qu'on ne peut pas la refaire...
- Cette maladie-là, nous, nous y avons mis un terme. Ce qui marche, nous le gardons. Ce n'est pas pour ça que nous sommes obtus, que nous avons des œillères. Nous entendons les arguments. Nous avons adapté. L'argument principal, il est n'est plus valable, puisqu'il n'y aura pas de lasers qui iront balayer l'île comme l'an passé. Nous nous en excusons, ce n'était pas prévu, et ce n'était pas volontaire. Il n'empêche que, malgré ces lasers, les oiseaux sont toujours là, et tant mieux. Voilà, revenons à raison.
- Mais, non, je ne suis pas pour aller diminuer ou sacrifier ce qui peut fonctionner pour le rayonnement de notre ville ; c'est à l'inverse de ce que nous portons. Ce n'est pas pour cela que nous n'écoutons pas, ce n'est pas pour cela que nous ne faisons pas, au quotidien, pour les animaux, les oiseaux et les LPO ; j'aimerais bien que ça ne soit pas oublié non plus, pour être un peu plus justes avec nous.
- Nous ne sommes pas une collectivité qui se fiche de la nature et des animaux ; j'ai rappelé quelques éléments tout à l'heure. Je pense que nous faisons beaucoup, y compris pour les refuges, pour les stérilisations, pour éviter d'autres problèmes. J'ai toujours refusé aussi d'autoriser les tirs. Nous essayons d'utiliser des méthodes plus douces.
- Je pense que, s'il y a une ville qui ne doit pas être mise en cause par la LPO en ce moment, c'est bien nous. Je regrette qu'il n'y ait pas un peu plus de compréhension des enjeux pour notre ville, parce que, moi, j'aime bien les oiseaux, mais je ne suis pas le maire que des sternes ; je suis le maire aussi des Neversois.

Question orale du groupe Nevers Ecologique et Solidaire sur les garderies du soir

- M. le Maire – Ensuite, il y avait une question orale.
- M. Derouault – Nous avons recherché, lors des derniers Conseils municipaux, des sources d'économies, dans un contexte budgétaire que vous aviez qualifié de difficile, mais vous ne nous avez jamais fait part de votre projet de transférer la mission de garderie du soir dans les écoles publiques, actuellement effectuée par des animateurs et animatrices, aux agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Ce nouveau retour en arrière – elles assureraient le service de garderie du soir il y a quelques années – va avoir plusieurs incidences.

Les animateurs qui effectuent actuellement cette mission verront leur durée hebdomadaire de travail largement amputée. Certains ne pourront plus continuer à travailler dans ce secteur, pourtant largement encouragé il y a peu. Et les associations qui les emploient pourraient être mises en difficulté.

La qualité du service rendu aux usagers, en l'occurrence les enfants, sera dégradée. Les personnels qui travaillent toute la journée avec des enfants, qui assurent les services de repas les midis dans les cantines, ne sont pas aussi disponibles que des animateurs et animatrices pour animer un moment tel que la garderie.

Les emplois du temps des ATSEM vont être revus, et les temps où elles devraient être avec les enfants sur le temps scolaire diminués. Certaines arriveraient à l'école après les élèves.

Pouvez-vous nous dire ce qui justifie ce changement ? Quelles sont les économies attendues ? Et comment ce projet a-t-il été discuté avec les personnels concernés (ATSEM, enseignants) et avec les associations qui embauchent actuellement les animateurs et animatrices ?

M. le Maire –

Merci. C'est l'adjointe à l'Éducation et à l'Enfance, Iris Gallois, qui va vous apporter un premier élément de réponse.

Mme Gallois –

Bonsoir à tous. Par rapport à l'organisation des ATSEM, déjà je tenais à vous rassurer, parce que l'association des parents d'élèves de l'école Lucette-Sallé a un peu, je pense, surestimé la chose. Je les ai rencontrés. Je les ai rassurés également. Il n'y aura pas une ATSEM pour l'accueil du matin pour les trois classes de l'école Lucette-Sallé ; il y aura deux agents qui seront présents tous les matins pour l'accueil. Il n'y aura pas les trois agents ; la troisième arrive à 8 h 45, ce qui veut dire que, pendant un quart d'heure, il y a deux ATSEM, pour la petite section et la moyenne section.

Pour la grande section, les inspectrices de l'Éducation nationale nous ont certifié que l'ATSEM n'était pas nécessaire. J'ai même un document de l'Inspection générale de l'Éducation Nationale qui précise, dans la fiche de missions des ATSEM, que l'accueil et la remise des enfants aux parents en dehors des plages tenues par les enseignants ou le directeur ne peuvent être effectués par les ATSEM. Il est quand même important de rappeler, dans ce contexte, que, quand on confie son enfant à l'école publique, on le confie à l'enseignant ; la responsabilité incombe à l'enseignant.

Ce que nous proposons, c'est que, sur les petites écoles où il y a trois classes, il y ait toujours deux agents qui fassent l'accueil des enfants de petite section et de moyenne section, parce que l'on connaît la difficulté de ces classes-là.

Ensuite, sur l'organisation avec le personnel des ATSEM, nous les avons, bien évidemment, concertées de façon très récurrente. Nous avons commencé en novembre, pour leur présenter l'organisation des 1 607 heures. Ensuite, en avril, il y a eu une première rencontre pour présenter le projet d'internalisation des garderies. En avril encore, nous avons fait un petit déjeuner en présence du maire et de certains élus pour pouvoir répondre à toutes leurs questions. Le 31 mai, il y a eu une deuxième rencontre des personnels pour présenter les ajustements, parce qu'il y a eu plusieurs moutures qui ont été faites, en concertation avec elles, avec plusieurs propositions sur lesquelles elles étaient parfois à l'unanimité pas d'accord, et elles nous ont remerciés, *in fine*, d'avoir tenu compte de leurs revendications. Et puis, le 6 juin 2023, une validation à l'unanimité, y compris par l'ensemble des délégations syndicales, sur l'organisation qui a été actée.

Pour ce qui concerne les animateurs, nous avons fait le choix, effectivement, de garder un tiers des animateurs des structures (ADESS et Léo-Lagrange). La pause méridienne ne change pas du tout ; il y aura toujours les animateurs. Sur les garderies du soir, sur les sites où il est nécessaire, parce que les effectifs le préconisent, nous garderons, bien évidemment, un animateur. Pour l'école Lucette-Sallé, par exemple, il y aura deux agents plus un animateur.

Il n'y a donc pas de dégradation de service notoire, sur cette organisation pour les ATSEM.

L'économie est d'environ 100 000 à 125 000 € par an. Mais, au-delà de l'économie, je tiens quand même à rappeler que le secteur de l'animation, aujourd'hui, est un secteur qui est, malgré tout, en crise ; qu'on a du mal, parfois, à obtenir des remplacements des animateurs, parce que c'est un secteur où on a du mal à recruter. Il y a des sites où nous avons des animateurs qui ne font pas forcément le travail attendu, qui sont parfois sur leur téléphone portable, et ce sont des problématiques qui sont assez récurrentes dans les conseils d'école. Les ATSEM sont des personnels que l'on choisit, que l'on recrute, qui sont formés. À notre sens, c'est plus rassurant pour les parents et pour les enfants d'être avec des personnels qui soient vraiment armés pour ça.

Nous allons donc garder un tiers des intervenants.

Ai-je répondu à toutes vos questions ?

M. le Maire – Jimmy Derouault ?

M. Derouault – Vous dites que ce ne sera pas une dégradation notoire. Mais il y aura quand même dégradation ; une ATSEM qui n'est pas là à l'accueil... Effectivement ce n'est pas une obligation – ce n'est pas à l'ASTEM de faire l'accueil –, mais c'est quand même concrètement la personne à qui les parents peuvent s'adresser pour tout ce qui concerne le périscolaire. Par contre, à l'inverse, ce n'est pas aux enseignants de répondre aux questions sur le périscolaire (sur comment cela se passe à la cantine, etc.).

Deux sur trois, ce n'est pas suffisant. Il y aura une classe qui n'aura pas d'ATSEM à l'accueil, et les parents n'iront pas forcément s'adresser aux autres ATSEM.

Sur les commentaires que vous avez faits sur les animateurs... Est-ce que c'est quand même une amélioration ou une dégradation, de ne plus avoir d'animateurs ? À vous entendre, on a l'impression qu'on améliore les choses, de ne plus avoir d'animateurs.

Mme Gallois – Ce n'est pas qu'on aura plus d'animateurs...

M. Derouault – Oui, j'ai compris, il en restera un petit peu, mais...

Mme Gallois – Il restera les meilleurs. Nous faisons le choix aussi de garder ceux avec qui cela fonctionne très bien, et de se défaire, malgré tout, de ceux avec qui cela fonctionne moins bien.

Et puis les ATSEM font déjà les garderies du matin ; donc nous connaissons le service qui est accompli par ces personnels. Nous savons donc la qualité qu'il y a derrière, et nous sommes en mesure de le quantifier.

Pour moi, ce n'est donc pas du tout une dégradation.

Ensuite, le matin, il y a toujours deux ATSEM. La communication sera toujours la même. C'est un quart d'heure sur la classe de grande section, et cela ne concerne pas tous les sites. Cela ne concerne que les écoles à trois classes. Il y en a trois.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Ensuite, sur la forme, pourquoi n'a-t-on jamais été amenés à discuter de cela ici ? Ce n'est pas un petit sujet !

Vous nous dites que cela fait 100 000 à 120 000 € d'économies. Parfois, on pinaille pour 800 €. C'est quand même des associations qui fournissent des animateurs, c'est un changement assez majeur dans l'accueil de tous les enfants des écoles neversaises. Et heureusement que Jimmy Derouault pose la question ! Sinon, le Conseil municipal, une fois de plus, n'aurait jamais discuté de ça ! Je ne comprends pas !

Mme Gallois –

Déjà, sans l'avis du Comité Technique Territorial, on ne pouvait pas communiquer, y compris avec la Direction Académique. On était obligé d'attendre ...

Nous avons communiqué à tous les conseils d'école. Tous les élus qui ont à siéger en conseil d'école ont informé les écoles de la nouvelle organisation. Le Comité Technique Territorial a eu lieu le 6 juin. Donc on ne pouvait pas communiquer avant. Les conseils d'école ont été l'opportunité de mettre le sujet sur la table, d'expliquer, d'accompagner les équipes. La Direction Académique en a été informée. Les trois inspectrices nous ont donné leur avis, suite à ce Comité Technique Territorial ; sans l'avis duquel nous ne pouvions pas communiquer au préalable.

M. Diot –

En fait, ce que vous nous dites, Madame Gallois, c'est que vous informez les élus en dernier, et quand tout est décidé ? C'est ce que je vous reproche.

Mme Gallois –

Bien sûr que non, puisque les élus qui ont siégé en Conseil d'école ...

M. le Maire –

Monsieur Diot, j'ajouterais un point. Si vous trompez des gens, vous ne me trompez pas, et vous ne me ferez pas croire que vous avez découvert il y a quelques jours cette réforme, comme vous passez régulièrement dans nos services.

Sur la concertation avec l'ensemble des personnels à ce sujet, il y a eu les dates du 23 novembre 2022, 5 avril 2023, 11 avril 2023, 31 mai 2023.

Ou alors vous n'avez plus votre réseau dans la Ville de Nevers, mais ne me faites pas croire que vous n'avez pas été alerté avant huit jours...

M. Diot –

Monsieur le Maire, c'est votre boulot, d'informer les élus ! Ce n'est pas à nous d'aller chercher les informations sur les *Facebook live* ou dans les conseils d'école ! C'est à vous, en tant que maire, c'est votre rôle et c'est votre responsabilité d'informer les élus et d'animer un Conseil municipal ! On n'est pas là pour aller à vos réunions publiques ! Respectez les élus !

M. le Maire – Si vous voulez bien m'autoriser à parler... Deux secondes... Merci, c'est gentil. Arrêtez de jouer les vierges plus effarouchées qu'une sterne au 14 juillet. Nous savons que vous avez largement vos informations par la Ville ; je ne le conteste pas... Enfin, des fois, c'est un peu limite. Mais, pour le reste, je vous ai dit toutes ces dates. Donc, n'allez pas faire croire au Conseil et aux Neversois que vous avez appris ça il y a huit jours ; ce n'est pas vrai. C'est faux, et vous le savez.

Ensuite, nous avons eu l'avis favorable à l'unanimité du CST le 6 juin 2023. Il y a eu une rencontre avec l'ADESS le 16 juin, le 20 juin avec la DSDEN, et les trois inspecteurs de l'Éducation nationale, qui sont prêts aussi à voir s'il y a des mesures à mettre pour accompagner cette évolution et les enseignants. Je précise aussi que c'est une expérimentation, et que nous allons tenir compte des retours. J'ai déjeuné dans des écoles en ce moment ; il n'y a pas une alarme absolue. Il y a des écoles qui ne m'en parlent même pas, d'ailleurs.

Je voulais aussi insister sur un point, parce que c'est une fausse polémique, je trouve, comme le feu d'artifice ; nous sommes une des Villes en France qui garantissons une ATSEM par classe. Regardez ailleurs, et vous verrez que ce n'est pas le cas dans beaucoup de villes. Nous avons pris cet engagement. C'est une modalité d'organisation. Notamment dans certaines écoles, pour les plus grands, je pense qu'une ATSEM n'est pas indispensable dès l'accueil. Maintenant, s'il y a des ajustements à faire, nous reverrons les choses ; nous ne sommes pas des gens obtus. Mais je trouve que c'est aller un peu loin, pour ce qui est une modulation du fonctionnement de travail des ATSEM. Elles vont gagner, aussi, sur certains horaires. Comme toute évolution, il y a du pour et il y a du contre ; cela dépend du point de vue duquel on se place. Aujourd'hui, c'est une organisation qui a été approuvée par toutes les parties. On n'a pas un bouclier syndical à la Ville.

Je pense qu'il faut prendre cela en compte, et laissons évoluer les choses, et nous en reparlerons si nécessaire. Il y a plein de choses dont on ne débat pas en Conseil municipal. C'est l'apanage d'une majorité, et je pense que nous partageons beaucoup de choses avec vous, mais, sur l'évolution du fonctionnement de la Ville, oui, nous prenons nos responsabilités. Nous décidons, et je sais que ce ne sera jamais suffisant avec vous, mais c'est l'issue des urnes.

Je pense que nous avons fait le tour de la question.

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Juste une toute petite question. À quel moment pourra-t-on faire le bilan, alors, si c'est une expérimentation ?

Mme Gallois – Dès la rentrée. Si, sur un site, cela pose une problématique d'envergure, nous ajusterons dès le départ.

M. le Maire – Donc, s'il vous plaît, pas de panique ni de polémique.

Je pense que nous avons fait le tour des sujets.

Je vous remercie de votre présence. Je vous confirme que nous nous retrouverons, sauf changements, le 26 septembre, au Conseil municipal, au même endroit, à la même heure.

Je vous souhaite, pour ceux que je reverrai moins, un bel été, ici ou ailleurs.

Bonne soirée. La séance est levée.

Bonne nuit.

M. le Maire lève la séance à 0 h 05.

Les secrétaires de séance

Céline Morini

François Diot

Le Maire

Denis Thuriot